ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-19
ISBN: 0-660-62243-2

Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

2003–04 Estimates

Report on Plans and Priorities

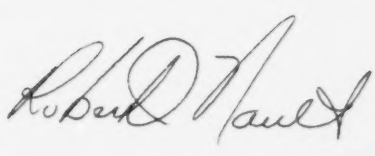

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Table of Contents

Section I **Messages** 1
Minister's Message 1
Management Representation Statement 3

Section II **Raison d'être** 5

Section III **Planning Overview** 5
Planning Framework 5
Circles of Influence 8
Reporting Structure 9
Key Co-delivery Partners 10
Profile of Canada's Aboriginal People 11
Reliability of Statistics 12

Section IV **Plans and Priorities by Strategic Outcome** 13
Indian and Northern Affairs Canada 13
Canadian Polar Commission 45

Section V **Organization** 51
Strategic Outcomes and Business Lines 51
Accountability — Organization and Business Lines 53
Planned Spending 54

Section VI **Annexes** 55
Tables 55
Other Initiatives Contributing to Results for Canadians 63
Co-delivery Partner Contacts — Federal Department or Agency 67
Contacts for Further Information 69

Index 70

Section I - Messages

Minister's Message

I am pleased to present the 2003–04 Report on Plans and Priorities for Indian and Northern Affairs Canada and the Canadian Polar Commission.

In the year ahead, our plans and priorities continue to focus on enabling improved quality of life for the people we serve. We are implementing an ambitious agenda of social and economic reform aimed at making Canada a place "of ever-widening opportunity," as the recent Throne Speech said.

At Indian and Northern Affairs Canada, we work with Aboriginal people and organizations, Northerners, and provincial and territorial governments, as well as the private sector, to accelerate social and economic development, building strong community foundations for First Nations, Inuit and Northerners.

in the North, we will continue to be active partners for change as the territories assume more province-like responsibilities. Also in partnership with Northerners, we will help bring about more efficient regulatory regimes for resource development to stimulate sustainable economic growth in the North.

A key part of our role is to enable progress, and an integrated suite of legislative initiatives undertaken for and with First Nations supports that objective. We are building on progress to date with the *First Nations Land Management Act*. The proposed *First Nations Governance Act* (FNGA), the proposed *Specific Claims Resolution Act* and the proposed *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* are intended to lay a strong foundation for a First Nations economy that will give First Nations people real choices for the future through control over reserve lands and resources, faster claims processing and power to raise capital. Until self-government agreements can be negotiated and implemented, the proposed FNGA will provide more effective tools of governance, invests First Nations governments with the authority they need to build brighter futures for their communities, and empowers First Nations citizens to hold their governments to account.

The department will also continue to pursue a number of important initiatives to strengthen First Nations, Inuit and northern communities. The measures we propose for the coming year include ongoing support for housing, water, infrastructure and sustainable development in First Nations communities. Our department will also continue work to improve education for First Nations children and close the gap in "life chances" that exists between Aboriginal and non-Aboriginal youth. Investments in post-secondary education will give First Nations and Inuit youth the opportunities they deserve to reach their potential and fulfil their highest aspirations.

These efforts take place alongside ongoing work to honour the responsibility of the Crown to First Nations, a responsibility that ranges from treaty-making, to settling land claims, to negotiating and implementing self-government agreements. It is my hope that the year ahead will see a renewed spirit of cooperation and goodwill. The Government of Canada remains committed to the negotiation and implementation of the inherent right of self-government of each and every First Nation in this country.

As Minister, I am proud of the direction we are taking to fulfil our objectives as expressed in the Speech from the Throne. In partnership with First Nations, Inuit and Northerners, we will proceed toward our common goals. In the pages that follow, we outline our plans and priorities in support of our mission to build a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners. It is my belief that, in delivering on these priorities, we can help make Canada a better place for all Canadians, in the North and in the South, Aboriginal and non-Aboriginal alike.

Management Representation Statement

103-04586/

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 Report on Plans and Priorities (RPP) for Indian and Northern Affairs Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2003–04 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organisation's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

C.B. Davis

2003-02-28

Caroline Davis
Assistant Deputy Minister, Corporate Services

Date

Section II - Raison d'être

The mission of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is to facilitate a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners.

Section III - Planning Overview

Planning Framework

To achieve its mission, INAC, in collaboration with First Nations governments, other federal departments, provincial and territorial governments, and others, is working on long-term and more immediate objectives to put in place fiscally responsible, sustainable initiatives, programs and services to improve the support climate and increase self-sufficiency of First Nations, Inuit and northern residents.

These objectives take into account jurisdictional considerations, statutory and fiduciary obligations, the special relationships between the federal government and Aboriginal people, and the aspirations of First Nations, Inuit and northern residents.

INAC's objectives build on the four elements of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*, as well as the September 2002 Speech from the Throne. The goals articulated in the September 2002 Speech from the Throne include closing "the gap in life chances between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians" and "ensuring that the benefits of the new economy touch every community and lift every family and every Canadian."

The department's strategic directions are based on a foundation of transforming relations with First Nations; supporting healthy and safe communities; closing socio-economic gaps; improving management of land, environment, water and natural resources; and honouring responsibilities and commitments. In the upcoming year, the focus will be on strengthening governance; reducing the socio-economic gap; encouraging healthy communities; and improving operations, in accordance with INAC's different roles and responsibilities with respect to First Nations, Inuit and Northerners.

Strengthening Governance

INAC's long-term objective with respect to First Nations is to support strong sustainable communities through such means as establishing government to government relationships. While negotiated self-government agreements are proven means to bring about positive change in First Nation communities, such agreements take significant time and resources before this objective can be realized.

INAC's immediate objective is to empower First Nations constituents to hold their governments to account by providing First Nations with the tools to implement modern, effective governance regimes and practices, which are available to other governments but absent in the *Indian Act*. This objective will be accomplished through development and implementation of a progressive legislative governance package, including the proposed *First Nations Governance Act*, *Specific Claims Resolution*

Act and *First Nations Fiscal and Statistical Management Act*, along with expansion of the *First Nations Land Management Act*, modernization of the *Indian Oil and Gas Act*, including development of a legislative framework to enable First Nations to take advantage of a broad range of commercial and industrial opportunities on reserve, opt-in legislation to enable First Nations to directly manage their oil and gas activities and revenues as well as other Indian Moneys. Expansion of the *First Nations Land Management Act* also provides First Nations with land management tools that facilitate land and related resource development.

The tools proposed under this governance package, including those related to leadership selection, administration, financial management, land and resource management, citizen redress, and organizational support, are intended to decrease the federal government's involvement in the day-to-day operations of First Nations communities, to increase First Nations' capacity and self-sufficiency during the transition to self-government, and to assist in the development of a First Nations' public service. On a complementary and parallel track, streamlined negotiations processes for land claims and self-government will be increasingly effective in building the capacity of First Nations and Inuit to become self-governing.

In the territories, the long-term objective is to devolve many of the province-like responsibilities currently exercised by the federal government to northern governments. More immediate objectives vary from territory to territory: with the passage of the revised *Yukon Act*, devolution to the Yukon government can proceed April 1, 2003; negotiations for a framework agreement to guide devolution discussions in the Northwest Territories are scheduled for completion in early 2003–04. In Nunavut, the department is working with its partners to lay the foundation for devolution.

Reducing the Socio-Economic Gap

Attaining this goal requires parallel achievements in the areas of economic development, northern development, education, claims settlement and self-government. It is also supported by and linked to strengthening governance as the foundation for strong economies and healthy communities, and with government-wide environmental protection and sustainable development principles.

The long-term objective is to close the socio-economic gap that exists between First Nations and Inuit individuals and communities and non-Aboriginal Canadians. This goal will be achieved through more strategic, partnership-based initiatives that generate wealth, create self-sustaining First Nations and Inuit communities, and allow greater participation by these communities in Canadian and global economies. It also means providing First Nations and Inuit with educational, employment and economic development opportunities required to participate in and contribute to the Canadian economy, as well as providing First Nations governments with the tools to provide services to their residents comparable to those provided to other Canadians. There is a pressing need to address gaps in education and economic development, and ensure services reach those in greatest need.

In regard to more immediate objectives for claims and self-government, the objective is to focus resources on negotiations in which settlements are imminent, to simplify the mandating process and to provide for incremental measures that benefit groups while encouraging final agreements.

In terms of northern development, the focus is on establishing a modern, effective regulatory management system for development in such areas as natural gas pipelines and diamond mines, so

as to provide industry with a clear understanding of the processes involved, to protect the environment and to secure investments.

Supporting Healthy Communities

This key objective encompasses social development and a spectrum of ongoing infrastructure supports (such as water and sewer systems, housing, etc.) for First Nations communities. Programs need to support provision of essential services, and at the same time foster self-sufficiency and comprehensive community planning. This work must be undertaken in collaboration with First Nations governments to encourage and engage communities in comprehensive planning, strengthening governance and reducing the socio-economic gap.

The long-term objective is similar to that for closing the socio-economic gap — to reduce disparities between First Nations and non-Aboriginal Canadians living in similar circumstances. It is to be achieved by providing First Nations governments with the tools and models to provide comparable, sustainable social services to residents and to effectively manage and maintain on-reserve infrastructure. There is an urgent need to address gaps in programming, to ensure services reach those in greatest need and to put expenditures on a sustainable basis.

In the North, the focus is on continuing to support sustainable northern resource development as a foundation for healthy communities. There is also a need to address the legacy of the past by cleaning up contaminated sites.

Environmental protection and public safety are also essential components of healthy First Nations, Inuit and northern communities.

Improving INAC's Operations

Progress in this area is essential for strengthened governance, improved socio-economic conditions and healthy communities. Improving operations comprises both operations and communications in support of a more cohesive and consistent organization.

The ongoing objective is to demonstrate that INAC provides good value for money. This involves demonstrating results through performance management and improved communications to other federal departments, provincial and territorial governments, First Nations governments and other stakeholders of the scope of responsibilities/objectives of INAC.

The more immediate performance management objectives include expanding practices of modern comptrollership (including completion of an A-base review); rationalizing and integrating policy, financial and operations processes; and increasing the effectiveness of monitoring and reporting.

Other immediate objectives are measures to further honour responsibilities and commitments (including more effectively dealing with specific claims, through the proposed *Specific Claims Resolution Act*); moving to litigation management that is increasingly geared toward resolution strategies and prevention initiatives; and improving public education initiatives aimed at both Aboriginal and non-aboriginal Canadians.

This objective also entails dealing with the legacy of contaminated sites in the North and on reserves, and implementing regimes that provide adequate environmental protection while facilitating resource development.

Circles of Influence

This report is structured around INAC's commitment to strategic outcomes. For each strategic outcome, INAC's planning process makes reference to three "circles of influence" for reporting the results of activities in terms of short-, medium- and long-term outcomes.

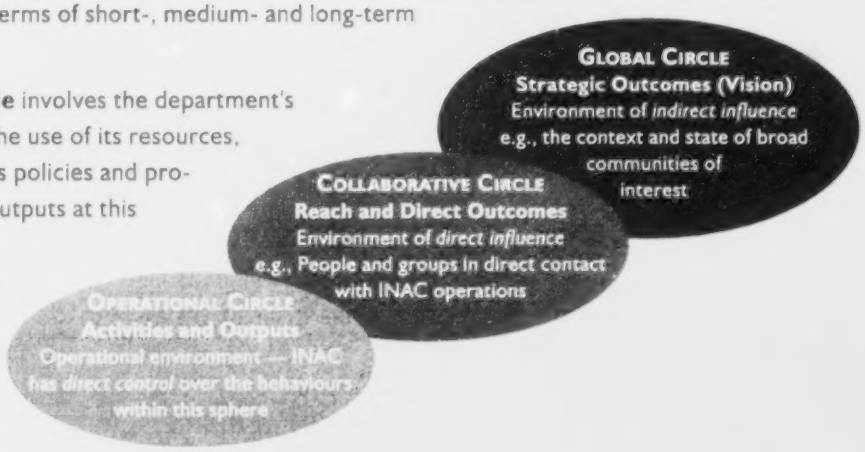

The **operational circle** involves the department's day-to-day activities, the use of its resources, and the operation of its policies and programs. Activities and outputs at this level are intended to contribute directly to the next level, the collaborative circle. Operational-level results include consultations, policy development, operations, payments, and communications and outreach. Operational activities are intended to have a direct influence on immediate and intermediate outcomes.

The **collaborative circle** relies on partnerships to achieve goals, build capacity, improve practices, and create a supportive climate for initiatives.

Collaborative-level results include the following:

- adoption of practices that contribute to strategic outcomes by target communities and sectors;
- enhancement of capacity, or increased ability and commitment to address key challenges and opportunities in achieving strategic outcomes;
- increased knowledge and understanding of key requirements;
- positive reactions of key communities;
- awareness, participation and engagement in key issues, challenges and opportunities;
- support for key issues from provincial, territorial, regional and other government departments and partners; and
- agreements and partnerships with First Nations and industry for the development of land and resources.

The **global circle** describes both the existing conditions affecting strategic outcomes and desirable changes in those conditions. While these conditions are often beyond INAC's direct influence, it is important to focus on activities that contribute to positive changes for First Nations, Inuit and Northerners in the long term. Global-level results (end outcomes) or priorities include strong, sustainable communities, people and economies; strengthened Aboriginal and northern governance; a new fiscal relationship; and renewed partnerships.

Circles of Influence

This report is structured around INAC's commitment to strategic outcomes. For each strategic outcome, INAC's planning process makes reference to three "circles of influence" for reporting the results of activities in terms of short-, medium- and long-term outcomes.

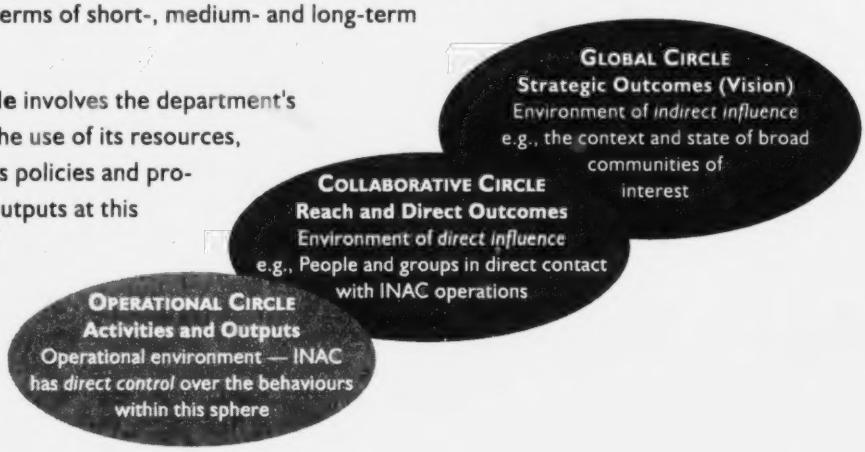

The **operational circle** involves the department's day-to-day activities, the use of its resources, and the operation of its policies and programs. Activities and outputs at this level are intended to contribute directly to the next level, the collaborative circle. Operational-level results include consultations, policy development, operations, payments, and communications and outreach. Operational activities are intended to have a direct influence on immediate and intermediate outcomes.

The **collaborative circle** relies on partnerships to achieve goals, build capacity, improve practices, and create a supportive climate for initiatives.

Collaborative-level results include the following:

- adoption of practices that contribute to strategic outcomes by target communities and sectors;
- enhancement of capacity, or increased ability and commitment to address key challenges and opportunities in achieving strategic outcomes;
- increased knowledge and understanding of key requirements;
- positive reactions of key communities;
- awareness, participation and engagement in key issues, challenges and opportunities;
- support for key issues from provincial, territorial, regional and other government departments and partners; and
- agreements and partnerships with First Nations and industry for the development of land and resources.

The **global circle** describes both the existing conditions affecting strategic outcomes and desirable changes in those conditions. While these conditions are often beyond INAC's direct influence, it is important to focus on activities that contribute to positive changes for First Nations, Inuit and Northerners in the long term. Global-level results (end outcomes) or priorities include strong, sustainable communities, people and economies; strengthened Aboriginal and northern governance; a new fiscal relationship; and renewed partnerships.

Reporting Structure

Indian and Northern Affairs Canada

Strategic Outcomes	Priorities	Key Results Area
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit by strengthening the relationship and addressing the disparities in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise, leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	Strong Communities, People and Economies	Reducing the Socio-Economic Gap Supporting Healthy Communities
	Strengthened Aboriginal Governance	Strengthening Governance
	New Fiscal Relationship	Strengthening Governance
	Renewed Partnerships	Supporting Healthy Communities Improving Operations
To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; exercising environmental stewardship, and promoting sustainable development in the North.	Effective Management of Federal Interests in the North	Strengthening Governance Supporting Healthy Communities Reducing the Socio-Economic gap

Canadian Polar Commission

Strategic Outcome	Priority	Key Results Area
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	Develop and Disseminate Knowledge with Respect to the Polar Regions	Develop and Disseminate Knowledge with Respect to the Polar Regions

Key Co-delivery Partners

Fourteen federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $8.3 billion in 2003–04 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included in Section VI.

Figure 1

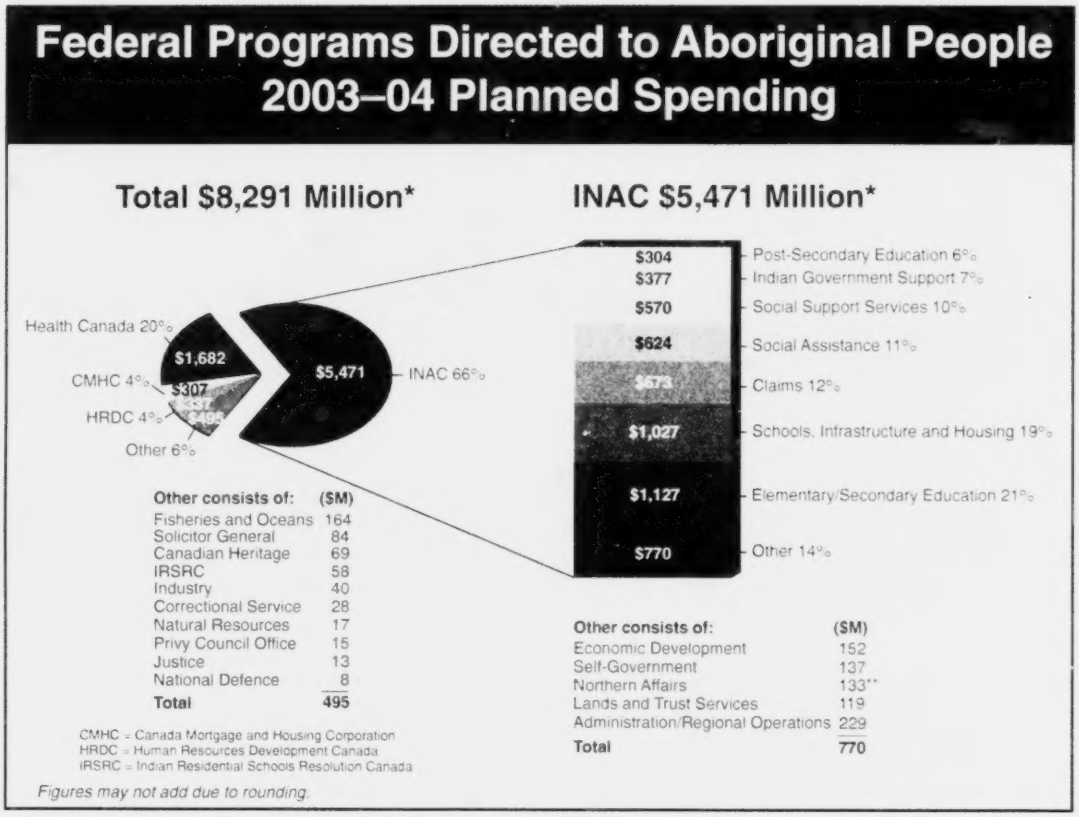

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only. To reconcile to the 2003–04 planned expenditure figure for INAC ($5,575 million), $104 million must be added to the INAC total of $5,471 million in Figure 1. The $104 million reflects the total for non-budgetary expenditures ($77 million) and the non-Aboriginal portion of expenditures in the Northern Affairs Program ($27 million).

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Key Co-delivery Partners

Fourteen federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $8.3 billion in 2003–04 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included in Section VI.

Figure 1

Federal Programs Directed to Aboriginal People 2003–04 Planned Spending

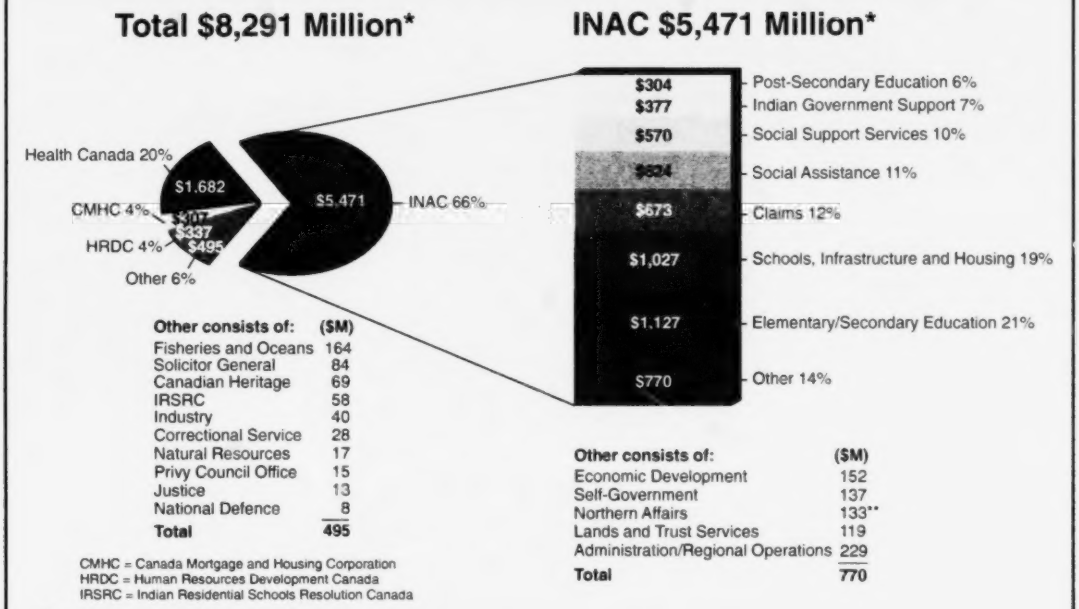

Other consists of:	($M)
Fisheries and Oceans	164
Solicitor General	84
Canadian Heritage	69
IRSRC	58
Industry	40
Correctional Service	28
Natural Resources	17
Privy Council Office	15
Justice	13
National Defence	8
Total	495

Other consists of:	($M)
Economic Development	152
Self-Government	137
Northern Affairs	133**
Lands and Trust Services	119
Administration/Regional Operations	229
Total	770

CMHC = Canada Mortgage and Housing Corporation
HRDC = Human Resources Development Canada
IRSRC = Indian Residential Schools Resolution Canada

Figures may not add due to rounding.

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only. To reconcile to the 2003–04 planned expenditure figure for INAC ($5,575 million), $104 million must be added to the INAC total of $5,471 million in Figure 1. The $104 million reflects the total for non-budgetary expenditures ($77 million) and the non-Aboriginal portion of expenditures in the Northern Affairs Program ($27 million).

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Profile of Canada's Aboriginal People

The *Constitution Act*, 1982, recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Inuit and Métis**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act*.[1] **Métis** people are of mixed First Nations and European ancestry, who identify themselves as Métis. The **Inuit** are the Aboriginal people of Arctic Canada and live primarily in Nunavut, the Northwest Territories and northern parts of Labrador and Quebec. The Inuit do not live on reserves and are not covered by the *Indian Act*.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily related to Status Indians living on reserves and the Inuit. INAC is responsible for the delivery of provincial-type programs and services on reserves. In the North, INAC works in cooperation with Inuit and other Aboriginal communities to develop governance structures and to finalize and implement land claims and self-government agreements. Given the unique context of Canada's North, and in accordance with the federal policy on Aboriginal self-government,[2] some agreements also include Métis north of 60° latitude.

Status Indians living on reserves represent about 61 percent of the Status Indian population. There are 445,436 on-reserve Status Indians and 285,139 who reside off-reserve.[3] In total, there are 614 First Nations communities, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. About 61 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents — only six percent have more than 2,000. Overall, 34.6 percent of on-reserve Status Indians live in urban areas, while 44.6 percent live in rural areas; 17.0 percent live in special-access areas and 3.7 percent in remote zones.

The on-reserve Status Indian population is expected to increase by 57.9 percent from 2003 to 2021, compared with 12.0 percent for the Canadian population as a whole. About 40.4 percent of the Status Indian population is under the age of 19, compared with 25.2 percent for the Canadian population.[3,4]

In Canada's North, which occupies 40 percent of Canada's land mass, there are three territories consisting of some 96 organized communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit. Widespread distribution of the population increases the cost of providing services. Some 92,300 residents are scattered across this area; Nunavut's population is 26,700, while there are 37,100 people in the Northwest Territories and 28,500 in the Yukon.

The population in the North is young, with 43.6 percent of the population under the age of 25. A little over half of the population is Aboriginal, varying from 85.7 percent in Nunavut to about 51 percent in the Northwest Territories and about 24.5 percent in the Yukon. There are few reserves.

---

[1] A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. Not all Status Indians belong to First Nations that signed treaties. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act*.

[2] See http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_e.html.

[3] 2000-based projections using the Indian Registy System for the year 2003.

[4] *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026*, Statistics Canada, 2001.

Reliability of Statistics

Demographic Statistics Supplied and Verified Through Population Projections

On-reserve Status Indian Population

The department uses 2000-based Indian Registry System (IRS) population projections developed by Statistics Canada for INAC. These projections have been adjusted for late and under-reporting of births and deaths and therefore differ from actual IRS data. Although these projections are not predictions, they represent future trends that the Registered Indian population will follow, if the underlying assumptions (with respect to fertility, mortality, miscellaneous additions, migration, reinstatement and status inheritance) are accurate.

Canadian Population

The department uses *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026* (Statistics Canada publication, Catalogue No. 91-520). These data are considered reliable, if the underlying assumptions are accurate.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the 2001 Census of Canada

Statistics from the 2001 Census represent the characteristics of the Canadian population taken at one point in time. They are based on self-reporting by individuals.

One major limitation of Census statistics is undercoverage resulting from nonparticipation or incomplete enumeration of communities. A preliminary estimate released by Statistics Canada on January 21, 2003, indicates that approximately 30,000 to 35,000 individuals were not enumerated in the 2001 census. Most of these people were registered Indians living on-reserve. Non-participation of First Nations communities was not a problem in the territories; therefore, statistics for the North are very reliable.

Please note that the data for the Aboriginal population in the North is based on Statistics Canada's Ancestry's definition of Aboriginal, which takes into account those respondents who reported themselves as having Aboriginal ancestry, with one or more Aboriginal ethnic origins.

Section IV - Plans and Priorities by Strategic Outcome

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

Strategic Outcome

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit by strengthening the relationship and addressing the disparities in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise, leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.

Results Logic for Each Strategic Outcome

To provide a context for performance, focus on outcomes and link resources to outcomes, a results-logic "map" has been outlined for each strategic outcome in INAC and the Canadian Polar Commission (CPC).

These results-logic maps build on the circles of influence described above and allow the reader to visibly link together INAC's use of resources to perform activities and produce outputs at the operational level, and to influence outcomes at the collaborative level with partners and client communities, such as First Nations, Inuit and Northerners. These collaborative outcomes can then be associated with the strategic outcomes and priorities that make up the raison d'être of the department.

All plans outlined in Section IV can be traced to at least one summary statement in the appropriate results-logic map. Eventually these charts will serve as accomplishment report outlines, and will link achievements to the results-logic map. By consulting each map, a reader will then more easily see how specific accomplishments contribute to broader strategic outcomes.

Results Logic

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

A more promising future for all First Nations and Inuit as demonstrated by accomplishments in the following areas:
— Strong First Nations communities, people and economies
— Strengthened Aboriginal governance
— New fiscal relationship
— Renewed partnerships

More sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH FIRST NATIONS AND INUIT

First Nation communities:
— adopt specific approaches that contribute to strategic outcomes
— gain capacity to manage their own affairs
— improve their legal, regulatory, fiscal, social, governance and infrastructure support climate

Constructive progress on disputes, land claims, negotiations and other statutory and fiduciary responsibilities

Collaboration on development, participation and engagement of approaches, frameworks and plans with INAC and other partners

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH DELIVERY PARTNERS

Appropriate access to services and capital from private sector financial and services institutions and other related organizations

Federal, provincial and territorial governments provide harmonized policies, programming and funding, laws and regulations in support of strategic outcomes

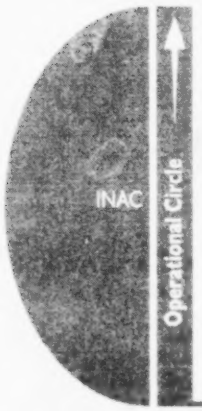

ACTIVITIES

- Liaison with partners and First Nations
- Development of strategy, policy, guidelines, etc.
- Funding processes
- Specialized support for infrastructure and services
- Advisory and information services
- Public education and awareness

OUTPUTS

- Meetings, fora for information exchange
- Frameworks, guidelines and other policy outputs
- Funding Agreements/payments
- Infrastructure outputs
- Service and communication outputs
- Public education and awareness outputs

RESOURCES

$5.3 billion in 2003–04 and 2,626 full-time equivalents (FTEs)

Results Logic

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

A more promising future for all First Nations and Inuit as demonstrated by accomplishments in the following areas:

— Strong First Nations communities, people and economies
— Strengthened Aboriginal governance
— New fiscal relationship
— Renewed partnerships

More sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH FIRST NATIONS AND INUIT

First Nation communities:

— adopt specific approaches that contribute to strategic outcomes
— gain capacity to manage their own affairs
— improve their legal, regulatory, fiscal, social, governance and infrastructure support climate

Constructive progress on disputes, land claims, negotiations and other statutory and fiduciary responsibilities

Collaboration on development, participation and engagement of approaches, frameworks and plans with INAC and other partners

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH DELIVERY PARTNERS

Appropriate access to services and capital from private sector financial and services institutions and other related organizations

Federal, provincial and territorial governments provide harmonized policies, programming and funding, laws and regulations in support of strategic outcomes

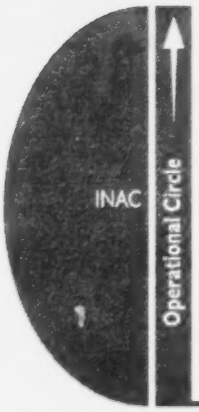

ACTIVITIES

- Liaison with partners and First Nations
- Development of strategy, policy, guidelines, etc.
- Funding processes
- Specialized support for infrastructure and services
- Advisory and information services
- Public education and awareness

OUTPUTS

- Meetings, fora for information exchange
- Frameworks, guidelines and other policy outputs
- Funding Agreements/payments
- Infrastructure outputs
- Service and communication outputs
- Public education and awareness outputs

RESOURCES

$5.3 billion in 2003–04 and 2,626 full-time equivalents (FTEs)

PRIORITY
Strong Communities, People and Economies
($3,829 million in 2003–04)

What is this priority about?

Achieving strong communities, people and economies is about putting in place the tools, structures and instruments that will improve the quality of life for First Nations and Inuit people and enhance their participation in the economy through improved health, public safety, education and community infrastructure.

What are the benefits and results for Canadians?

Reducing the Socio-economic Gap

- Strengthened and sustained economic development

Supporting Healthy Communities

- Increased self-sufficiency
- Improved health and safety

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle

Closing the socio-economic gap between First Nations and Inuit people and other Canadians requires an integrated approach that addresses their unique social, cultural and economic circumstances and creates opportunities for them to participate more fully in the economy. Basic needs for jobs, health, education, housing and infrastructure must be met to lay the foundation for economic development. This means not only strengthening the federal government's relationship with Aboriginal people but also ensuring that the various federal government departments work together more effectively, as well as improving partnerships with the private sector, provinces and territories.

The priorities for INAC and its partners are governance, economic development, education, infrastructure support and social development. Beyond strategic investments in the foundations which support successful economies for First Nations and Inuit governments and communities, entrepreneurs must be effectively positioned to be able to seize these opportunities. First Nations and Inuit governments and communities require strategic investments in the foundations which support successful economies. In addition, entrepreneurs must be effectively positioned to be able to seize existing and emerging opportunities for economic growth and development. Increased participation in the economy by Aboriginal women will be important economic development themes in the coming year.

Education, delivered within an effective governance framework, is one of the keys to strong communities, people and economies, and INAC, in partnership with First Nations, is addressing the following challenges:

- establishing appropriate standards;
- meeting needs for special education;
- maintaining the buying power of the post-secondary education program as the cost of tuition rises;
- ensuring opportunities for lifelong learning;
- supporting parents and community involvement in education;
- supporting initiatives for recruitment and retention of qualified teachers; and
- collaborating with First Nations in the development of culturally relevant curricula.

First Nations and Inuit communities face continuing challenges in ensuring there is adequate housing, clean drinking water, sewer systems, and other types of basic community infrastructure. In addition, some communities still lack environmentally sound energy sources and effective modes of transportation and communication. These are needed to ensure the health and safety of communities and to build and maintain links to the social and economic fabric of the country. Remote communities require innovative and partnered solutions to ensure these needs are met in an affordable manner.

The heart of a community lies in its social support and vitality. A partnered approach is required to develop a more cohesive strategy for social programs, one that ensures federal programs are coordinated to help build local solutions to local challenges. The challenges in First Nations communities are diverse; in many they are acute. A holistic, community-based approach is required to overcome the long-term effects of poverty, dislocation, disaffection and social despair.

To ensure success in meeting these challenges, INAC will continue to support First Nations communities in strengthening governance through adoption of more effective and transparent administrative practices. An accountability regime that provides effective feedback to First Nations communities, as well as to other departments, will enable open and joint determination of progress.

Approaches to community planning are also important. INAC is building First Nations and Inuit capacity and awareness by providing tools and models of planning approaches, improving networking opportunities, hosting workshops and initiating pilot projects.

Operational Circle

All First Nations and Inuit communities are not at similar stages of development. It has become increasingly clear that, while some communities are developing sophisticated and diversified economies with specialized needs, others still require assistance with essential services, such as adequate housing, and water and sewer systems. INAC's key operational challenge is to support progress in all of these diversified communities through strategies that ensure acquisition, operation and maintenance of basic community infrastructure, application of appropriate standards and satisfactory outcomes. One initiative that is currently under way is to implement the department's Long-term Capital Plan, which aims to ensure that First Nations' most urgent needs for infrastructure are met within available resources. INAC also has various economic enabler programs which focus on feasibility studies and negotiating business partnerships, as well as business creation, development and expansion. A program review is planned to determine the success of current programming.

Increased focus will be placed on creating the conditions for stable, long-term economic growth by First Nations and Inuit communities, and on removing structural and systemic barriers to Aboriginal women's participation in the economy. These initiatives must be supported by education and training programs and advocacy programs that foster strategic partnerships and create joint ventures, particularly with the private sector. Investing in strong communities, people and economies will reduce health and other social costs and contribute to the health and well-being of First Nations and Inuit populations.

Planned Results

Strengthened and Sustained Economic Development

2003–04

- Reduce the period in which land is added to reserves from a current average of 5–7 years to a 2-year time frame, to foster community growth and economic development.
- Work with key federal departments to reinvigorate implementation of the Procurement Strategy for Aboriginal Business across government.
- Implement *Journey to Success — Aboriginal Women's Business Planning Guide* through national distribution to interested parties and workshops.

2004–06

- Following program review, enhance delivery of INAC economic enable programs to create sustainable conditions for increasing Aboriginal participation in regional economic development opportunities.
- Strengthen participation of Aboriginal women in the economy, particularly as entrepreneurs.

Increased Self-Sufficiency

2003–04

- Complete the evaluation of the Tribal Council, Indian and Inuit Management Development, and Band Employee Benefits programs. Work with First Nations representatives to identify options for the renewal of program authorities. In collaboration with First Nations, lessons learned from the evaluation will be applied to support contemporary, results-based Indian government programming in a modernized policy framework.
- In collaboration with First Nations, initiate implementation of the action plan coming from the recommendations of the Minister's Work Group on Education.
- In collaboration with First Nations, redesign the First Nations Youth Employment Strategy (YES), the department's component of the Human Resources Development Canada program.
- Develop program directives for special education programs, in collaboration with First Nations.
- Continue to work with interested First Nation and Inuit organizations and communities, other federal departments and outside stakeholders to build a consolidated federal approach to comprehensive community planning.

2004–06

- In collaboration with First Nations administrative institutions, strengthen the capacity of these institutions to develop, deliver and maintain policies, programs and services to First Nations communities, comparable to those available in neighbouring communities, in a manner that is responsive and accountable to residents, as well as to the Government of Canada for the use of public funds.
- Achieve agreement with provincial governments to exchange information on education systems to better determine the outcomes of students as they move between First Nation schools and schools located off reserve.
- Continue with First Nations the second year implementation of the requirements for the new special education program, including reporting, data collection, research and evaluation.
- Develop pilot projects in support of developing and implementing comprehensive community plans; produce and distribute capacity-building tools for better strategic community planning.

Improved Health and Safety

2003–04

- In collaboration with First Nations institutions directly involved in service delivery, contribute to continued improvements to on-reserve water and wastewater services while continuing to reduce the number houses without these basic services.
- In collaboration with First Nations and Health Canada, implement the First Nations Water Management Strategy, aimed at ensuring the safety of water supplies in First Nations communities. The strategy requires stronger partnerships with federal, provincial and territorial agencies involved in the delivery and protection of Canada's water supplies. It will include the establishment of a set of clearly defined standards; measures to ensure these standards are enforced; improvements in operational and maintenance practices; and enhancements to ensure compliance with regular inspections, monitoring and reporting.
- In collaboration with First Nations institutions, continue expansion of training programs for water plant operators and plan for the certification of all operators, to help to build capacity amongst First Nations. It is expected that ultimately water plant management will be overseen by certified operators in every on-reserve facility.
- Implement, with the support of First Nations, social program authorities to deliver program and services comparable to those available in adjacent communities, in a manner that supports effective program management, monitoring and accountability. INAC will undertake activities to detect and resolve issues of non-compliance.
- In collaboration with First Nations, seek to develop mechanisms and agreements to facilitate policy and program coordination between the federal, provincial and territorial levels related to improving safety and living conditions on reserve.
- Continue to work with other federal departments and agencies, including CMHC and Health Canada, to harmonize the delivery of housing programs, as well as with some provinces regarding delivery of water and sewer services.
- Collaborate with specific First Nations communities and institutions involved directly in the development and building of houses, to increase the percentage of adequate houses from 56 percent to 58 percent.

- Implement the Environmental Stewardship Strategy (ESS) Action Plan, which includes development of an environmental policy and an Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) Environmental Management Framework, and IIAP environmental directives in the areas of Protection, Assessment, Conservation, Emergency Response (PACE) and Contaminated Sites.
- Consistent with the transfer of responsibilities to First Nations, complete case studies with First Nations in each of the four PACE environmental directives before the end of the 2003–04 fiscal year.

2004–06

- In collaboration with First Nations communities and institutions, strengthen First Nations capacity to design and deliver programming and implement mechanisms that can respond to changing demographics and address policy and program coordination.
- In collaboration with First Nations communities and institutions, increase the percentage of adequate houses (based on agreed National Housing codes) to 62 percent, while increasing the total number of houses by 6,000 for a total of 98,000.
- In collaboration with First Nations communities and institutions, continue to implement the First Nations Water Management Strategy to contribute to the goal of ensuring that all water and wastewater systems are built and maintained by First Nations in compliance with established standards.
- Continue to establish partnerships with First Nations, provinces, territories and others to improve watershed management and source water protection measures.
- Water and wastewater management processes are overseen by certified operators at all facilities.
- Implement the Contaminated Sites Management Program to continue to address the 482 Class 1 sites, and 353 Class 2 contaminated sites[5] (designated highest-priority sites) on a priority basis, while managing risks at the other sites.
- Facilitate development of a national Aboriginal environmental managers association by First Nations, based on the ongoing results of the PACE case studies.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

INAC is committed to providing the financial, structural and technical strategies and tools required to ensure a quality of life in First Nations and Inuit communities that is comparable to that of neighbouring communities, to increase the self-sufficiency of First Nations and Inuit, and to enable their greater participation in the economy. Partnerships between First Nations and Inuit and the private sector, nongovernmental organizations and other levels of government are essential to achieving these goals.

Real progress in creating strong communities, people and economies requires an effective framework for development, as well as a balanced and integrated approach. This framework must be built on innovative solutions developed and implemented jointly by INAC and its partners in the areas of basic housing and infrastructure, lifelong education and training systems, and other initiatives, such as effective governance, financial management, land management and management of other resources. In addition, improved access to capital and a supportive investment climate will enhance

[5] Number of sites identified as of December 31, 2002

communities' potential for economic growth and development, and will encourage partnerships. In all of these areas, INAC is committed to moving beyond individual project funding to a more strategic, targeted approach that lays the foundation for economic growth and development.

Support for strategic investments in First Nations and Inuit economic development will reduce health and other social costs, enhance the well-being of on-reserve populations, strengthen the broader Canadian economy, benefit neighbouring communities, and increase regional economic stability and growth. Institutional development encourages the self-reliance of First Nations and Inuit communities, as well as enhancing good governance and accountability.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Strong First Nations communities, people and economies are essential to building sustainable communities and reducing the significant disparities between First Nations and Inuit and other Canadians. Unacceptable housing and health conditions, social dependency and inadequate educational achievement are barriers that limit the ability of First Nations and Inuit to participate in all aspects of the broader Canadian society, and significantly weaken the social, political and economic fabric of Canada. Serious efforts are needed to break the cycle and promote "life chances" for current and future generations.

The degree of program effectiveness has a strong bearing on the benefits experienced by First Nations and Inuit. INAC will need to respond effectively to planned program reviews to enhance program effectiveness. The focus must be on sustainable wealth creation, as opposed to short-term job creation.

PRIORITY
Strengthened Aboriginal Governance
($1,019 million in 2003–04)

What is this priority about?

To strengthen Aboriginal governance, INAC is focusing on legislative initiatives and programs needed to foster strong, sustainable communities and accountability of governments. Initiatives include encouraging professional development, undertaking statutory and institutional reforms, and settling and signing self-government and comprehensive land claims agreements as quickly as possible. They are aimed at giving Aboriginal communities the tools, resources, capacity, legislative and institutional support needed to ensure strong Aboriginal governance.

What are the benefits and results for Canadians?

Strengthening Governance

- Governance capacity-building initiatives
- Self-government and claims agreements

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle

Challenges in achieving desired outcomes include the following: small size and isolation of many communities; diversity of cultures; diversity of goals and visions of governance; disparities in human, financial and natural resources; historical imbalances of power and dependency; absence of a regulatory regime to allow for major and commercial projects to operate on reserves; the need for new intergovernmental relationships and partnerships with federal, provincial, territorial and Aboriginal governments; outstanding land claims and the issues involved in reaching self-government and claims agreements; and lack of public understanding of the issues and potential opportunities arising from improved governance, self-government and Aboriginal rights.

Operational Circle

INAC is implementing a Performance Management Framework for its land claims and self-government processes, including new internal reporting and evaluation activities; consolidation of authorities; new fiscal mechanisms; and streamlined external machinery reforms.

To invest strategically in projects that promote capacity-building, professional development and governance, INAC must develop partnerships with Aboriginal people, other federal government departments, and provincial and territorial governments, as well as with the academic community.

Planned Results

Governance Capacity-Building Initiatives

2003–04

- Continue strategic allocation of capacity-building funding to Aboriginal groups to increase communities' self-reliance; encourage community planning; demonstrate measurable and tangible results; and develop governance structures that respond to community values, customs and traditions.
- Implement the "Rolling 30" First Nations communities in the *First Nations Land Management Act* (FNLMA) ratification process (30 qualified First Nations every two years, or 15 each year).
- In collaboration with First Nations, develop a new Land Management Program for First Nations linked to FNLMA and self-government.

2004–06

- Updating and evolution of self-government and comprehensive claims policy frameworks to support governance capacity-building.
- 15 new First Nations communities operating under the FNLMA.
- 30 new First Nations communities in the FNLMA ratification process.
- New Land Management Program for First Nations to be in place, along with First Nations institutions to deliver services.
- It is expected that 200 First Nations will begin developing codes under the proposed *First Nations Governance Act* (FNGA) during this time frame.
- Legislation to fill regulatory gaps will be in place to allow for major industrial projects on-reserve.

Self-Government and Claims Agreements

2003–04

- Implement a stronger results-based performance management and accountability framework for self-government and claims negotiations, to focus efforts on negotiations that are producing promising results. The framework will also be useful to highlight negotiations that are not producing results and to suggest corrective actions, such as capacity-building or disengaging from negotiations if there is no reasonable chance for successful conclusion of an agreement.
- Obtain approvals from federal departments on key policy issues. Specifically, these guidelines will include ratification, certainty and membership. They will be used by federal negotiators in determining negotiating mandates related to federal interests. The guidelines will also help to accelerate progress in negotiating self-government and land claims between the government and Aboriginal groups.
- Streamline and improve monitoring, mandating, approval and reporting processes through the Federal Steering Committee on Self-Government and Comprehensive Claims, the Federal Treaty Negotiation Office reforms, and the use of the Cabinet Annex System. These reforms will ensure greater flexibility to manage negotiations and encourage stronger engagement of federal partners in the negotiation and implementation processes, thereby improving timeframes for the successful completion of agreements.

- Revitalize the British Columbia treaty process by implementing changes to policy mandates, including the negotiation and implementation of incremental treaty agreements between Canada, B.C. and First Nations.
- 7 Final Comprehensive Claims Agreements will be concluded.
- Achieve key milestones established by all parties involved in self-government and land claims negotiations, with 8 sets of negotiations, including framework agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements, according to the established time lines.
- Renew funding agreements in relation to the *Cree-Naskapi (of Québec) Act*.
- Negotiate new agreements with Quebec and the Cree on education and policing services in Cree communities in northern Quebec.
- Promote the use of the *Manitoba Claim Settlements Implementation Act* and the *Claim Settlements (Alberta And Saskatchewan) Implementation Act*, to accommodate third-party land interests and thereby accelerate progress for claims-based expansions of reserves in these three provinces.

2004–06

- Achieve key milestones with 10 sets of negotiations, including framework agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements.
- Parties will begin negotiating the next Nisga'a fiscal financing agreement in 2004–05.
- Resolve issues being raised by Nunavut Tunngavik Inc. related to Inuit employment in government, government contracting in Nunavut and government policies that apply in Nunavut.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

INAC is committed to achieving strengthened First Nations and Inuit governments that are stable, legitimate, culturally relevant and accountable to their people, and that have the authorities, resources and economic base to provide the same quality of life and standards of service as most other Canadians enjoy. The legislative governance package that contributes to this outcome includes the proposed *First Nations Governance Act* (FNGA), the proposed *Specific Claims Resolution Act*, expansion of the *First Nations Land Management Act* (FNLMA), modernization of the *Indian Oil and Gas Act*, the *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* and the anticipated *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, as well as self-government and land claims agreements.

Improved governance and accountability in communities is helped by developing and implementing processes that can establish consensus on community development issues; provide greater participation in local decision making and governing; and promote long-term cost effectiveness and integrated documentation of community investments.

First Nations need the tools to exercise effective and accountable governance and to engage in sustainable economic growth and development. In turn, political and fiscal stability enable First Nations to move more seriously and effectively into self-government negotiations.

The department has undertaken to modernize its land management activities. The overarching objective is to empower First Nations by providing modern, efficient and effective land management processes and tools while promoting economic development and sustainability. To allow timely economic development on reserves, the department is examining ways of streamlining land

management processes and providing tools and training for adding claims-based lands to reserves. It will review existing policies and procedures, including the 53/60 Program (named for sections of the *Indian Act*) and the Regional Lands Administration Program (RLAP), with a view to addressing regulatory gaps, service standards for leasing, and designations for major commercial and industrial development projects.

The RLAP and sections of 53/60 Delegated Authority Program will be transformed and replaced by a new and dynamic co-management program that will encompass the tools and the necessary professional development platform to facilitate modern and efficient land management in support of First Nation governance, self-sufficiency, economic development, and more importantly, will strategically position many First Nation communities towards alternative legislation such as the FNLMA and self-government agreements.

As an interim step to self-government for the many First Nations that still operate under the *Indian Act*, the proposed FNGA and other government initiatives can provide a framework for effective First Nations governance, management of land and natural resources, and accountability.

Initiatives such as implementation of the FNLMA, the Indian Oil and Gas Pilot Initiative and comprehensive claims negotiations enhance First Nations economic development opportunities, governance and accountability, since they increase First Nations' involvement in the management of natural resources, create partnerships with other public or private sector interests, and establish effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

Settling claims and promoting self-government benefits Aboriginal people and all Canadians by providing First Nations and Inuit communities with the authorities, resources and economic base needed to improve socio-economic conditions and decrease social dependency. Claims settlements create certainty about titles to land and access to resources, which in turn facilitates business transactions and supports economic development.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Over the last few years, communities, the federal government and outside experts have recognized that community-driven planning is fundamental to building self-reliant, healthy and functional First Nations and Inuit communities.

The social and economic impact of failing to deliver on this priority is significant. Failure to achieve comprehensive land claims settlements or modern treaties will result in increased legal costs to settle issues in court. Other impacts include the opportunity costs for sustainable development of land and resources that could realize significant investments and socio-economic benefits.

Progress on negotiations to address Aboriginal rights, grievances and reconciliation is intertwined with progress on quality of life. Negotiations cannot be put on hold to focus exclusively on socio-economic issues. Without such progress, litigation and confrontation will continue to grow and have a detrimental effect on First Nations' quality of life. While providing guiding principles in relation to Aboriginal issues, the courts have reminded us that these issues are better addressed through negotiated settlements.

The settlement of valid specific claims enables Canada to meet outstanding lawful obligations to First Nations. The resolution of these grievances provides benefits, such as clarification of title, the elimination of continuing liability, and strengthened relationships between Canada and First Nations. These benefits translate directly into tangible progress on the "quality of life" agenda.

Failure to improve the governance framework under the *Indian Act* will lead to continued federal government involvement in the day-to-day operations of First Nations governments and communities; continued dependency on the federal government; continued lack of First Nations' involvement in decision making; significant gaps in leadership, administration, financial management, accountability and citizen redress; disincentives for economic development; political instability; and a lengthier and more difficult transition to self-government.

PRIORITY
New Fiscal Relationship
($5 million in 2003–04)

What is this priority about?

The objectives of a new fiscal relationship are the following:

- effective governance and intergovernmental links, including fiscal relationships with First Nations and Inuit governments, that have the required institutional and human resource capacities;
- fiscal arrangement mechanisms that are transparent, stable, predictable and support the generation of own-source revenues; and
- governance and fiscal accountability of First Nations and Inuit governments to their people, as well as appropriate intergovernmental accountabilities to help remove barriers to greater participation by First Nations and Inuit in the Canadian economy.

What are the benefits and results for Canadians?

Strengthening Governance

- Effective governance and fiscal relationships, including new fiscal arrangement models and practical examples
- New fiscal and statistical institutions
- Financial management skills and capacity in First Nations
- Strengthened governance and fiscal accountability

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle

The legacy of the *Indian Act*, combined with devolution, have resulted in various degrees of capacity to effectively manage governance and fiscal structures among the more than 600 First Nations and Inuit communities. Other challenges include the small size and isolation of many communities; the degree of dependency on federal funding; limited ability to generate own-source revenues and economic opportunities in an increasingly market-driven economy; and the limitations of the *Indian Act* specific to Indian moneys. In addition, the lack of legislated accountability makes administering public funds and delivering programs and services even more complex. The evolving and variable state of relationships between First Nations and Inuit communities and federal, provincial and territorial governments also affects the achievement of desired outcomes. Finally, the state of regional and national economies has a large impact on outcomes.

Many federal government departments fund First Nations, leading to duplication, fragmentation and inefficiencies. Harmonizing funding processes would create a less complex and burdensome

environment for accountability and results-based management. Such harmonization would also bring to the fore a more encompassing and comprehensive view of the Canada–First Nations relationship. Challenges to implementing government-to-government fiscal relations include the following:

- the need to implement new, more flexible funding arrangements;
- the need to reduce the reporting burden of First Nations;
- complexities involved in reaching fiscal arrangements in self-government and land claims agreements; and
- the need for more public understanding of, and support for, new governance, fiscal and accountability arrangements, and supporting institutions, as effective and sustainable ways to improve the socio-economic conditions of First Nations and Inuit.

The current *Indian Act* is an inadequate framework for contemporary governance and fiscal relationships:

- it lacks a framework for accountability and administration of government (i.e. it focuses on the relationship of the Chief and Council to the Minister as opposed to their relationship with their community);
- it limits access to capital and collateral, obliges INAC to continue administering trust funds, and controls alternatives for managing First Nations funds; and
- it vests substantial power in the Minister, such as in the case where an individual dies without a legal will in place (a condition known as intestacy).

The following are additional challenges:

- to gain wider acceptance from First Nations and Inuit governments and people on the benefits of developing and using own-source revenues;
- to increase the institutional and human resource capacity of First Nations and Inuit to generate own-source revenues and manage fiscal matters; and
- to improve connectivity infrastructure to enable better access to on-line government information and services for remote First Nations and Inuit communities.

Competing political philosophies represent a key challenge to creating a new fiscal relationship with First Nations. INAC's pragmatic, incremental approach is contested by certain First Nations leaders, who favour negotiating a rights-based agenda. To build broad-based support for a new fiscal relationship, it will be necessary to demonstrate the linkages between the pragmatic, incremental approach and self-government.

Successful negotiations and implementation of self-government agreements require an entrepreneurial type risk-taking behaviour. This may be a challenge for a number of First Nation communities who prefer, and are used to, a risk-avoidance environment.

Operational Circle

It is an ongoing challenge to make strategic investments that will result in good governance, strengthened accountability, and increased institutional and human resources capacities. Another ongoing challenge involves developing and maintaining effective partnerships with First Nations and

Inuit governments, other governments, academic and professional communities, and other stakeholders.

Specific challenges to negotiating and implementing a new fiscal relationship include the following:

- developing effective governance structures for the many First Nations that still operate under the *Indian Act*, as demonstrated by the development of *First Nations Governance Act* (FNGA) regulations;
- developing appropriate mandates, guidelines and fiscal accountability provisions for self-government negotiators; and
- providing effective support to facilitate complex fiscal negotiations, given current resource levels and authorities.

Planned Results

Effective Governance and Fiscal Relationships Including New Fiscal Arrangement Models and Practical Examples

2003–04

- Enhance and extend the guidelines for negotiations to address such issues as comparability, accountability and technical matters on the treatment of own-source revenues. The enhanced guidelines will provide a clear framework for government-to-government fiscal relationships.
- As part of the National Table on Fiscal Relations, develop a tax toolkit that will enable First Nations to understand and implement First Nations taxation issues in general and real property taxation in particular.
- Improve relationships with Aboriginal groups and increase engagement of Aboriginal community members, provinces and territories on fiscal matters through the National Table on Fiscal Relations, the B.C. Fiscal Relations Working Group, and other bilateral and trilateral discussions and consultations.
- Support participation of other government departments in discussions and exchanges, resulting in improved understanding of fiscal issues, consensus, and endorsement of positions and mandates, through the interdepartmental caucus, the Federal Steering Committee on Self-Government and Claims, and the National Table on Fiscal Relations.
- Adoption of the FNGA and the *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* (FNFSMA) and regulations, to support development of effective First Nations government structures and First Nations institutions.
- Clear framework for government-to-government relationships through newly approved guidelines for fiscal and governance negotiations.
- Affordable, sustainable and transparent arrangements through newly approved guidelines for fiscal and governance negotiations.

- Consider legislative proposals resulting from First Nations consultations, to:
  - — develop a legislative framework for First Nations to opt in to manage their Indian moneys (capital and revenue). These moneys are currently held in the consolidated revenue fund and are administered under the provisions of the *Indian Act*;
  - — update and modernize the *Indian Oil and Gas Act*;
  - — develop a legislative framework for First Nations oil and gas management;
  - — fill a major regulatory gap by referential incorporation of provincial regulations related to large industrial projects on reserves; and
  - — establish a new dynamic Lands Management Program.

2004–06

- Create networks supporting increased information sharing for Government On-Line (GOL) projects through re-engineering the present business process affecting transfer payments to First Nations.
- Establish culturally appropriate agreements at specific regional and community-level tables (e.g., Saskatchewan Common Table Process, B.C. Fiscal Relations Working Group).
- Establish a clear framework for government-to-government relationships through a single funding arrangement for Canada–First Nations funding and promotion of a common accountability framework for federal departments that provide funds to First Nations.
- Transfer the management of Indian moneys to those First Nations that have opted into the proposed Indian Moneys legislation. Given the interest in this legislation, a participation rate of 10 First Nations per year is expected.
- Implement FNGA requirements by 2006, including either community-approved financial management and accountability codes, leadership selection codes and administration of government codes; or the application of fall-back regulations for these same areas.
- Develop and implement the First Nations and Inuit Transfer Payment system to provide single window, on-line filing of various financial and non-financial reports.

New Fiscal and Statistical Institutions

2003–04

- Complete the process to achieve Royal Assent for the proposed *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* (FNFSMA), now before Parliament. The immediate outcome of the Act will be to set in place the legal and institutional framework, which is a precondition for First Nations to enter the bond market and for sharing information between governments. Without this framework, First Nations will not be able to interact more directly with financial markets, potential investors, business partners and other governments, as the case may be.
- Complete preparatory work for the coming into force of the Act, through development of:
  - — associated regulations that need to be in place when the Act comes into force or within six months of that date;
  - — requests for Governor-in-Council approval of the Head Offices and federal appointments to the Boards and Commission;
  - — requests for Treasury Board approval to provide institutions with the necessary operating authorities and funding; and
  - — evaluation frameworks and standards with which to measure the performance of institutions.

2004–06

- Submit for Governor-in-Council approval the initial set of regulations pursuant to the FNFSMA, within two years of the date the Act comes into force.
- Develop institutional capacity in accordance with the business plans prepared pursuant to the FNFSMA.
- Expand collaborative arrangements that foster local revenue laws beyond the current total of over 90 First Nations who collect property taxes and generate local revenue.
- In collaboration with First Nations as required, refine the legal framework and credit enhancement measures to allow the First Nations Finance Authority to issue First Nations government securities on the bond market (a unique international event for an Aboriginal government).
- Develop and implement a complementary, new, independent Statistical Institute run by First Nations to meet First Nations statistical requirements as a joint priority for First Nations and the federal government. The institute would collaborate with Statistics Canada and also exchange data with other statistical agencies and governments, First Nations public institutions, businesses and other stakeholders, while safeguarding privacy and confidentiality of information.

Financial Management Skills and Capacity in First Nations

2003–04

- Continue departmental support of and cooperation with Aboriginal Financial Officer Association (AFOA) professional development activities.

2004–06

- Enhance accountability systems, demonstrated by an increased number of First Nations annual financial statements that meet quality standards and time lines.
- Improve financial management in First Nations communities, demonstrated by a spectrum of financial management activities, including human resources development.

Strengthened Governance and Fiscal Accountability

2003–04

- Accountability of First Nations and Inuit governments to their own members through improved financial control and reporting, demonstrated by audited financial statements and appropriate codes.
- Legal instruments to support governance, and strengthen ratepayer representation and redress, such as those set out in the First Nations real property tax system.

2004–06

- First Nations constitution, governing framework and governance through the implementation of First Nations governance legislation framework.
- Enhance accountability systems, demonstrated by number of effective remedial management plans in place and improvements in budgeting, internal controls, reporting and auditing standards.
- Regulations and strengthened institutional structures for implementation of the legislative framework for First Nations real property taxation.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

A new fiscal relationship will take time to develop but, supported by an effective governance framework, it will lead to more stable and predictable funding and increased self-reliance for First Nations. Together, the new fiscal relationship and governance framework will support delivery of programs and services, public confidence in First Nations governments, greater stability and more effective use of financial resources. Fostering good government and accountability, in conjunction with INAC's Sustainable Development Strategy on community planning, will also increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions in First Nations communities.

INAC is committed to helping create, maintain and support effective governance and intergovernmental relations, including fiscal relationships, through three objectives:

- First Nations and Inuit governments that have the institutional and human resources capacity for managing new fiscal arrangements;
- fiscal arrangements that are transparent, stable and predictable and that support the generation of own-source revenues; and
- accountability by First Nations and Inuit governments to their members, as well as appropriate intergovernmental accountabilities.

A new fiscal relationship will support the effective use of existing financial resources for delivery of essential programs and services, while removing barriers to greater participation in the Canadian economy by First Nations and Inuit.

Finally, harmonization of the many funding processes for First Nations by federal government departments will result in a less complex, more streamlined administrative system that is more conducive to local and intergovernmental accountability.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

The proposed new fiscal institutions will enhance First Nations' financial management and governance capacities, and assist in negotiating and implementing self-government agreements. They are needed to support economic development and greater self-sufficiency among First Nations through the generation of own-source revenues.

Without a new fiscal relationship, barriers to fuller participation in the economy will persist for some First Nations faced with managing increasingly complex financial operations without sufficient infrastructure or human resources capacity. First Nations may also be denied opportunities through inability to provide the financial information required for support in Canada–First Nations funding processes and for local decision making. Furthermore, without this fundamental infrastructure in place, Canada risks losing the trust and goodwill that have been built up with First Nations and professional communities. Finally, without a new fiscal model, increasing budgetary needs by First Nations may erode public support, including public support for self-government.

PRIORITY
Renewed Partnerships
($332 million in 2003–04)

What is this priority about?

In working toward renewed partnerships, the focus is on programs and initiatives to help deal with the problems of the past, so that together we can meet the challenges of the present and create new opportunities in the future.

What are the benefits and results for Canadians?

Supporting Healthy Communities

- Reconciliation and community healing

Improving Operations

- Increased public awareness of Aboriginal issues
- Stronger working relationships with Aboriginal people and organizations
- New approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit communities

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle

Efforts to renew partnerships occur within a complex environment. First Nations and Inuit communities are not only culturally diverse, they range from numerous small, isolated communities to a number of large, economically integrated communities. Economic and social marginalization, as well as geographic isolation, characterize many communities. In addition, relationships between Canada and First Nations and Inuit are strongly affected by a legacy of mistrust, stemming from a history of dispossession, control and dependency. Grievances range from *Indian Act* administration to recent protections for the rights of First Nations women. Additional challenges lie in reconciling divergent views on the meaning and implementation of treaties, particularly in the contemporary context.

Resolving grievances is also complicated by differences in the approaches taken by provincial and territorial governments. However, there is growing recognition that all levels of government must cooperate to address challenges and produce concrete results. All stakeholders must be actively engaged and have a solid understanding of both the cultural context and the nature of the real challenges facing First Nations and Inuit communities.

Public awareness also affects efforts to renew partnerships with First Nations and Inuit communities. On the one hand, the public appears to want all First Nations and Inuit to enjoy the same economic and social opportunities as other Canadians. On the other hand, lack of public understanding and support for historic and modern treaties and land claims can undermine these processes and impede both the resolution of these matters and renewed partnerships. A key challenge is, therefore, to improve public awareness of issues.

Finally, the rising tide of litigation presents its own set of challenges. Over the last decade, the number of general litigation cases has increased more than 11 times, from 99 cases in 1986–87 to over 1,100 cases as of December 31, 2002. Issues addressed through general litigation are wide-ranging and include the following:

- treaty rights and obligations;
- the nature and extent of Aboriginal rights and entitlements;
- the nature of the fiduciary relationship between the federal government and First Nations and the specific obligations arising out of that relationship;
- protection of the rights of First Nations women; and
- day-to-day operations governed by the *Indian Act*.

The adversarial nature of litigation detracts significantly from efforts to renew partnerships. Many court actions suggest that certain provisions of the *Indian Act* may not be compliant with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (the Charter).

Operational Circle

Increased litigation places additional demands on the department and deflects resources away from moving forward. The operational cost of managing litigation has more than tripled since 1996–97, increasing to about $36.4 million in 2002–03.[6] The department has developed environmental scanning to help identify significant legal and business risks early in the life cycle of a case.

Ensuring the resolution of past grievances through specific claims negotiations and settlements is critical to renewing relationships and contributes to land and economic opportunities. The number of specific claims has increased in recent years which puts additional pressures on the operations of the specific claims process. The proposed *Specific Claims Resolution Act* aims to speed up the resolution of specific claims and introduces a new and important role of independence in the validation of claims and determination of settlements.

Resolving current conflicts and reconciling differing approaches is also needed to renew partnerships. However, some existing statutory authorities are not well suited for building and sustaining effective partnerships. This is particularly true for matters that fall under the *Indian Act*, which does not provide the kind of governance structures and other basic tools to enable First Nations to operate efficiently or take advantage of economic development opportunities. In addition to concerns regarding whether the *Indian Act* meets Charter tests, other legislation (e.g., *Indian Oil and Gas Act*) also requires modernization.

Broadly speaking, the policies, guidelines and legislation developed in the past, without the participation of First Nations and Inuit, act as an impediment to rebuilding modern relationships.

[6] This amount includes personnel costs, accommodation and other operating costs, Department of Justice costs and test-case funding.

Planned Results

Reconciliation and Community Healing

2003–04

- Effectively manage specific claims Alternative Dispute Resolution (ADR) processes to satisfy outstanding lawful obligations toward First Nations, in a manner that builds partnerships, aids community healing, builds capacity, and provides First Nations with needed lands and resources.
- Increase assessment and monitoring of specific claims validation and negotiations processes, to introduce greater efficiencies and plan for transition to the new Claims Resolution Centre (CRC).
- Establish an interdepartmental process to review mandating for major specific claims.
- Complete the legislative process for the *Specific Claims Resolution Act* (Bill C-6) and prepare for the establishment of the CRC to address all transitional issues.
- 15 specific claims will be settled.
- Ongoing articulation and analysis of the drivers of litigation and development of case-specific resolution strategies and litigation prevention strategies through the review of practices, policies, regulations and/or legislation.

2004–06

- Establish the CRC to assist with resolution of specific claims. The Centre will facilitate negotiated settlements and make binding decisions on validation and compensation in certain claims.
- 25 specific claims will be settled.

Increased Public Awareness of Aboriginal Issues

2003–04

- Develop a public education strategy to provide information on self-government and increased understanding of and public support for the negotiations process. Over time, public education is expected to increase public confidence in self-government negotiations.
- Promote National Aboriginal Day programs and coordinate the distribution of materials on a national level.
- Improve accessibility to government information through an INAC 1 800 call centre.
- Develop and promote public education material.

2004–06

- Increase understanding and support of the Government of Canada's Aboriginal initiatives.

Stronger Working Relationships with Aboriginal People and Organizations

2003–04

- Enhance treaty relationships through ongoing discussions across Canada and implementation of the post-*Marshall* strategy in the Maritimes, which may include establishment of a Treaty Commission.

- Implement a re-engineered web-based Indian Registry System (IRS) with improved connectivity, updating and research functionality. The modernized IRS will provide on-line access to registration information to all First Nation Indian Registry Administrators, many for the first time.
- Foster greater understanding of historic treaties through exploratory treaty discussions with a number of Treaty First Nations. In Saskatchewan, exploratory treaty discussions with the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) are facilitated by the province's Office of the Treaty Commissioner and continue to achieve a common understanding of treaty issues. The government of Saskatchewan participates as an observer to these issues.
- Negotiate toward establishment of a Treaty Commission, similar to the one in Saskatchewan, for Manitoba and Alberta. Preparations for exploratory discussions are under way for Treaty 6 (Alberta); discussions will begin in the spring of 2003 for Treaty 8 (Alberta).
- Establish an exploratory treaty table with the Nishnawbe-Aski Nation in Ontario, which includes 49 First Nations under Treaties 5 and 9.
- Renew working relationships and partnerships with Aboriginal people and their representative organizations, through strategic national approaches.
- Research and dialogue with First Nations to identify possible solutions with respect to on-reserve matrimonial real property.

2004–06

- Enhance accountability frameworks for Aboriginal representative organizations.

New Approaches to Federal, Provincial and Territorial Relations with First Nations and Inuit Communities

2003–04

- Federal, provincial and territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders are to meet on an annual basis to develop and consider strategies and recommendations on housing and education. Strengthening Aboriginal participation in the economy will remain a priority, with a particular focus on women and youth.

2004–06

- Expand access to, and participation in, the economy by First Nations and Inuit communities.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The government is committed to addressing the legacies of the past, moving beyond grievances, and renewing and strengthening partnerships so that, together with First Nations and Inuit leaders and communities, we can meet the challenges of the present and take full advantage of opportunities now to build a better future for these communities.

Effective partnerships provide the foundation for strengthened Aboriginal governance, a new fiscal relationship and, ultimately, strong communities, people and economies. Treaty-making began in the early 1700s and continues today, but to renew partnerships requires mutual trust and respect based on honouring historic treaties. At the same time, addressing quality-of-life issues in conjunction with historic grievances provides the greatest chance of success.

First Nations women have raised concerns about the need to protect their rights. The department is committed to act to resolve gender equality issues, which are linked to protection of the rights of First Nations women. INAC will address issues of specific concern to First Nations women, such as the division of on-reserve matrimonial real property, and continue to implement its Gender Equality Analysis Policy by assessing the impact of proposed and existing policies, programs and legislation on women and men.

Improved relationships with First Nations and Inuit communities, together with the active engagement of other partners, help create a favourable climate for investments that reduce disparities in social and economic conditions. Better relationships and partnerships with First Nations and Inuit lead to the non-litigious resolution of long-standing grievances, and support the negotiation of agreements, settlement of specific claims and the transition to self-government. Settlements also provide a more stable environment for investment and economic development.

Partnerships with First Nations, Inuit and northern communities, in cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments, and the private sector, are essential to building a better future and quality of life for all Canadians.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Renewed partnerships are essential to delivering INAC's mandate. Involving communities and/or individuals who are directly affected by decisions improves the probability of successful results, including an improved quality of life. Addressing historic issues related to renewed partnerships — such as reconciliation, community administration of assets, individual claims and breaches of fiduciary duty — helps to avoid costly, adversarial litigation and forge more timely and constructive solutions to ongoing problems.

It is important to increase public awareness of Aboriginal and legislative issues to create a positive environment for policy and program initiatives. Lack of understanding can impede the settlement of claims, the resolution of past grievances and movement forward.

Broaching issues through exploratory treaty tables and reconciliation of historic grievances between Canada and First Nations through the specific claims process are important parts of the healing process. Failure to settle outstanding claims undermines efforts to build future relationships based on mutual trust and respect between Canada and First Nations. It also results in mounting liabilities and costly litigation.

It is necessary to update legislative and regulatory tools to facilitate renewed partnerships that meet the needs of First Nations.

Last but not least, better working relationships with key partners, including First Nations and Inuit, Aboriginal organizations, other federal departments, and provinces and territories are needed to ensure INAC's policies and programs are effective and responsive to the needs and priorities of First Nations and Inuit communities.

Strategic Outcome

To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; exercising environmental stewardship, and promoting sustainable development in the North.

Results Logic for Each Strategic Outcome

To provide a context for performance, focus on outcomes and link resources to outcomes, a results-logic "map" has been outlined for each strategic outcome in INAC and the Canadian Polar Commission (CPC).

These results-logic maps build on the circles of influence described above and allow the reader to visibly link together INAC's use of resources to perform activities and produce outputs at the operational level, and to influence outcomes at the collaborative level with partners and client communities, such as First Nations, Inuit and Northerners. These collaborative outcomes can then be associated with the strategic outcomes and priorities that make up the raison d'être of the department.

All plans outlined in Section IV can be traced to at least one summary statement in the appropriate results-logic map. Eventually these charts will serve as accomplishment report outlines, and will link achievements to the results-logic map. By consulting each map, a reader will then more easily see how specific accomplishments contribute to broader strategic outcomes.

Results Logic

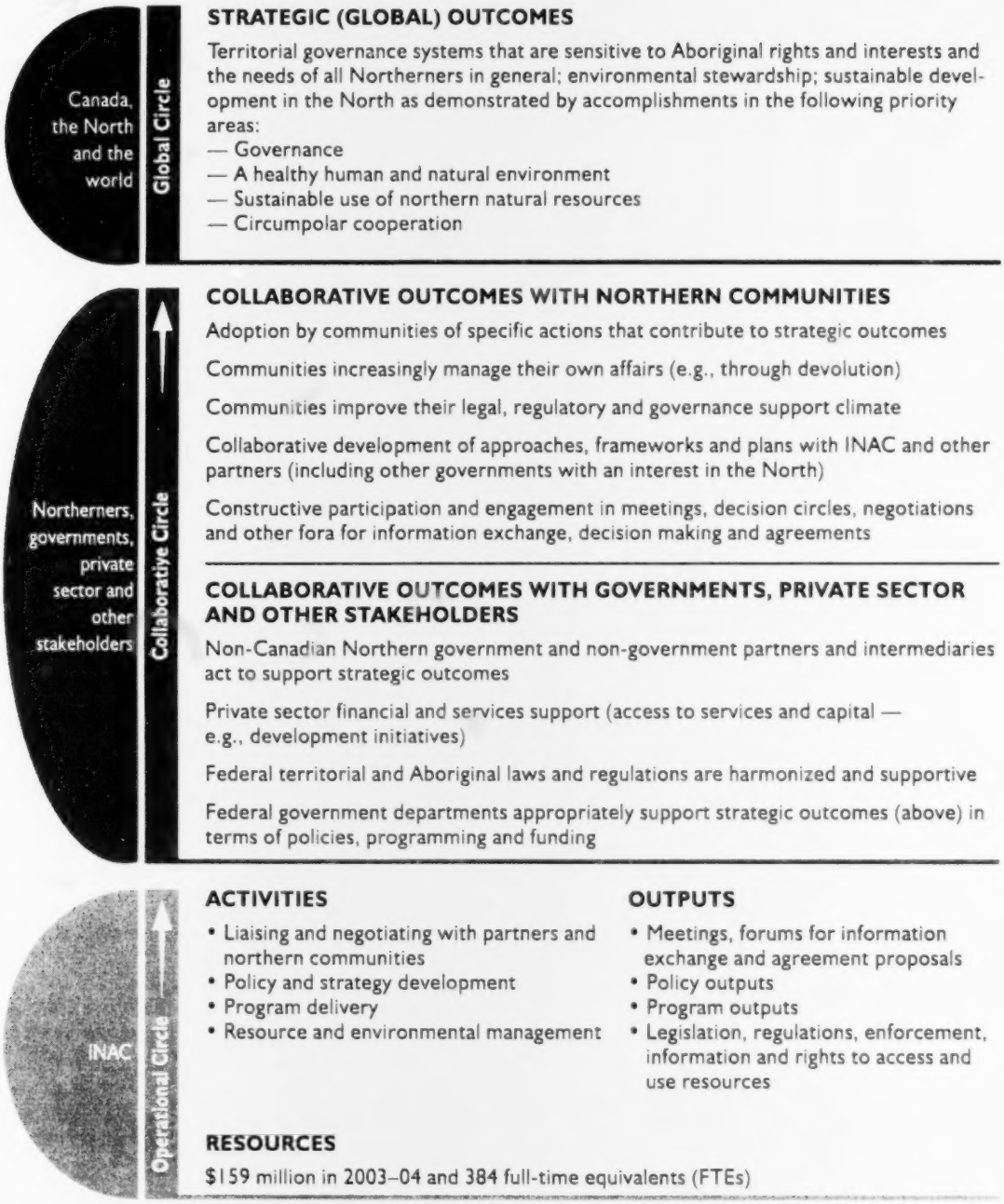

Results Logic

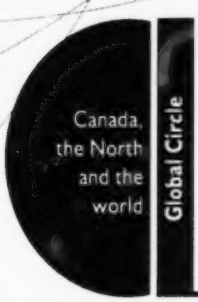

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

Territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; environmental stewardship; sustainable development in the North as demonstrated by accomplishments in the following priority areas:

— Governance
— A healthy human and natural environment
— Sustainable use of northern natural resources
— Circumpolar cooperation

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH NORTHERN COMMUNITIES

Adoption by communities of specific actions that contribute to strategic outcomes

Communities increasingly manage their own affairs (e.g., through devolution)

Communities improve their legal, regulatory and governance support climate

Collaborative development of approaches, frameworks and plans with INAC and other partners (including other governments with an interest in the North)

Constructive participation and engagement in meetings, decision circles, negotiations and other fora for information exchange, decision making and agreements

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH GOVERNMENTS, PRIVATE SECTOR AND OTHER STAKEHOLDERS

Non-Canadian Northern government and non-government partners and intermediaries act to support strategic outcomes

Private sector financial and services support (access to services and capital — e.g., development initiatives)

Federal territorial and Aboriginal laws and regulations are harmonized and supportive

Federal government departments appropriately support strategic outcomes (above) in terms of policies, programming and funding

ACTIVITIES

- Liaising and negotiating with partners and northern communities
- Policy and strategy development
- Program delivery
- Resource and environmental management

OUTPUTS

- Meetings, forums for information exchange and agreement proposals
- Policy outputs
- Program outputs
- Legislation, regulations, enforcement, information and rights to access and use resources

RESOURCES

$159 million in 2003–04 and 384 full-time equivalents (FTEs)

PRIORITY
Effective Management of Federal Interests in the North
($159 million in 2003–04)

What is this priority about?

The focus of the Northern Affairs Program (NAP) is on strengthening territorial governance systems, with a view to ensuring they are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all Northerners; exercising environmental stewardship; and promoting sustainable development in the North.

What are the benefits and results for Canadians?

Strengthening Governance

- Strengthened northern governance
- Fostering circumpolar cooperation

Supporting Healthy Communities

- A healthy human and natural environment

Reducing the Socio-Economic Gap

- Sustainable use of northern natural resources

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

World prices for natural resources are having a major impact on exploration and development in the North. International pressures for new sources of oil and gas have resulted in an injection of exploration dollars. Oil and gas operations are moving offshore for the first time in more than a decade. The demand for new supplies of oil and gas, and proposals to transport these to market, are expected to bring long-term economic benefits to the North. Northern energy development will provide significant opportunities for economic development and employment, not only in the oil and gas industry, but also in related industries like construction and transportation, as well as small-business spin-offs. Northerners are looking to the Government of Canada to take a strong leadership role in northern development. There is also increased receptivity among Northerners, including northern Aboriginal people, for devolution of responsibilities for land and resource management from INAC to northern governments. INAC is working in cooperation with other federal departments, Aboriginal people and the territorial governments to help northern communities take advantage of these opportunities and participate actively in diversifying the northern economy.

Investments are also being made in mineral exploration and development, particularly in the Northwest Territories and Nunavut. Canada's first diamond mine has been operating for four years. A second diamond mine commenced production early in 2003. Two other diamond projects and two gold mines are seeking regulatory approvals. Conversely, persistently low base- and precious-metal prices since 1997 have resulted in a significant downturn in most other mining activities across the North. However, recent increases in the price of gold are driving a renewed interest in exploration of precious metals. Due to the combination of low metal prices and depleted ore reserves, several mines have ceased operations, exploration activity has slowed and new mines are on hold, waiting for stronger prices and market conditions. The failure of several large mining operations has resulted in a loss of jobs and heightened public interest in the ongoing management and reclamation of abandoned mines in the North, with accompanying environmental risks, and has increased the department's involvement in managing mine insolvencies.

World prices and resource potential are not the only determinants of economic development in the North. The following factors also influence the investment climate:

- status of land claims;
- choices that northern governments and people make with respect to policies, programs and specific projects;
- efficiency of regulatory frameworks; and
- assumption of new decision-making powers over land and resource management by tripartite boards and northern governments.

Industry has expressed concerns that uncertainty, instability and inefficiencies constrain investment and limit business opportunities.

Geographic and demographic conditions pose unique challenges to the delivery of programs and services and sustainable economic growth. Remoteness of communities, a severe climate and a unique environment, together with gaps in infrastructure (e.g., telecommunications, roads, ports), science and technology, and skills and capacities among governments, communities and individuals, all present challenges. Climate change is expected to have a significant impact on the Arctic region in years to come. Effective management of the northern environment requires both domestic and international efforts.

Strengthening northern governance will help prepare the North to face challenges and opportunities from increased exploration and development of natural resources, support a competitive investment climate and follow the principles of sustainable development. However, policy, legislative and regulatory gaps need to be closed, and other federal departments and northern partners also have roles to play.

Sufficient resources are required, not only to encourage sustainable economic development, but also to ensure appropriate delivery of programs and services, to protect human health and safety, and to meet environmental concerns stemming from abandoned mines and contaminated sites.

Climate change and other environmental and socio-economic influences require pan-northern solutions and cooperation among nations. Other federal departments and all northern partners must build stronger working relationships to collectively deal with these issues.

INAC can help improve the investment climate by reducing policy gaps and seeking to have outdated legislation replaced. Policies on mine site reclamation have been introduced in the Northwest Territories and Nunavut. The development of a guide on impact and benefit agreements, along with options for a new mining regime for Nunavut, are priorities. INAC will also implement the legislation for Nunavut waters and surface rights, and seek Parliamentary approval for the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act* (Bill C-2) to meet the unfulfilled obligation to legislate a Yukon development assessment process. INAC will continue to play an overall role in coordinating pipeline preparedness across the federal system, by implementing the Infrastructure Canada Program, delivering knowledge and innovation funds for the territories, and promoting sustainable development in the North.

The department will continue to manage the Northern Contaminants Program, support Canada's engagement in circumpolar initiatives resulting from the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy, and participate in international environmental and health conventions, such as the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants.

INAC will also continue to support the evolution of northern governments through devolution of its province-like responsibilities and through land claims and self-government activities; to advocate on behalf of the North in such areas as economic development, food security, and human health and safety; and to encourage northern stakeholders and territorial governments to take advantage of opportunities emerging as a result of international northern cooperation.

All NAP operational activities follow the principles and practices of sustainable development.

Planned Results

Strengthening Northern Governance

2003–04

- Strengthen intergovernmental relationships, demonstrated by decisions for joint actions in intergovernmental forums in the Yukon and the Northwest Territories and the Nunavut Senior Officials Working Group.
- Make concrete progress in devolution and resource revenue-sharing negotiations in the Northwest Territories, demonstrated by conclusion of a Framework Agreement.
- Conference of INAC Minister and territorial Mines Ministers to identify stakeholder concerns and address issues concerning the mining industry in the North.

2004–06

- Continue to make progress in Northwest Territories devolution and resource revenue sharing negotiations, demonstrated by a Final Agreement.
- Develop mining legislation for Nunavut.
- Collaborate with federal, territorial and Aboriginal governments in the Northwest Territories to identify capacity needs to enhance the ability of territorial and Aboriginal governments to take on increased responsibilities through devolution and self-government initiatives.

Fostering Circumpolar Cooperation

2003–04

- Support the work of the Arctic Council by working to achieve the objectives of the Program for the Icelandic Chair of the Arctic Council 2002–2004 and the Inari Declaration, and by establishing a Secretariat for the Sustainable Development Working Group in Canada.
- Continue engagement of Russian stakeholders under the Canada-Russia Agreement on Cooperation in the Arctic and the North and, within the framework of the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy, promote bilateral interests, North-to-North partnerships, business development and sustainable development.

2004–06

- Build on the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy by supporting the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) in a new round of federal, provincial and territorial consultations to determine strategic objectives for the Circumpolar North that recognize the growing geopolitical importance of resource development in the Arctic and the importance of the Arctic as a bellwether of the impacts of climate change.
- Support the work of the Arctic Council in promoting sustainable development and environmental protection within international fora, especially work focused on Russia and capacity building.

A Healthy Human and Natural Environment

2003–04

- Canadian Arctic Contaminants Assessment Symposium to be held in Ottawa March 4–7, 2003.
- Work with the Yukon government to co-manage Type II contaminated sites under the Devolution Transfer Agreement.
- In consultation with Aboriginal communities and Northerners, territorial governments, industry and other stakeholders, develop a departmental climate change action plan that responds to the challenges of climate change for Aboriginal peoples and northern communities.
- Improve food quality in isolated northern communities through the Food Mail Quality Assurance Initiative, and implement pilot projects to assess the impact of reductions in the cost of the most critical perishable foods in three isolated communities, combined with nutrition education and retail promotion of healthy foods.
- Implement and operationalize Northwest Territories Mine Reclamation Policy.
- Enhance and strengthen environmental management and northern development initiatives in the areas of cumulative impact assessment, protected areas and land use planning.

2004–06

- Revise Management Framework and Strategic Plan for follow-up to the Northern Contaminants Program II with blueprints for each component (2004).
- Develop a Canadian Implementation Plan for environmental monitoring of persistent organic pollutants (POPs) in the Arctic, as required under Article 16 of the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants, to enable evaluation of the effectiveness of the convention (2004).

- Develop a Canadian Implementation Plan for monitoring and reporting, as required in the Protocol on POPs under the Convention on Long-range Transboundary Air Pollution, to ensure that emerging chemicals of concern can be addressed under the protocol.
- Continue to manage current and probable insolvent mines to minimize or eliminate Crown liability.
- Continue to work with the Yukon government to co-manage Type II contaminated sites under the Devolution Transfer Agreement.
- Implement departmental climate change action plan in partnership with Aboriginal communities and Northerners, territorial governments, industry and other stakeholders.
- Enhance and strengthen environmental management and northern development initiatives in the areas of cumulative impact assessment, protected areas and land use planning.

Sustainable Use of Northern Natural Resources

2003–04

- Work with resource management boards to improve the implementation and effectiveness of environmental assessment provisions included in land claims agreements and within governing legislation (e.g., *Mackenzie Valley Resource Management Act*).
- Modernize the administration of the oil and gas royalty system, including moving to electronic royalty submission and forecasting tools.
- Foster multi-stakeholder processes designed to improve the regulatory environment for northern oil and gas exploration and development.
- Act as a liaison to strengthen the relationships between northern Aboriginal groups and industry to assist with the sustainable development of oil and gas activities.

2004–06

- Introduce bills for a Northwest Territories Surface Rights Board, a Nunavut Planning Commission and Nunavut Impact Review Board.
- Continue to implement the Northern Operating Environment initiative, which seeks to clarify the varying federal responsibilities and processes in the North.
- Continue to provide overall strategic direction and coordination for federal government departments, to advance Canada's interests in Beaufort Sea exploration as well as in pipeline developments in Alaska, the Yukon and the Northwest Territories.
- Regularize access to oil and gas rights in the Beaufort Sea, Mackenzie Delta, Central Mackenzie Valley and High Arctic Islands areas.
- Revise oil and gas royalty regulations to modernize the regime.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

INAC is committed to improving the quality of life of Northerners and to working in partnership with territorial governments, Aboriginal peoples and other Northerners to support the evolution of strong northern governments, economies and communities, with Northerners managing their own affairs.

Efforts to settle land claims, create an efficient and stable regulatory regime, and work with Northerners, territorial governments and the private sector are having a direct impact on jobs and growth throughout the North and building stronger partnerships among northern communities.

Ensuring that economic development provides employment and generates wealth without compromising the well-being of future generations is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

The devolution of responsibilities for land and resource management will result in stronger, more self-reliant territories. Northern Aboriginal people have become full partners in the development and implementation of resource management boards and agencies. More generally, strengthened intergovernmental relationships permit better understanding of different interests and points of view among Northerners, create opportunities for building consensus for joint initiatives, and help present a common Northern perspective on national issues.

INAC's collaboration with Environment Canada and DFAIT has ensured that Canada promotes strong international Arctic relationships, is a leader in the Arctic Council, and meets its bilateral obligations (including the Canada-Russia Agreement on Cooperation in the Arctic and the North). Through Arctic Council working groups, INAC and other departments have promoted Arctic issues in various international fora and, with the support of Canada's circumpolar neighbours, have been instrumental in obtaining key international agreements and protocols to protect the Arctic environment; e.g., hazardous waste remediation through Arctic shoreline clean-up assessment technology with the United States, and the Russian National Program of Action, sponsored by Global Environment Facility, Russia and other donor countries.

As Northerners increase their participation in circumpolar affairs, they will have more direct say in transboundary issues of interest to Canada, and be able to develop and exchange best practices on sustainable development with residents of other Arctic states.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are receptive to development, provided they participate in decision making, share in the benefits, and are confident that activities are carried out in a sustainable manner. Reconciling diverse interests and perspectives remains an ongoing challenge, but collaboration with territorial governments, development of northern resource management boards, consultative processes and participation of northern stakeholders are all needed to ensure the health and well-being of Northerners and their environment.

Failure to meet targets or implement initiatives on abandoned mines, contaminated sites and environmental monitoring increases risks to the environment and human health, while failure to address transboundary concerns through circumpolar organizations will result in increased environmental degradation in Canada. In addition, failure to learn from best practices in sustainable development of other northern jurisdictions increases the human and financial costs of learning these lessons through experience. Finally, failing to provide a good basis for economic development could result in missing a window of opportunity to develop thriving economies in the North.

Strategic Outcome

To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Results Logic for Each Strategic Outcome

To provide a context for performance, focus on outcomes and link resources to outcomes, a results-logic "map" has been outlined for each strategic outcome in INAC and the Canadian Polar Commission (CPC).

These results-logic maps build on the circles of influence described above and allow the reader to visibly link together INAC's use of resources to perform activities and produce outputs at the operational level, and to influence outcomes at the collaborative level with partners and client communities, such as First Nations, Inuit and Northerners. These collaborative outcomes can then be associated with the strategic outcomes and priorities that make up the raison d'être of the department.

All plans outlined in Section IV can be traced to at least one summary statement in the appropriate results-logic map. Eventually these charts will serve as accomplishment report outlines, and will link achievements to the results-logic map. By consulting each map, a reader will then more easily see how specific accomplishments contribute to broader strategic outcomes.

Results Logic

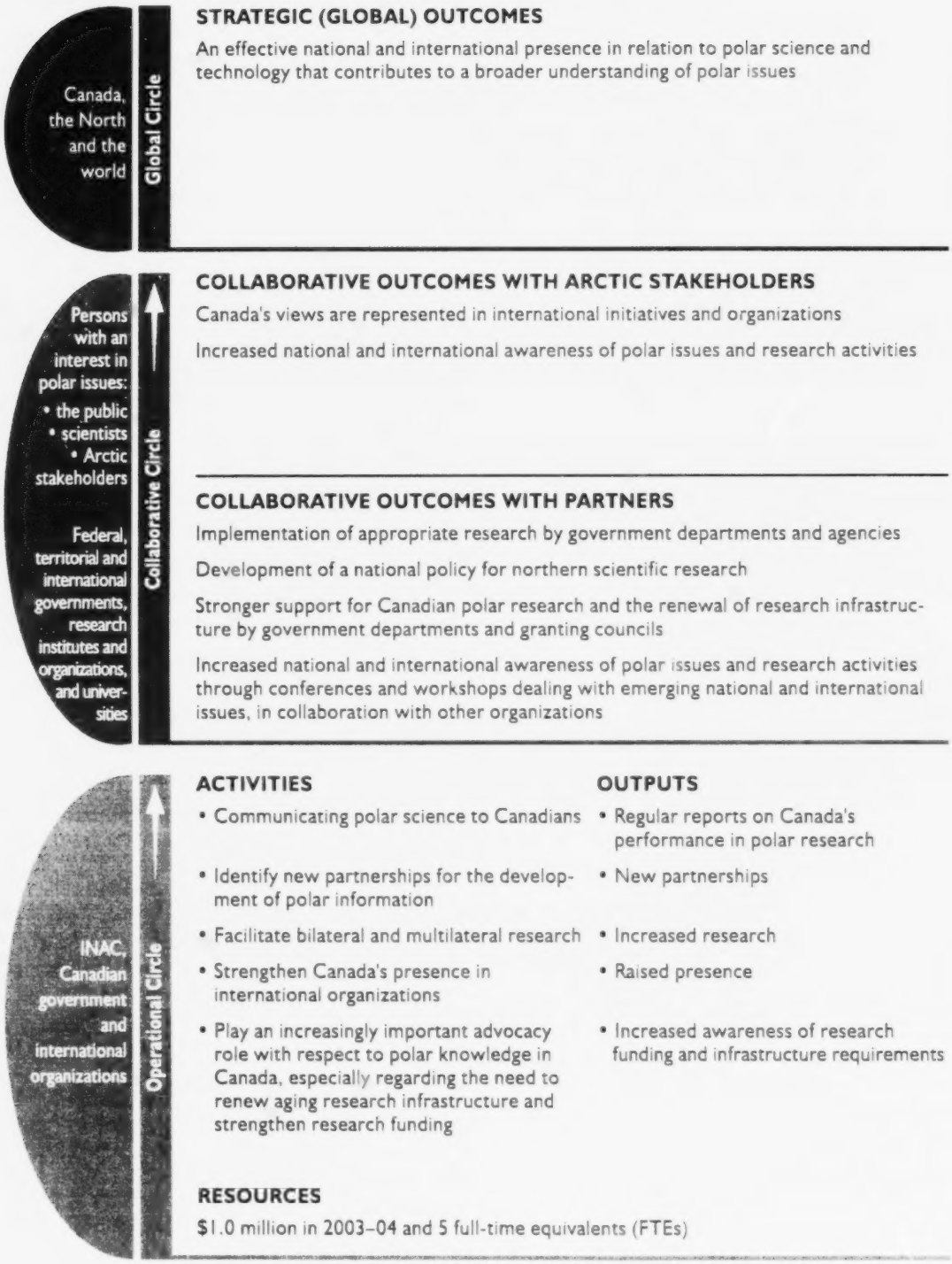

Results Logic

PRIORITY

Develop and disseminate knowledge with respect to the polar regions

($1.0 million in 2003–04)

What is this priority about?

The Commission's focus is on providing Canadians with an effective national and international presence in polar science and technology to contribute to a broader understanding of polar issues.

What are the benefits and results for Canadians?

- Enhanced polar knowledge
- Increased public awareness of polar science
- International profile as a circumpolar nation
- Science and technology in polar regions

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

The current environment includes a diverse and widely dispersed research community, with small research institutes supporting a broad range of research activities. Members of the research community participate in initiatives to various degrees, while governments give polar research differing priorities. As a result, the CPC is needed to coordinate federal and private sector research activities, and to generate greater exchanges of information.

The CPC plays a key role in implementing a range of initiatives, including the following:

- communicating polar science to Canadians;
- identifying new partnerships for the development of polar information;
- facilitating bilateral and multilateral research;
- strengthening Canada's presence in international organizations; and
- playing an increasingly important advocacy role with respect to polar science and technology in Canada, especially regarding the need to maintain or replace aging research infrastructure and increase research funding.

Planned Results

Enhanced Polar Knowledge

2003–04

- Increase national and international awareness of polar issues and research activities through continued publication of the CPC's *Meridian* newsletter and the newsletter of the Canadian Antarctic Research Network. Subscribers to these publications number approximately 1,400 and include university and government researchers, politicians, policy makers and other public servants, as well as university, college, school and community libraries.
- Continue to add new national and international polar research information resources (links to new research projects and institutes, related non-governmental organizations, etc.) to the evolving Canadian Polar Information Network (CPIN). CPIN is expected to keep abreast of new developments in polar knowledge and to provide Canadians with access to the most current information on polar research, helping to identify potential opportunities for new partnerships.

2004–06

- Contribute to Canadians' understanding of polar issues through a variety of activities, such as refining and expanding the Internet site on polar information for primary and secondary school students, facilitating conferences and workshops, and dealing with emerging issues of national and international concern, in collaboration with other organizations.

Increased Public Awareness of Polar Science

2003–04

- Continue to provide current information on Canadian polar research to national and international researchers through newsletters and to publicize newsletters through the CPC Web site, educational directories, and conferences and workshops in Canada and abroad.

2004–06

- Continue to provide access to information on research in support of polar knowledge through newsletters, the Web site, the on-line directory of researchers and on-line fora for discussion of issues.

International Profile as a Circumpolar Nation

2003–04

- Enhance Canada's profile as a circumpolar nation by ensuring Canadians have effective representation on international organizations and committees, as well as by participating in multinational research projects to increase international cooperation and joint initiatives.

2004–06

- Increase awareness and support for world-class polar research undertaken by Canadians in the Arctic and Antarctic, to promote greater participation by Canadian scientists in interdisciplinary and multidisciplinary research teams dealing with global issues.
- Continue collaboration with researchers to promote research and publicize international Arctic and Antarctic issues, to further raise the profile of Canada as a circumpolar nation both within Canada and outside of the country.

Science and Technology in Polar Regions

2003–04

- Report on the state of polar knowledge by means of the fourth Indicators Report (June 2003). The ongoing Indicators Project is expected to identify significant trends and to assist policy makers in making informed decisions.
- Continue to expand and update the on-line researchers' directory, which lists Canadian polar specialists by area of expertise and current research. The directory provides easy access to information on "who is doing what and where" in Canadian polar science. It is used by Canadian polar researchers and others to find experts in particular fields of endeavour.
- Collaborate with the Association of Canadian Universities for Northern Studies to offer scholarships to promising young researchers on topics related to circumpolar issues; advocate for stronger support of Canadian polar research by universities, governments and research institutes and for the renewal of aging research infrastructure; and promote better coordination of research efforts and sharing of information.

2004–06

- Continue to reflect the Commission's commitments to both Arctic and Antarctic polar research by supporting implementation of the Canadian Antarctic Research Strategy; and by facilitating and encouraging Canadian scientists in the development of research projects that benefit Northerners and address Canadian concerns.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The Commission's activities provide valuable input into the state of Canadian polar knowledge; help focus national attention on the need for world-class research, information and infrastructure; and improve domestic research. The CPC serves as an important source of information on polar research and for links between governments, the research sector, Aboriginal communities, industry, academics and the Canadian public.

The CPC is also Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. It is Canada's adhering body to the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research and provides liaison with research organizations throughout the circumpolar world. Its international efforts complement its domestic research activities and provide input into multilateral scientific projects of relevance to Canadians.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

At present, other polar nations are actively funding and undertaking projects to address crucial gaps in the knowledge of Canada's Arctic regions. If Canadian polar research capacity does not increase, Canada will become dependent on foreign interests for its polar research. Consequently, at a time when polar research is steadily increasing in importance around the world, Canada could be perceived as a weak link among polar nations.

Without the Commission's efforts to promote the development of a national polar science strategy, Canadian polar research will continue to lack focus and direction, with the attendant risks of needlessly high costs, duplication of effort and other inefficiencies.

Finally, without the opportunities for communication provided by the CPC, researchers and Northerners would lose an important venue for raising issues and concerns.

Section V - Organization

Strategic Outcomes and Business Lines (2003–04)

Indian and Northern Affairs Canada ($ millions)

Strategic Outcomes	Business Lines			
	Indian and Inuit Programming	Claims	Northern Affairs Programming	Total
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the disparities in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	4,558.8	750.2	—	5,309.0*
To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; exercising environmental stewardship, and promoting sustainable development in the North.	—	—	159.3	159.3
Sub-total	4,558.8	750.2	159.3	5,468.3
Administration				106.6
Total				**5,574.9**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
** See additional details in table on following page.*

Canadian Polar Commission ($ millions)

Strategic Outcome	Business Line
	Canadian Polar Commission
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	1.0

Section V - Organization

Strategic Outcomes and Business Lines (2003–04)

Indian and Northern Affairs Canada ($ millions)

Strategic Outcomes	Business Lines			Total
	Indian and Inuit Programming	Claims	Northern Affairs Programming	
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the disparities in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	4,558.8	750.2	—	5,309.0*
To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; exercising environmental stewardship, and promoting sustainable development in the North.	—	—	159.3	159.3
Sub-total	4,558.8	750.2	159.3	5,468.3
Administration				106.6
Total				**5,574.9**

Due to rounding, figures may not add to totals shown
** See additional details in table on following page*

Canadian Polar Commission ($ millions)

Strategic Outcome	Business Line
	Canadian Polar Commission
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	1.0

53 57

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Expenditure details by Business Line and Priority

($ millions)	Priorities: Strong Communities, People and Economies	Strengthened Aboriginal Governance	New Fiscal Relationship	Renewed Partnerships	Total
Indian and Inuit Programming					
Elementary/Secondary Education	1,127	—	—	—	1,127
Capital	868	—	—	—	868
Social Assistance	624	—	—	—	624
Social Support Services	570	—	—	—	570
Indian Government Support	—	367	1	9	377
Post-Secondary Education	304	—	—	—	304
Housing	159	—	—	—	159
Economic Development	152	—	—	—	152
Self-Government	—	132	4	—	137
Lands and Trust Services	25	94	—	—	119
Sub-total	3,829	593	5	9	4,436
Regional Operations*					123
Sub-total (Indian and Inuit Programming)					4,559
Claims	**—**	**427**	**—**	**324**	**750**
Total	**3,829**	**1,019**	**5**	**332**	**5,309**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
** Regional Operations included in total only.*

Accountability - Organization and Business Lines

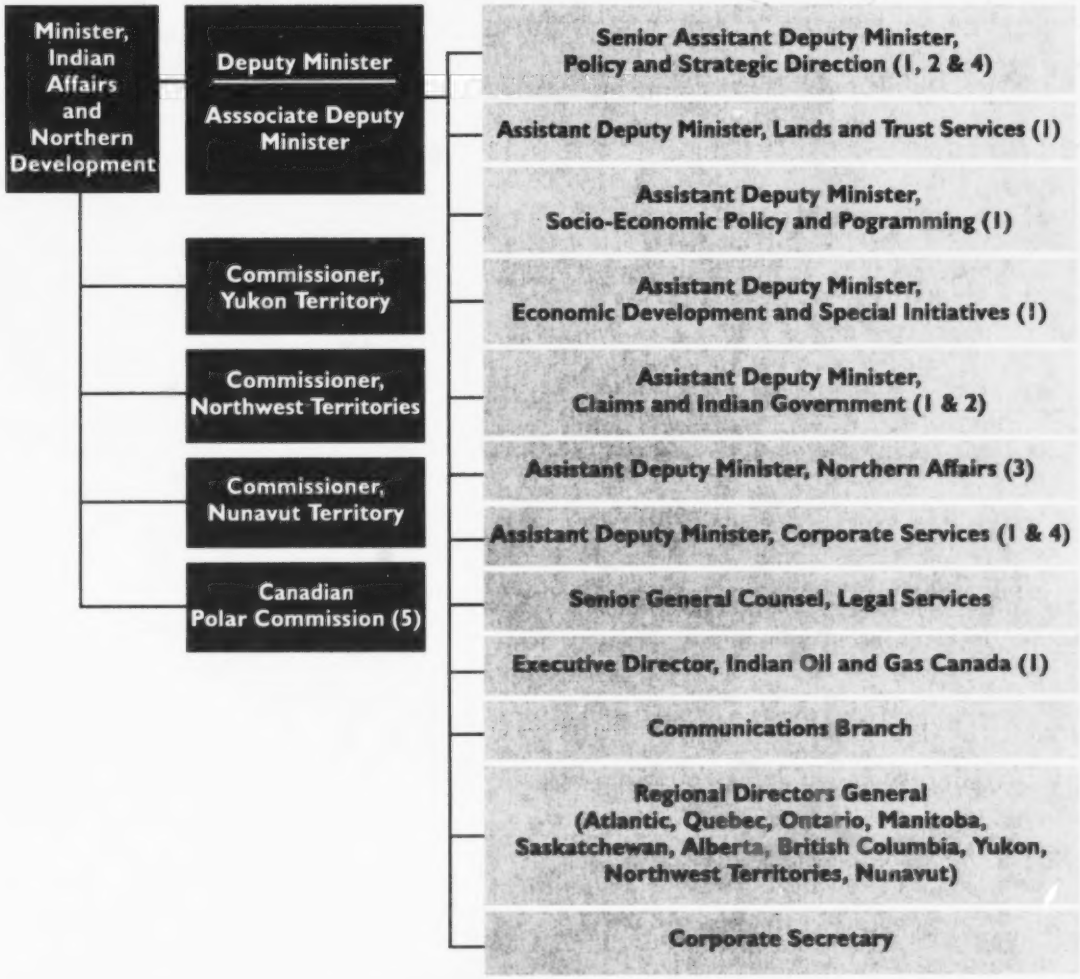

Program/Business Lines	Planned Spending 2003–04 ($ millions)	FTEs
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA		
Indian and Inuit Affairs Program		
1. Indian and Inuit Programming	4,558.8	1,994
2. Claims	750.2	632
Northern Affairs Program		
3. Northern Affairs Programming	159.3	384
Administration Program		
4. Administration	106.6	807
Total INAC	**5,574.9**	**3,817**
CANADIAN POLAR COMMISSION		
5. Canadian Polar Commission	1.0	5

Expenditure details by Business Line and Priority

($ millions)	Priorities				Total
	Strong Communities, People and Economies	Strengthened Aboriginal Governance	New Fiscal Relationship	Renewed Partnerships	
Indian and Inuit Programming					
Elementary/Secondary Education	1,127	—	—	—	1,127
Capital	868	—	—	—	868
Social Assistance	624	—	—	—	624
Social Support Services	570	—	—	—	570
Indian Government Support	—	367	1	9	377
Post-Secondary Education	304	—	—	—	304
Housing	159	—	—	—	159
Economic Development	152	—	—	—	152
Self-Government	—	132	4	—	137
Lands and Trust Services	25	94	—	—	119
Sub-total	3,829	593	5	9	4,436
Regional Operations*					123
Sub-total (Indian and Inuit Programming)					4,559
Claims	**—**	**427**	**—**	**324**	**750**
Total	**3,829**	**1,019**	**5**	**332**	**5,309**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
** Regional Operations included in total only.*

Accountability - Organization and Business Lines

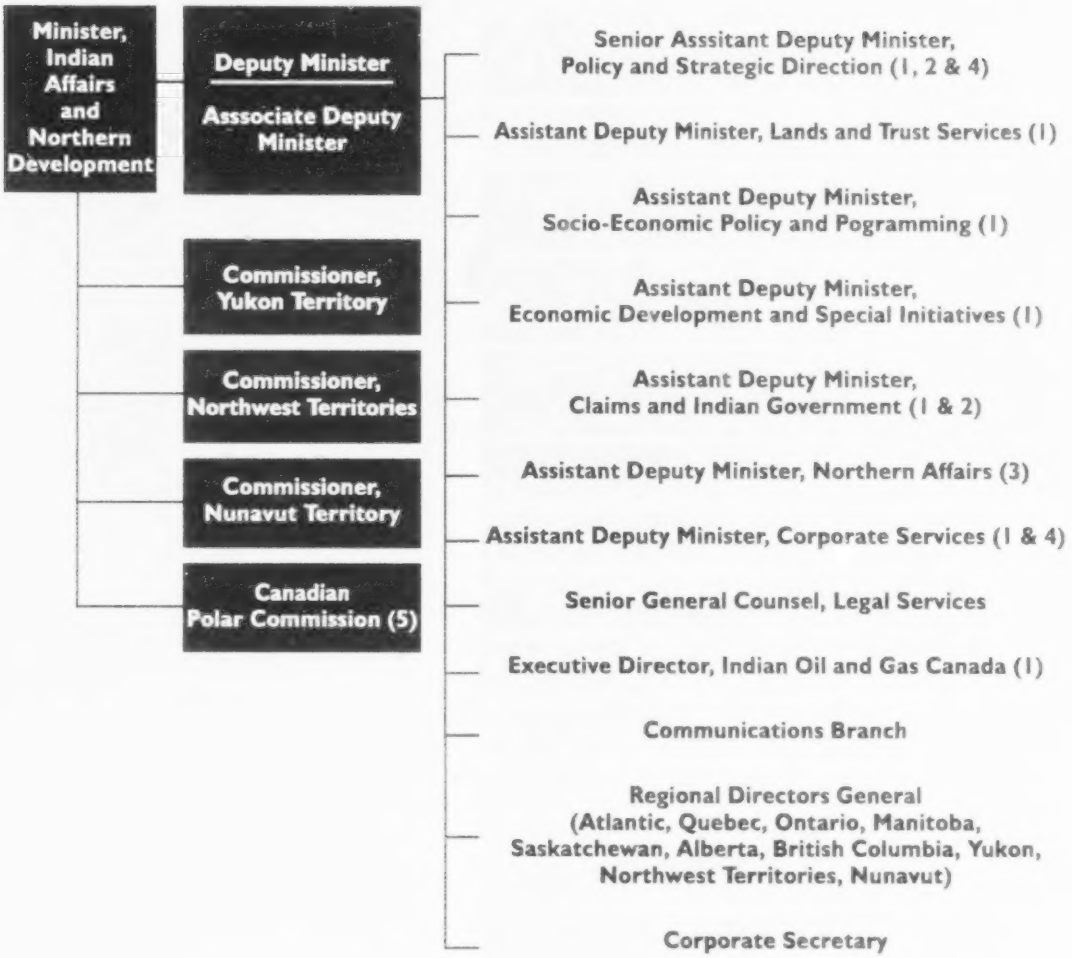

Programs/Business Lines	Planned Spending 2003–04 ($ millions)	FTEs
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA		
Indian and Inuit Affairs Program		
1. Indian and Inuit Programming	4,558.8	1,994
2. Claims	750.2	632
Northern Affairs Program		
3. Northern Affairs Programming	159.3	384
Administration Program		
4. Administration	106.6	807
Total INAC	**5,574.9**	**3,817**
CANADIAN POLAR COMMISSION		
5. Canadian Polar Commission	1.0	5

Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2002–03*	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Indian and Northern Affairs Canada				
Claims	530.4	622.8	425.2	401.7
Indian and Inuit Programming	4,332.3	4,386.0	4,417.8	4,500.9
Northern Affairs Programming	189.1	146.5	143.8	136.9
Administration	105.3	106.6	105.1	105.1
Budgetary Main Estimates	5,157.2	5,262.0	5,091.8	5,144.6
Non-Budgetary Main Estimates (Claims)	75.0	77.4	29.9	28.9
Less: Respendable Revenue	—	—	—	—
Total Main Estimates	5,232.1	5,339.4	5,121.7	5,173.5
Adjustments to Planned Spending**	209.7	235.5	233.3	208.1
Net Planned Spending	5,441.8*	5,574.9	5,355.0	5,381.6
Less: Non-Respendable Revenue	158.7	143.2	122.2	101.2
Plus: Costs of services received without charge	57.3	55.6	55.8	56.9
Net cost of Program	5,340.4	5,487.3	5288.7	5,337.3
Full-Time Equivalents	3,988	3,817	3,620	3,608
Canadian Polar Commission				
Total Main Estimates (Budgetary)	1.0	1.0	1.0	1.0
Adjustments to Planned Spending**	—	—	—	—
Net cost of Program	1.0	1.0	1.0	1.0
Full-Time Equivalents	5	5	5	5

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

** Reflects forecast of net planned spending to the end of the fiscal year.*

*** Adjustments reflect approvals not included in the Main Estimates (e.g. Supplementary Estimates, Budget 2003 initiatives including $600 million for INAC and Health Canada over five years for safe water systems on reserves, and $35 million over two years for First Nations education).*

Net Planned Spending — Explanation of Trend

The net increase of approximately $133 million from 2002–03 to 2003–04 primarily reflects the following major items: increases of $83 million for ongoing programs and services, $100 million for water and wastewater systems on reserve as announced in Budget 2003 (including funding for Health Canada) and $113 million for various claims reflecting negotiations and settlement agreements; a reduction of $44 million reflecting the transfer to the Department of Finance to implement the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement; and reductions totalling $121 million related to targetted funding provided in 2002–03 for various items (e.g. out-of-court settlements, urgent health and safety pressures, rust-out).

The net decrease of approximately $220 million from 2003–04 to 2004–05 is comprised of the following major items: an increase of $84 million for ongoing programs and services; reductions amounting to $120 million for various claims reflecting the settlement agreements; reductions totalling $160 million for various initiatives pending renewal of authorities (e.g. litigation management, specific claims, Innu Healing Strategy, British Columbia Treaty Commission process); and sunsetting of $34 million in funding provided for various initiatives (e.g. Infrastructure Canada Program, Negotiation Preparedness).

The net increase of approximately $27 million from 2004–05 to 2005–06 is comprised of the following major items: an increase of $86 million for ongoing programs and services; reductions totalling $17 million for various claims reflecting the settlement agreements; and sunsetting of $44 million in funding for various initiatives (e.g. rust-out, northern energy development, Nunavik housing, Treaty-Related Measures).

Section VI - Annexes

Tables

Table 1 - Summary of Capital Spending by Program and Business Line

($ millions)	Forecast Spending 2002-03	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	665.4	735.3	715.7	734.1
Claims	8.6	7.9	2.5	—
Sub-total	674.0	743.2	718.2	734.1
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	34.7	0.7	0.4	0.3
Administration Program				
Administration	19.7	10.4	5.2	3.9
Total Capital Spending (Department)	728.5	754.3	723.8	738.3
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2002–03*	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Indian and Northern Affairs Canada				
Claims	530.4	622.8	425.2	401.7
Indian and Inuit Programming	4,332.3	4,386.0	4,417.8	4,500.9
Northern Affairs Programming	189.1	146.5	143.8	136.9
Administration	105.3	106.6	105.1	105.1
Budgetary Main Estimates	5,157.2	5,262.0	5,091.8	5,144.6
Non-Budgetary Main Estimates (Claims)	75.0	77.4	29.9	28.9
Less: Respendable Revenue	—	—	—	—
Total Main Estimates	5,232.1	5,339.4	5,121.7	5,173.5
Adjustments to Planned Spending**	209.7	235.5	233.3	208.1
Net Planned Spending	5,441.8*	5,574.9	5,355.0	5,381.6
Less: Non-Respendable Revenue	158.7	143.2	122.2	101.2
Plus: Costs of services received without charge	57.3	55.6	55.8	56.9
Net cost of Program	5,340.4	5,487.3	5288.7	5,337.3
Full-Time Equivalents	3,988	3,817	3,620	3,608
Canadian Polar Commission				
Total Main Estimates (Budgetary)	1.0	1.0	1.0	1.0
Adjustments to Planned Spending**	—	—	—	—
Net cost of Program	1.0	1.0	1.0	1.0
Full-Time Equivalents	5	5	5	5

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

** Reflects forecast of net planned spending to the end of the fiscal year.*

*** Adjustments reflect approvals not included in the Main Estimates (e.g. Supplementary Estimates, Budget 2003 initiatives including $600 million for INAC and Health Canada over five years for safe water systems on reserves, and $35 million over two years for First Nations education).*

Net Planned Spending — Explanation of Trend

The net increase of approximately $133 million from 2002–03 to 2003–04 primarily reflects the following major items: increases of $83 million for ongoing programs and services, $100 million for water and wastewater systems on reserve as announced in Budget 2003 (including funding for Health Canada) and $113 million for various claims reflecting negotiations and settlement agreements; a reduction of $44 million reflecting the transfer to the Department of Finance to implement the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement; and reductions totalling $121 million related to targetted funding provided in 2002–03 for various items (e.g. out-of-court settlements, urgent health and safety pressures, rust-out).

The net decrease of approximately $220 million from 2003–04 to 2004–05 is comprised of the following major items: an increase of $84 million for ongoing programs and services; reductions amounting to $120 million for various claims reflecting the settlement agreements; reductions totalling $160 million for various initiatives pending renewal of authorities (e.g. litigation management, specific claims, Innu Healing Strategy, British Columbia Treaty Commission process); and sunsetting of $34 million in funding provided for various initiatives (e.g. Infrastructure Canada Program, Negotiation Preparedness).

The net increase of approximately $27 million from 2004–05 to 2005–06 is comprised of the following major items: an increase of $86 million for ongoing programs and services; reductions totalling $17 million for various claims reflecting the settlement agreements; and sunsetting of $44 million in funding for various initiatives (e.g. rust-out, northern energy development, Nunavik housing, Treaty-Related Measures).

Section VI - Annexes

Tables

Table 1 - Summary of Capital Spending by Program and Business Line

($ millions)	Forecast Spending 2002-03	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	665.4	735.3	715.7	734.1
Claims	8.6	7.9	2.5	—
Sub-total	674.0	743.2	718.2	734.1
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	34.7	0.7	0.4	0.3
Administration Program				
Administration	19.7	10.4	5.2	3.9
Total Capital Spending (Department)	728.5	754.3	723.8	738.3
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 - Details on Major Capital Project Spending (projects valued at $15 million and over)

($ millions)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2003	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06	Future Year Spending Requirement
Indian and Inuit Affairs Program*						
Claims						
Inuit Housing	25.0	15.0	5.0	5.0	—	—
Indian and Inuit Programming						
INFRASTRUCTURE						
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program — Docking Facilities	35.1	23.1	3.0	3.0	3.0	3.0
Manitoba						
Bunibonibee — Water/Sewer Upgrade	16.8	2.9	2.5	—	2.4	9.1
Garden Hill — Water/Sewer Upgrade	32.0	—	0.4	1.8	6.8	23.0
God's Lake — Water/Sewer System	16.7	0.5	1.8	2.7	2.1	9.5
Red Sucker Lake — Water/Sewer Upgrade	20.1	0.3	3.1	3.9	4.9	8.0
Wasagamack — Water/Sewer Phase II	15.2	—	0.3	5.0	4.3	5.5
Marcel Colomb — Community Development	18.3	6.6	6.5	4.3	0.9	—
Sub-total (Infrastructure)	179.2	48.4	22.6	25.7	24.4	58.1
EDUCATION FACILITIES						
Manitoba						
Chemawawin School	18.2	4.4	8.8	5.0	—	—
Norway House School	36.4	10.2	4.4	11.5	8.3	2.0
Sub-total (Education Facilities)	54.5	14.7	13.1	16.5	8.3	2.0
Total	233.7	63.1	35.8	42.1	32.6	60.1

Due to rounding, rows and columns may not add to totals shown.

* *There are no major capital projects in other programs.*

Table 3 – Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
GRANTS				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	331.0	343.7	354.8	367.9
Claims	409.0	485.5	313.3	301.2
Sub-total	740.1	829.2	668.1	669.1
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	5.7	0.8	0.7	0.7
Administration Program				
Administration	—	—	—	—
Total Grants	745.8	830.0	668.8	669.8
CONTRIBUTIONS				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	3,766.9	3,966.0	4,025.2	4,071.6
Claims	63.2	73.8	45.6	38.0
Sub-total	3,830.0	4,039.8	4,070.8	4,109.6
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	74.3	62.9	57.9	54.3
Administration Program				
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5
Total Contributions	3,904.8	4,103.1	4,129.1	4,164.4
TOTAL (GRANTS + CONTRIBUTIONS)				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	4,097.9	4,309.7	4,379.9	4,439.5
Claims	472.2	559.3	358.9	339.2
Sub-total	4,570.1	4,868.9	4,738.8	4,778.8
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	80.0	63.7	58.7	55.0
Administration Program				
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5
Total Transfer Payments (Department)	4,650.6	4,933.1	4,797.9	4,834.2
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 • Details on Major Capital Project Spending (projects valued at $15 million and over)

($ millions)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2003	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Future Year Spending Requirement
Indian and Inuit Affairs Program*						
Claims						
Inuit Housing	25.0	15.0	5.0	5.0	—	—
Indian and Inuit Programming						
INFRASTRUCTURE						
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program — Docking Facilities	35.1	23.1	3.0	3.0	3.0	3.0
Manitoba						
Bunibonibee — Water/Sewer Upgrade	16.8	2.9	2.5	—	2.4	9.1
Garden Hill — Water/Sewer Upgrade	32.0	—	0.4	1.8	6.8	23.0
God's Lake — Water/Sewer System	16.7	0.5	1.8	2.7	2.1	9.5
Red Sucker Lake — Water/Sewer Upgrade	20.1	0.3	3.1	3.9	4.9	8.0
Wasagamack — Water/Sewer Phase II	15.2	—	0.3	5.0	4.3	5.5
Marcel Colomb — Community Development	18.3	6.6	6.5	4.3	0.9	—
Sub-total (Infrastructure)	179.2	48.4	22.6	25.7	24.4	58.1
EDUCATION FACILITIES						
Manitoba						
Chemawawin School	18.2	4.4	8.8	5.0	—	—
Norway House School	36.4	10.2	4.4	11.5	8.3	2.0
Sub-total (Education Facilities)	54.5	14.7	13.1	16.5	8.3	2.0
Total	233.7	63.1	35.8	42.1	32.6	60.1

Due to rounding, rows and columns may not add to totals shown.

* *There are no major capital projects in other programs.*

Table 3 - Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2002-03	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
GRANTS				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	331.0	343.7	354.8	367.9
Claims	409.0	485.5	313.3	301.2
Sub-total	740.1	829.2	668.1	669.1
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	5.7	0.8	0.7	0.7
Administration Program				
Administration	—	—	—	—
Total Grants	745.8	830.0	668.8	669.8
CONTRIBUTIONS				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	3,766.9	3,966.0	4,025.2	4,071.6
Claims	63.2	73.8	45.6	38.0
Sub-total	3,830.0	4,039.8	4,070.8	4,109.6
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	74.3	62.9	57.9	54.3
Administration Program				
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5
Total Contributions	3,904.8	4,103.1	4,129.1	4,164.4
TOTAL (GRANTS + CONTRIBUTIONS)				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	4,097.9	4,309.7	4,379.9	4,439.5
Claims	472.2	559.3	358.9	339.2
Sub-total	4,570.1	4,868.9	4,738.8	4,778.8
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	80.0	63.7	58.7	55.0
Administration Program				
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5
Total Transfer Payments (Department)	4,650.6	4,933.1	4,797.9	4,834.2
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown

Table 4 - Details on Transfer Payments Programs

Objectives of Transfer Payment Programs by Business Line	Benefits/Results for Canadians
Indian and Inuit Programming *(2003–04 Planned Spending: Grants $343.7 million; Contributions $3,966.0 million)* To assist First Nations and Inuit communities in achieving their self-government, economic, educational, cultural, social and community development needs and aspirations. The Indian and Inuit Programming assists First Nations in building healthy, sustainable communities through provision of services and programs similar to levels provided to other Canadian residents by provincial, territorial and municipal governments (including education, social services and community infrastructure). It also fulfils many of Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to First Nations and Inuit people.	**Strong Communities, People and Economies** — strengthened and sustained economic development; increased self-sufficiency; improved health and safety. **Strengthened Aboriginal Governance** — governance capacity-building initiatives; self-government and claims agreements. **New Fiscal Relationship** — effective governance and fiscal relationships including new fiscal arrangements models and practical examples; new fiscal and statistical institutions; financial management skills and capacity in First Nations; strengthened governance and fiscal accountability. **Renewed Partnerships** — reconciliation and community healing; increased public awareness of Aboriginal issues; stronger working relationships with Aboriginal people and organizations; new approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit communities.
Claims *(2003–04 Planned Spending: Grants $485.5 million; Contributions $73.8 million)* To achieve negotiated settlements of Aboriginal land claims. Such settlements resolve outstanding grievances, establish certainty to land title and access to lands and resources, create a climate that promotes economic development, and avoid time-consuming litigation. The settlement of a claim is not viewed as an end in itself, but rather as a beginning in which the Aboriginal people start to regain control of their destiny. Claims settlements provide a land base and financial package which establish a solid basis, and provide support for the department's Gathering Strength priorities of renewing the partnerships, strengthening Aboriginal governance, developing a new fiscal relationship and supporting strong communities, people and economies.	
Northern Affairs Programming *(2003–04 Planned Spending: Grants $0.8 million; Contributions $62.9 million)* To promote the political, economic, scientific and social development of Canada's North; to assist Northerners, including Aboriginal groups, to develop political and economic institutions which will enable them to assume increasing responsibility within the Canadian federation; to effectively manage and regulate the sustainable development of the North's natural resources in preparation for devolution to the territorial governments; to preserve, maintain, protect and rehabilitate the northern environment; and to manage ongoing federal interests in the North, including federal northern policy, federal-territorial relations and claims and self-government implementation, and federal circumpolar activities.	**Effective Management of Federal Interests in the North** — strengthened northern governance; fostering circumpolar co-operation; a healthy human and natural environment; sustainable use of northern natural resources.

Milestone Monitoring

The department has in place the appropriate systems to monitor and ensure the integrity of its transfer payment programs. Specifically, the department has developed various performance frameworks (e.g. Gathering Strength) and reporting vehicles (e.g.; annual reports on comprehensive claims and progress on Gathering Strength), which provide information on departmental performance to Canadians. The department also utilizes its internal audit and evaluation function to review programs and activities on an ongoing basis.

Table 5 - Foundation

Aboriginal Healing Foundation

Under Gathering Strength, the federal government committed $350 million to support community-based healing initiatives for Métis, Inuit and First Nations people on and off-reserve who were affected by the legacy of physical and sexual abuse in the residential school system or its intergenerational impacts. This funding was provided as a one-time grant in 1998–99 to the Aboriginal Healing Foundation (AHF), an Aboriginal-operated, not-for-profit corporation that is independent of both government and Aboriginal political organizations.

The AHF uses the monies received to support community-based healing projects. Eligible projects complement existing programs and meet healing needs not currently being supported.

For additional information, including annual reports, see the AHF website at http://www.ahf.ca.

60-62

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Table 6 - Non-Respendable Revenues

($ millions)	Forecast Revenue 2002-03	Planned Revenue 2003-04	Planned Revenue 2004-05	Planned Revenue 2005-06
INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM				
Indian and Inuit Programming				
Goods and services tax	0.3	0.3	0.3	0.3
Return on investments:				
• Indian economic development fund	0.5	0.5	0.5	0.5
Recovery from guaranteed loans	0.4	0.4	0.4	0.4
Refunds of previous years' expenditures	13.5	13.5	13.5	13.5
Adjustment of prior year's payables at year end	0.9	0.9	0.9	0.9
Privileges, licences and permits	0.1	0.1	0.1	0.1
Proceeds from:				
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	0.1	0.1
Other non-tax revenues	0.4	0.4	0.4	0.4
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	16.2	16.2	16.2	16.2
Claims				
Return on investments:				
• Native claimants	10.2	10.2	10.2	10.2
Other non-tax revenues	5.5	5.5	6.3	6.3
Sub-total (Claims)	15.7	15.7	16.5	16.5
Sub-total (Indian and Inuit Affairs Program)	31.9	31.9	32.7	32.7
NORTHERN AFFAIRS PROGARM				
Northern Affairs Programming				
Goods and services tax	0.1	0.1	0.1	0.1
Return on investments:				
• Norman Wells Project profits	42.0	38.0	32.0	28.0
• Other	0.8	0.8	0.8	0.8
Refunds of previous years' expenditures	0.9	0.9	0.9	0.9
Adjustments of prior year's payables at year end	1.0	1.0	1.0	1.0
Canada mining	56.0	51.6	38.6	22.6
Yukon quartz mining	0.5	—	—	—
Placer mining fees	0.2	—	—	—
Quarrying royalties	0.3	0.3	0.3	0.3
Coal leases	—	—	—	—
Metallic and non-metallic	—	—	—	—
Oil and gas royalties	19.9	15.8	13.0	12.0
Forestry	2.0	—	—	—
Land, building and machinery rentals	0.8	0.7	0.7	0.7
Land use fees	0.5	0.4	0.4	0.4
Other fees, rentals, licences	0.2	0.2	0.2	0.2
Proceeds from:				
• Sales	0.1	—	—	—
• Disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—
Other non-tax revenues	1.2	1.2	1.2	1.2
Sub-total (Northern Affairs Program)	126.5	111.0	89.3	68.3

Table 6 - Non-Respendable Revenues (continued)

($ millions)	Forecast Revenue 2002–03	Planned Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05	Planned Revenue 2005–06
Administration				
Refunds of previous years' expenditures	0.1	0.1	0.1	0.1
Adjustments of prior year's payables at year end	0.1	0.1	0.1	0.1
Service and service fees	—	—	—	—
Proceeds from disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—
Other non-tax revenues	—	—	—	—
Sub-total (Administration Program)	0.2	0.2	0.2	0.2
Total Non-Respendable Revenues (Department)	158.7	143.2	122.2	101.2
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 - Net Cost of Programs for the Estimates Year

($ millions)	Programs			
	Administration	Indian and Inuit Affairs	Northern Affairs	Total
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus adjustments as per the Planned Spending table)	106.6	5,309.0	159.3	**5,474.9**
Plus: Services Received without Charge				
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)				**22.6**
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS				**17.7**
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada				**0.7**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada				**14.5**
Sub-total				**55.6**
Less: Non-respendable revenue				**143.2**
2003–04 Net Cost of Program				**5,487.3**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6 – Non-Respendable Revenues

($ millions)	Forecast Revenue 2002–03	Planned Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05	Planned Revenue 2005–06
INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM				
Indian and Inuit Programming				
Goods and services tax	0.3	0.3	0.3	0.3
Return on investments:				
• Indian economic development fund	0.5	0.5	0.5	0.5
Recovery from guaranteed loans	0.4	0.4	0.4	0.4
Refunds of previous years' expenditures	13.5	13.5	13.5	13.5
Adjustment of prior year's payables at year end	0.9	0.9	0.9	0.9
Privileges, licences and permits	0.1	0.1	0.1	0.1
Proceeds from:				
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	0.1	0.1
Other non-tax revenues	0.4	0.4	0.4	0.4
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	16.2	16.2	16.2	16.2
Claims				
Return on investments:				
• Native claimants	10.2	10.2	10.2	10.2
Other non-tax revenues	5.5	5.5	6.3	6.3
Sub-total (Claims)	15.7	15.7	16.5	16.5
Sub-total (Indian and Inuit Affairs Program)	31.9	31.9	32.7	32.7
NORTHERN AFFAIRS PROGARM				
Northern Affairs Programming				
Goods and services tax	0.1	0.1	0.1	0.1
Return on investments:				
• Norman Wells Project profits	42.0	38.0	32.0	28.0
• Other	0.8	0.8	0.8	0.8
Refunds of previous years' expenditures	0.9	0.9	0.9	0.9
Adjustments of prior year's payables at year end	1.0	1.0	1.0	1.0
Canada mining	56.0	51.6	38.6	22.6
Yukon quartz mining	0.5	—	—	—
Placer mining fees	0.2	—	—	—
Quarrying royalties	0.3	0.3	0.3	0.3
Coal leases	—	—	—	—
Metallic and non-metallic	—	—	—	—
Oil and gas royalties	19.9	15.8	13.0	12.0
Forestry	2.0	—	—	—
Land, building and machinery rentals	0.8	0.7	0.7	0.7
Land use fees	0.5	0.4	0.4	0.4
Other fees, rentals, licences	0.2	0.2	0.2	0.2
Proceeds from:				
• Sales	0.1	—	—	—
• Disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—
Other non-tax revenues	1.2	1.2	1.2	1.2
Sub-total (Northern Affairs Program)	126.5	111.0	89.3	68.3

Table 6 - Non-Respendable Revenues (continued)

($ millions)	Forecast Revenue 2002–03	Planned Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05	Planned Revenue 2005–06
Administration				
Refunds of previous years' expenditures	0.1	0.1	0.1	0.1
Adjustments of prior year's payables at year end	0.1	0.1	0.1	0.1
Service and service fees	—	—	—	—
Proceeds from disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—
Other non-tax revenues	—	—	—	—
Sub-total (Administration Program)	0.2	0.2	0.2	0.2
Total Non-Respendable Revenues (Department)	158.7	143.2	122.2	101.2
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 - Net Cost of Programs for the Estimates Year

($ millions)	Programs			Total
	Administration	Indian and Inuit Affairs	Northern Affairs	
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus adjustments as per the Planned Spending table)	106.6	5,309.0	159.3	5,474.9
Plus: Services Received without Charge				
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)				22.6
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS				17.7
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada				0.7
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada				14.5
Sub-total				55.6
Less: Non-respendable revenue				143.2
2003–04 Net Cost of Program				5,487.3

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 8 • Loans

($ millions)	Forecast Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM				
Claims				
Loans to native claimants	31.9	29.9	29.9	28.9
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	26.8	47.5	—	—
Total (Department)	58.7	77.4	29.9	28.9
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 9 • Regulatory Initiatives

INAC is responsible for two separate yet equally important mandates: **Indian and Inuit Affairs** and **Northern Affairs**. This broad mandate is derived largely from the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act*, the *Indian Act*, territorial acts and legal obligations arising from section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*; however, the department is responsible for administering over 50 statutes in total. Consequently, INAC's mandate is complex and its responsibilities encompass a broad range of services.

For a complete list of legislation administered by INAC please refer to:

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_e.html

For a list of regulations currently in force and Planned Regulatory Initiatives for 2003–04 please refer to:

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_e.html

You may also obtain this information by calling (819) 997-0380

Table 8 • Loans

($ millions)	Forecast Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM				
Claims				
Loans to native claimants	31.9	29.9	29.9	28.9
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	26.8	47.5	—	—
Total (Department)	58.7	77.4	29.9	28.9
Canadian Polar Commission	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 9 • Regulatory Initiatives

INAC is responsible for two separate yet equally important mandates: **Indian and Inuit Affairs** and **Northern Affairs**. This broad mandate is derived largely from the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act*, the *Indian Act*, territorial acts and legal obligations arising from section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*; however, the department is responsible for administering over 50 statutes in total. Consequently, INAC's mandate is complex and its responsibilities encompass a broad range of services.

For a complete list of legislation administered by INAC please refer to:

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_e.html

For a list of regulations currently in force and Planned Regulatory Initiatives for 2003–04 please refer to:

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_e.html

You may also obtain this information by calling (819) 997-0380

Other Initiatives Contributing to Results for Canadians

Planned Results

Exemplary Workplace

Aboriginal Representation Within a Dynamic and Skilled Work Force

2003–04

- Increase external recruitment of Aboriginal peoples, particularly post-secondary graduates, in a variety of fields, based on expected vacancies and targeted growth areas.
- Improve technology and tools to facilitate identification, recruitment and assessment of Aboriginal candidates for employment.
- Increased Aboriginal participation in federal government employment and development initiatives.
- Establish new partnerships to increase participation and representation of Aboriginal peoples throughout the public service.

Modern Comptrollership

Sound Management Practices

2003–04

- Each sector and region will be asked to prepare a progress report on their existing 2002–03 Human Resources (HR) plans. The methodologies and tools available to regions and sectors are being updated to enhance their HR planning capacities.
- Foster continuous learning by developing and promoting strategic use of effective people management programs and practices, mentoring, e-learning, learning plans, Aboriginal awareness training, second official language training and career services across the department, and by supporting the development of strong communities of practice within INAC.
- Continue to improve and modernize the overall state of comptrollership relative to the department's baseline position and to accepted policies and standards, through operation and monitoring of the Modern Management Practices Action Plan.
- Strengthen risk management through development and implementation of a Corporate Risk Profile, which will enable the department to identify, evaluate and proactively manage high-risk initiatives/areas.
- Maintain commitment to sustained dialogue on departmental Core Values and public service values and ethics.
- Strengthen the department's Capital Management Regime to ensure that effective planning processes and controls are in place, risks are identified, and the use of capital assets is maximized and managed on a life-cycle basis.

2004–06

- Develop a three-year strategic HR plan for fall 2004.
- Promote the development of strong communities of practice within INAC by developing competency profiles for the department's main communities of practice.
- Continue to improve the state of management practices within the department, to achieve a more advanced and integrated level of comptrollership.

- Continue to implement recruitment, retention and development strategies to address demographic challenges identified through HR planning exercises.

Government On-Line

Government On-Line (GOL) is a key component in the department's strategy to improve service delivery by providing better access to a full range of government information and services. Service transformation, re-engineering of business systems and change management are activities critical to the success of GOL. The department is committed to the GOL initiative and will endeavour to undertake these activities within the constraints of available resources.

2003–04

- An on-line employment application and inventory system for identifying and recruiting Aboriginal Canadians for job vacancies in the department.
- Re-engineer the Indian Registry System, which will enable on-line applications for registration as a Status Indian, renewals of Certificates of Indian Status (status cards) and reporting of life events.
- Streamline reporting requirements for Funding Agreement program and deployment of on-line reporting systems for certain key programs on a pilot basis. This is one of the deliverables of the larger multi-phased First Nations and Inuit Transfer Payment project, which seeks to transform the current transfer payment management system and replace it with a re-engineered, single window, on-line venue for transferring federal funds and reporting results.
- On-line systems and facilities for improved information sharing and communication, including a catalogue for departmental library holdings, registries of fuel storage tanks and environmental assessments, and various fora for collaboration and discussion.
- Continue enhancing Internet presence with increased availability of information, programs and services to be provided on-line (http://www.ainc-inac.gc.ca).
- Complete rollout of the Comprehensive Integrated Document Management (CIDM) system to every employee in the department.

2004–06

- Continue implementation of the departmental GOL plan (http://www.ainc-inac.gc.ca/gol-ged/index_e.html) to transform business processes for on-line delivery of programs and services.
- Continue enhancing Internet presence with increased availability of information, programs and services to be provided on-line (http://www.ainc-inac.gc.ca).
- Ongoing CIDM training and support, and integration with other departmental document management systems.

Sustainable Development Strategy

As in previous years, commitments from the departmental Sustainable Development Strategy (SDS) 2001–03 are incorporated throughout this report. The entire SDS, as well as the 2001–02 annual report, can be found at http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_e.html

For fiscal year 2003–04, efforts will be concentrated on renewing the SDS, for tabling in Parliament in December 2003. The renewed SDS will focus on key commitments that complement the overall strategic direction of the department. Developing these commitments will involve extensive work

and cooperation with the senior management team, all INAC regional offices, and representatives from First Nations, Inuit and northern communities.

Since 2000, INAC has played a significant role in developing the Federal SDS (FSDS). In 2003–04, INAC will continue to play an important role as the FSDS is elaborated. The department's efforts will focus on furthering an SDS for the North and on coordinating interdepartmental approaches to sustainable First Nations communities.

Significant progress is anticipated in several high-profile commitments in the current SDS in the current planning period. In particular, comprehensive community planning has received significant exposure and support within the department, interdepartmentally and from First Nations and Inuit, over the past 18 months. In 2003–04, the department will continue to develop capacity-building tools and models, including printing and distributing results of First Nations and Inuit community planning experiences.

A second commitment wherein significant progress is anticipated in the current planning period relates to climate change. The department's work on climate change takes place via a department-wide program called the Aboriginal and Northern Climate Change Program (ANCCP). This three-year program was initiated under Action Plan 2000 and started in 2001–02. It focuses on raising awareness and capacity building with respect to energy efficiency and renewable energy at the community level. Over the next years, INAC will develop a departmental climate change action plan to include, not only energy efficiency and alternative energy sources to reduce the emission of greenhouse gases, but also an investigation of the adaptations that may be required by Aboriginal and Northern communities due to impacts of climate change.

Sound environmental management of reserve lands is a key element of the current SDS. To address this issue, the department's Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) has committed to development of an Environmental Stewardship Strategy (ESS). In 2003–04, the first steps of the ESS Action Plan will be implemented, on approval by senior management. These steps include development of an Environmental Management Framework, an Environment Policy and two operational directives, along with accompanying procedures, based on the department's federally legislated obligations related to environmental protection and environmental assessment.

Future plans to implement the ESS include: advancing additional departmental operational directives and procedures related to environmental conservation and emergency response; promoting and enhancing awareness, training and compliance; and capacity building for IIAP staff and First Nations. In the longer term, the ESS proposes a joint approach with Environment Canada to address environmental legislative and regulatory gaps on First Nations and reserve lands.

Complementing work on the ESS, implementation of the *First Nations Land Management Act* (FNLMA) is a key initiative for the current planning period. INAC, with input from First Nations, the Lands Advisory Board and Environment Canada, will put in place Model Environmental Management Agreements and Environmental Assessment Agreements with First Nations communities involved in the FNLMA. It is expected that the FNLMA will expand to include 30 First Nations at any given time; as a result, environmental management capacity will expand correspondingly.

Operational activities in the North will continue to follow the principles and practices of sustainable use of natural resources, with attention being paid to integrating environmental considerations with socio-economic factors.

The devolution of certain responsibilities for land and resource management is resulting in a different focus of the federal government in the Yukon. Further strengthening of intergovernmental relations through increased information sharing, an increased focus on northern issues by Ministers, areas of shared management with the governments of the Northwest Territories and Nunavut, and the development of common political development agendas will assist Northerners to meet the challenges of resource development. A guide on impact and benefit agreements, and the identification of options for a new mining regime for Nunavut are two planned outputs to assist in furthering responsible northern development. Other efforts towards this end include work on improving the efficiency of the regulatory regime for the northern oil and gas sector and the ongoing engagement of other federal government departments to ensure the federal government is fully prepared for future hydrocarbon activity in the Beaufort Sea.

Publication of the *Canadian Arctic Contaminants Assessment Report II* in 2003 will inform the public of the outcome of the latest research into contaminants that enter the food chain and consequently have the potential to affect traditional northern diets. This report is a precursor to a revised Management Framework and Strategic Plans to assist northern communities to make informed decisions about their diets.

Canada will continue participating in the work of the Arctic Council to promote sustainable development and environmental protection within international fora. In 2003, Canada will establish a Secretariat for the Council's Sustainable Development Working Group. One of its key tasks will be to help draft an action plan for the Council's sustainable development program. Bilateral initiatives will be pursued with Russia in the areas of environmental clean-up, sustainable development indicators, and governance and capacity building, and with the European Union in drafting a circumpolar component for its Northern Dimension Action Plan.

Finally, over the next 18 months, INAC will continue efforts to "green" its internal operations. Specifically, INAC will enhance communications to its employees about reducing the environmental impact of the department's operations, and further development of an environmental management system (EMS).

Service Improvement

In the year 2003–04 and beyond, INAC will continue to develop and implement tools to support continuous learning and delivery of front-line services provided directly to First Nations and northern communities. Competency profiles, case study learning tools and the orientation of new senior managers to front-line realities will continue to foster greater dialogue between service providers, policy makers and senior management.

Co-delivery Partner Contacts – Federal Department or Agency

Health Canada — Call (613) 954-8815 or see the website at http://www.hc-sc.gc.ca
Non-Insured Health Benefits; Community health services; Environmental health and surveillance; Hospital services; National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Brighter Futures Program — Community Mental Health and Child Development; Aboriginal Head Start; National Children's Agenda; Aboriginal Diabetes Strategy; First Nations and Inuit Home and Community Care Program; First Nations and Inuit Health Information Systems; Food Safety and Nutrition Program; Organization for the Advancement of Aboriginal People's Health; Federal Tobacco Control Strategy; Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy; Collection and Analysis of Health Information of First Nations; Capital Rust-Out; Public Security and Anti-Terrorism; Early Childhood Development for First Nations and Other Aboriginal Children; First Nations and Inuit Primary Care Electronic Health Record; and the Provincial-Federal First Nations Telehealth Project.

Human Resources Development Canada — Call (819) 997-8677 or see the website at http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Aboriginal Human Resources Development Strategy; Aboriginal Skills and Employment Partnership.

Canada Mortgage and Housing Corporation — Call (613) 748-2586 or see the website at http://www.cmhc-schl.gc.ca
On-reserve: Non-Profit Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; Home Adaptations for Senior's Independence; and Youth Internship for First Nations and Inuit Youth.

Off-reserve: Rural and Native Housing Program; Urban Native Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; Emergency Repair Program; agreement respecting the implementation of the James Bay and Northern Quebec agreement related to housing in Nunavik.

Solicitor General of Canada — Contact the Aboriginal Policing Directorate at (613) 991-0241 or see the website at http://www.sgc.gc.ca
First Nations Policing Policy — Implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program, mainly on-reserve, through tripartite policing agreements between First Nations communities, provincial and territorial governments and the federal government, to provide First Nations with access to professional, effective, culturally sensitive police services that are accountable to the communities they serve.

Canadian Heritage — Contact the Aboriginal Affairs Branch at (819) 994-3835
Aboriginal Friendship Centres Program; Northern Native Broadcast Access Program; Aboriginal Representative Organizations Program; Aboriginal Women's Program; Aboriginal Language Initiative; Aboriginal Languages Program; Urban Multipurpose Aboriginal Youth Centres Initiative; and Young Canada Works for Urban Aboriginal Youth.

Industry Canada — Call (613) 954-4064 or see the website at http://www.abc-eac.ic.gc.ca
Aboriginal Business Canada — Promotes the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans Canada — Contact the Aboriginal Affairs at (613) 993-1917
Aboriginal Fisheries Strategy and the *Marshall* Long-Term Response Program (Fisheries Access and Co-Management Program) — To increase Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities; Aquatic Resources Management.

Natural Resources Canada — Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865
Aboriginal Model Forest; First Nation Forestry Program; *Canada Lands Surveys Act*; CANMET Energy Technology Centre; Enhanced Aboriginal Involvement Strategic Initiative; and capacity-building grants and initiatives in resource management.

Justice Canada — Contact the Aboriginal Justice Directorate at (613) 941-9298 or the Programs Branch at (613) 957-3180 or visit the website at http://www.canada.justice.gc.ca
Aboriginal Justice Strategy; Legal Studies for Aboriginal People Program (LSAP); and the Native Courtworker Program.

Privy Council Office — Contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office)
Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan; Urban Aboriginal Strategy.

National Defence — Contact Corporate Services at (613) 992-6033
Bold Eagle Program; Canadian Forces Aboriginal Entry Program; Canadian Rangers Program; Junior Canadian Ranger Program; Headstart Program.

Correctional Service of Canada (CSC) — Contact CSC at (613) 943-0493 or visit the website at http://www.csc-scc.gc.ca
Aboriginal Treatment and Healing Programs; Aboriginal-specific health strategies; Research projects on Aboriginal Reintegration; Aboriginal Healing Lodges; Halfway Houses for Aboriginal offenders; National Aboriginal Employment-Recruitment Strategy; Elders working in institutions and in the community; Aboriginal Liaison Services in federal institutions; support to Native Brotherhood and Sisterhood Groups; Aboriginal Offender Employment and Job Placement; and Aboriginal Gangs Reintegration Project.

Indian Residential Schools Resolution Canada (IRSRC) — Residents of British Columbia, Alberta or the North may contact IRSRC at (604) 775-6400; all other residents may call (613) 996-2686 or visit the website at http://www.irsr-rqpi.gc.ca
Indian Residential Schools Resolution program — Management and resolution of Indian residential school claims.

Contacts for Further Information

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Gatineau, Quebec
Postal Address: Ottawa, Ontario K1A 0H4
Internet: http://www.ainc-inac.gc.ca
E-mail: webmaster@ainc-inac.gc.ca

General Enquiries and Publication Distribution

Phone: (819) 997-0380
E-mail: InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Departmental Library

Not sure who to contact in the department?

Phone: (819) 997-0811
Toll Free: (800) 567-9604
TTY: (866) 553-0554
E-mail: Reference@ainc-inac.gc.ca

Media Enquiries — Communications

Phone: (819) 994-8404

Statistical Enquiries (Sociodemographic)

Phone: (819) 953-9999
E-mail: Instat@ainc-inac.gc.ca
Sociodemographic statistical publications available at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_e.html.

Northern Affairs Program

Phone: (819) 953-3760
E-mail: NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

CANADIAN POLAR COMMISSION

Constitution Square
360 Albert Street, Suite 1710
Ottawa, Ontario K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca
Internet: http://www.polarcom.gc.ca

Index

Arctic 11, 40, 42–44, 48–50, 66
Capacity-building 18, 21, 22, 58, 65
Climate change 40, 42, 43, 65
Contaminated sites 7, 19, 40, 42–44
Devolution 6, 26, 38, 39, 41–44, 54, 58, 66
Economic development 1, 6, 15, 17, 20, 23–25, 31, 33, 36, 39–41, 44, 53, 54, 58, 60
Education 1, 6, 7, 14–20, 22, 34, 35, 42, 52, 56, 58
Environmental protection 6, 7, 42, 65, 66
First Nations Fiscal and Statistical Management Act 1, 6, 23, 28–30
First Nations Governance Act 1, 5, 22–24, 28, 29
First Nations Land Management Act 1, 6, 22–24, 65
Governance 1, 5–9, 11, 14–16, 19–28, 30, 31, 33, 35, 37–41, 51, 52, 58, 66
Government On-Line 29, 64
Housing 1, 7, 15, 16, 18–20, 35, 52, 54, 56, 67
Indian Act 5, 11, 24–29, 32, 33, 62
Indian moneys 6, 26, 29
Indian Oil and Gas Act 6, 23, 29, 33
Infrastructure 1, 7, 14–16, 19, 27, 31, 40, 41, 46, 47, 49, 54, 56, 58
Land claims 2, 6, 11, 14, 21–24, 26, 33, 40, 41, 43, 58
Legislation 6, 22, 24, 29, 30, 33, 34, 36, 38, 41, 43, 62
Mines 6, 40, 41, 43, 44
Modern comptrollership 7, 63
Natural resources 5, 21, 24, 38–40, 43, 58, 66, 68
Own-source revenues 26–28, 31
Public awareness 32–34, 36, 47, 48, 58
Quality of life 1–3, 15, 19, 23–25, 36, 43
Resource development 1, 6, 7, 42, 66
Safety 7, 15, 16, 18, 40, 41, 54, 58, 67
Self-government 1, 2, 5, 6, 11, 21–25, 27, 28, 31, 34, 36, 41, 52, 58
Self-sufficiency 5–7, 9, 13–15, 17, 19, 24, 31, 51, 58
Socio-economic gap 5–7, 9, 15, 39
Specific claims 1, 6, 7, 23, 25, 33, 34, 36, 54, 68
Sustainable development 1, 6, 9, 24, 31, 37–44, 51, 58, 64, 66
Treaties 11, 24, 32, 33, 35
Water 1, 5, 7, 16, 18, 19, 41, 56
Women 15, 17, 32, 33, 35, 36, 67
Youth 1, 17, 35, 67

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-19
ISBN 0-660-62243-2

Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada

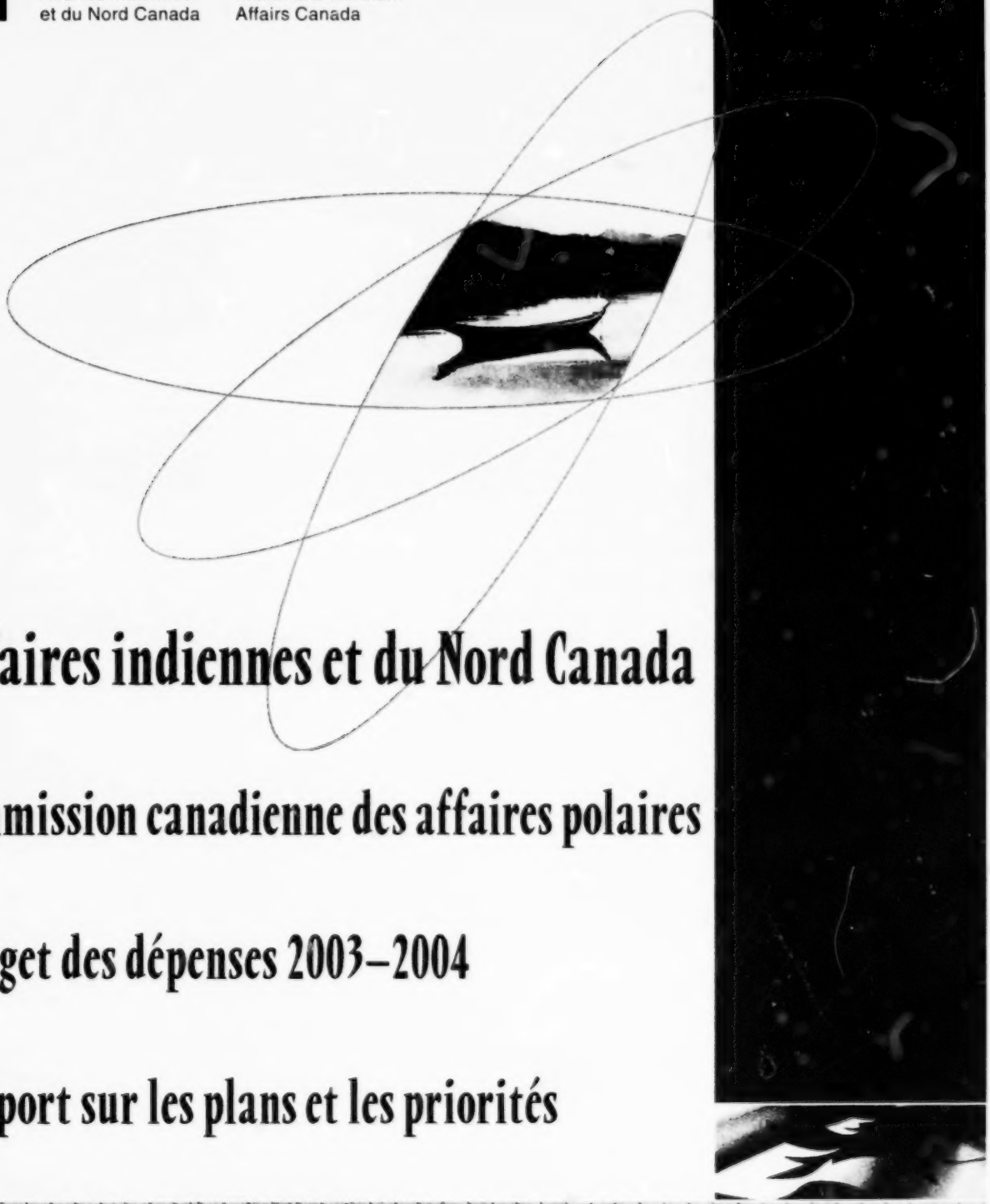

Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2003–2004

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada

Table des matières

Section I **Les messages** 1
Le message du ministre 1
La déclaration de la direction 3

Section II **La raison d'être** 5

Section III **Un aperçu de la planification** 5
Le cadre de planification 5
Les cercles d'influence 9
La structure de rapport 10
Les partenaires de la prestation conjointe 11
Le profil de la population autochtone au Canada 12
La fiabilité des statistiques 13

Section IV **Les plans et les priorités par résultat stratégique** 15
Affaires indiennes et du Nord Canada 15
La Commission canadienne des affaires polaires 50

Section V **L'organisation** 56
Les résultats stratégiques et les secteurs d'activité 56
L'obligation de rendre des comptes — L'organisation et les secteurs d'activité 58
Les dépenses prévues 59

Section VI **Annexes** 60
Tableaux 60
Autres initiatives produisant des résultats pour les Canadiens 68
Les partenaires de la prestation conjointe — Ministères ou organismes fédéraux 72
Les sources d'information additionnelle 74

Index 75

Section I – Les messages

Le message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2003–2004* pour Affaires indiennes et du Nord Canada et la Commission canadienne des affaires polaires.

Durant l'année qui vient, nos plans et nos priorités continueront à porter sur une meilleure qualité de vie pour la population que nous desservons. Nous mettons en œuvre un ambitieux plan de réforme sociale et économique visant à « faire du Canada une terre aux horizons toujours plus larges » comme l'énonçait le plus récent discours du Trône.

Avec les Autochtones et leurs organisations, les populations du Nord, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le secteur privé, Affaires indiennes et du Nord Canada s'efforce d'accélérer le développement social et économique des collectivités des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord pour qu'elles puissent disposer de solides assises.

Dans le Nord, nous continuerons d'agir en qualité de partenaires de l'évolution à mesure que les territoires assumeront plus de responsabilités de type provincial. En outre, de concert avec les résidants des régions nordiques, nous contribuerons à établir des régimes de réglementation qui permettront d'exploiter plus efficacement les ressources et d'en arriver à une croissance économique durable dans le Nord.

Notre rôle consiste en grande partie à établir les conditions requises pour le progrès. C'est pourquoi nous avons créé, à l'intention des Premières nations, un ensemble intégré de projets de loi au sujet desquels elles ont été consultées. Nous misons sur les progrès réalisés jusqu'à présent avec la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Les textes législatifs proposés, soit la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* (LGPN), la *Loi sur le règlement des revendications particulières* et la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations*, ont pour objet d'établir un fondement solide pour l'économie des Premières nations. Ces lois permettront aux Premières nations de faire véritablement des choix pour leur avenir en leur accordant la maîtrise sur les terres et les ressources dans les réserves, un traitement plus rapide des revendications et des pouvoirs d'emprunter des capitaux. En attendant la conclusion et la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale, la LGPN proposée procurera aux Premières nations des outils de gouvernance plus efficaces et investira leurs gouvernements des pouvoirs dont ils ont besoin pour bâtir un avenir plus prometteur pour leurs collectivités. La LGPN habilitera aussi les citoyens des Premières nations à exiger de leurs gouvernements qu'ils leur rendent des comptes.

Le Ministère poursuivra également un certain nombre d'activités importantes pour renforcer les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Parmi les mesures envisagées pour l'année qui vient figure l'apport d'un soutien constant aux initiatives menées dans les domaines du logement, de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées, des infrastructures et du développement durable des collectivités. Notre ministère continuera aussi de déployer des efforts afin d'améliorer l'éducation des enfants des Premières nations et de combler l'écart au chapitre des « perspectives d'avenir » qui existe entre les jeunes Autochtones et les jeunes non autochtones. Les investissements dans l'éducation postsecondaire donneront aux jeunes des Premières nations et des Inuit la chance, bien méritée, de réaliser leur plein potentiel et leurs plus grandes aspirations.

Parallèlement à ces efforts, des mesures seront prises pour faire en sorte que la Couronne s'acquitte de ses responsabilités envers les Premières nations, qu'il s'agisse de la conclusion de traités, du règlement des revendications territoriales ou de la négociation et de la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. J'espère que, durant l'année qui vient, nous verrons se renouveler l'esprit de coopération et de bonne volonté. Le gouvernement du Canada demeure résolu à négocier et à mettre en œuvre le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale de chacune des Premières nations dans ce pays.

En qualité de ministre, je suis fier des progrès que nous réalisons vers l'atteinte de nos objectifs précisés dans le discours du Trône. En partenariat avec les Premières nations, les Inuit et la population du Nord, nous franchirons d'autres étapes sur cette voie. Les pages suivantes exposent les plans et les objectifs prioritaires qui nous guideront dans notre mission de rehausser la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord. Je suis convaincu qu'en nous rapprochant de ces objectifs prioritaires par diverses réalisations, nous ferons du Canada un meilleur endroit où vivre pour tous les Canadiens et les Canadiennes, qu'ils soient du Nord ou du Sud, et autochtones ou non autochtones.

La déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les Lignes directrices pour la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

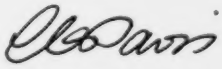

2003.02.28

Caroline Davis
Sous-ministre adjointe, Services ministériels

Date

Section II - La raison d'être

La mission d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est de tout mettre en œuvre pour que les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord connaissent une vie meilleure.

Section III - Un aperçu de la planification

Le cadre de planification

Pour accomplir sa mission, AINC, en collaboration avec les gouvernements des Premières nations, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants, travaille à la réalisation d'objectifs à long terme et d'objectifs plus immédiats afin de mettre en place des programmes et des services durables et responsables sur le plan financier et, ainsi, d'améliorer le contexte d'assistance et d'accroître l'autosuffisance des Premières nations, des Inuit et de la population du Nord.

Ces objectifs tiennent compte des considérations relatives aux compétences, des obligations fiduciaires et des obligations prévues par la loi, de la relation spéciale entre le gouvernement fédéral et les Autochtones, ainsi que des aspirations des Premières nations, des Inuit et de la population du Nord.

Les objectifs d'AINC reposent sur les quatre éléments de *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* ainsi que sur le discours du Trône de septembre 2002. Parmi les buts formulés dans ce discours figurent celui de « s'assurer que les enfants autochtones et non autochtones aient les mêmes chances dans la vie » et celui de « permettre à chaque Canadien, à chaque famille et à chaque communauté de bénéficier des avantages de la nouvelle économie ».

Les orientations stratégiques du Ministère s'appuient sur les principes selon lesquels il faut transformer les relations avec les Premières nations; rendre les collectivités sûres et saines; éliminer les écarts socio-économiques; améliorer la gestion des terres, de l'environnement, de l'eau et des ressources naturelles; s'acquitter des responsabilités et des engagements ministériels. Durant l'année qui vient, nous insisterons sur le renforcement de la gouvernance, la réduction des disparités socio-économiques, la transformation des collectivités en milieux sains et l'amélioration des activités, pour mieux remplir les différents rôles et responsabilités d'AINC à l'égard des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

Le renforcement de la gouvernance

L'objectif à long terme d'AINC en ce qui a trait aux Premières nations est de favoriser la viabilité de leurs collectivités par des mesures comme l'établissement de relations de gouvernement à gouvernement. S'il est prouvé que les ententes d'autonomie gouvernementale négociées se traduisent par des changements positifs dans les collectivités des Premières nations, de telles ententes consomment beaucoup de temps et de ressources avant de pouvoir donner lieu à ces changements.

Dans l'immédiat, l'objectif d'AINC est d'habiliter les commettants des Premières nations à demander à leurs gouvernements de leur rendre des comptes, en procurant aux Premières nations les outils voulus pour mettre en œuvre les régimes et les pratiques modernes et efficaces de gouvernance dont se prévalent les autres

gouvernements mais qui sont omis dans la *Loi sur les Indiens*. Nous réaliserons cet objectif en élaborant et en adoptant un ensemble de mesures législatives progressistes sur la gouvernance dont la *Loi sur la gouvernance des Premières nations*, la *Loi sur le règlement des revendications particulières* et la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* proposées, ainsi que l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et la modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. Nous entendons également élaborer un cadre législatif qui permettra aux Premières nations de profiter d'un large éventail de possibilités commerciales et industrielles dans les réserves, ainsi qu'une loi à adhésion facultative habilitant les Premières nations à gérer elles-mêmes l'exploitation pétrolière et gazière, les redevances qui en découlent et d'autres fonds qui pourraient être considérés comme de l'argent des Indiens. Par ailleurs, en élargissant la portée de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, un plus grand nombre de Premières nations pourront disposer des outils de gestion foncière qui facilitent la mise en valeur des terres et des ressources.

Les outils proposés dans ces mesures axées sur la gouvernance — notamment ceux qui servent à la sélection des dirigeants, à l'administration, à la gestion financière, à la gestion des terres et des ressources, aux procédures de recours à l'intention des citoyens et au soutien organisationnel —, sont conçus pour réduire l'intervention du gouvernement fédéral dans les affaires courantes des collectivités des Premières nations. Ces outils ont aussi pour but d'accroître les capacités et l'autosuffisance des Premières nations durant leur transition vers l'autonomie gouvernementale et de faciliter la mise sur pied d'une fonction publique des Premières nations. Dans une perspective parallèle et complémentaire, les processus rationalisés de négociation des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale aideront de plus en plus efficacement les Premières nations et les Inuit à exercer l'autonomie gouvernementale.

Dans les territoires, l'objectif à long terme est de transférer aux gouvernements du Nord les responsabilités de type provincial exercées par le gouvernement fédéral. Dans l'immédiat, les objectifs varient d'un territoire à l'autre : avec l'adoption de la *Loi sur le Yukon* révisée, on pourra procéder au transfert des responsabilités au gouvernement du Yukon à compter du 1er avril 2003; au début de l'exercice 2003–2004, on prévoit mettre la dernière main à une entente cadre qui orientera les discussions sur le transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Nunavut, le Ministère travaille avec ses partenaires pour paver la voie au transfert des responsabilités.

La réduction des écarts socio-économiques

L'atteinte de ce but exige des accomplissements parallèles dans les domaines du développement économique, du développement du Nord, de l'éducation, des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale. Sa réalisation est également tributaire du renforcement de la gouvernance qui sert d'assise à des économies prospères et à de saines collectivités, ainsi que des principes de protection environnementale et de développement durable qui s'appliquent à l'échelle du gouvernement.

L'objectif à long terme est de combler, sur les plans individuel et collectif, l'écart socio-économique qui sépare les Premières nations et les Inuit des Canadiens non autochtones. Nous atteindrons ce but en menant en partenariat des initiatives plus stratégiques qui créeront de la richesse et rendront les collectivités inuites et des Premières nations autosuffisantes tout en leur permettant de contribuer davantage aux économies canadienne et mondiale. Il faudra aussi donner aux Premières nations et aux Inuit les possibilités requises en matière d'éducation, d'emploi et d'économie pour participer à l'épanouissement de l'économie canadienne. De plus, nous devrons procurer aux gouvernements les outils voulus pour qu'ils puissent fournir à leurs résidants des services comparables à ceux offerts aux autres Canadiens. Il est urgent de combler les écarts dans les domaines de

l'éducation et du développement économique et d'assurer que les services rejoignent ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Dans les domaines des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale, où nous avons établi des objectifs plus immédiats, il importe de concentrer les ressources sur les négociations dans lesquelles un règlement est imminent, de simplifier le processus d'attribution des mandats et de prévoir des mesures marginales temporaires qui profiteront aux parties tout en favorisant la conclusion d'ententes définitives.

Au chapitre du développement du Nord, nous nous efforcerons surtout d'établir un régime moderne et efficace de réglementation des activités d'exploitation dans des secteurs comme les gazoducs et les mines de diamants, de manière à ce que l'industrie comprenne bien les processus en cause, que l'environnement soit protégé et que les investissements soient garantis.

L'édification de collectivités en santé

La concrétisation de cet objectif important nécessite la prise de mesures de développement social et de soutien constant aux infrastructures (comme les systèmes d'aqueduc et d'égout, le logement, etc.) dans les collectivités des Premières nations. Les programmes doivent faciliter la prestation des services essentiels tout en favorisant l'autosuffisance des collectivités et la planification du développement communautaire. Ces travaux doivent être entrepris en collaboration avec les gouvernements des Premières nations pour encourager et engager les collectivités à faire une planification rigoureuse, à améliorer leur gouvernance et à réduire les écarts socio-économiques.

En ce domaine, l'objectif à long terme ressemble à celui fixé sur le plan des écarts socio-économiques, c'est-à-dire, réduire les disparités entre les membres des Premières nations et les Canadiens non autochtones vivant dans un contexte semblable. Nous atteindrons cet objectif en proposant aux gouvernements des Premières nations des outils et des modèles pour assurer la prestation de services sociaux comparables et durables aux résidants des réserves et pour y gérer et y entretenir efficacement les infrastructures. Il est urgent de combler les lacunes au chapitre des programmes, d'assurer que les services sont fournis à ceux qui en ont le plus besoin et de faire en sorte que les dépenses puissent se faire sur une base durable.

Dans le Nord, on continue à mettre l'accent sur le développement durable des ressources, une condition déterminante du dynamisme des collectivités. Il faut aussi régler les problèmes issus du passé en assainissant les sites contaminés.

La protection de l'environnement et la sécurité publique sont aussi des conditions essentielles à l'épanouissement des collectivités des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

L'amélioration des activités d'AINC

Des progrès dans ce secteur sont essentiels au renforcement de la gouvernance, à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la prospérité des collectivités. L'amélioration des activités passe par une collaboration plus étroite entre les Opérations et les Communications, qui permettra de rehausser la cohérence et l'uniformité dans l'organisation.

L'objectif est de montrer que le travail d'AINC est rentable. Pour y réussir, il faut démontrer les résultats obtenus par le ministère en procédant à une bonne gestion du rendement et en communiquant mieux avec les autres institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements des Premières nations et les autres intervenants.

Parmi les objectifs plus immédiats en matière de gestion du rendement figurent l'élargissement des pratiques associées à la fonction de contrôleur moderne (notamment terminer la révision des services votés); la rationalisation et l'intégration des processus reliés à l'élaboration des politiques, aux finances et aux activités; et l'accroissement de l'efficacité des activités de surveillance et de présentation des rapports.

À court terme, nous visons aussi à prendre des mesures pour mieux nous acquitter de nos responsabilités et de nos engagements (notamment régler plus rapidement les revendications particulières grâce à la *Loi sur le règlement des revendications particulières* proposée); à adopter une méthode de gestion des litiges davantage axée sur des stratégies de règlement et des initiatives de prévention; et à améliorer les programmes de sensibilisation du public ciblant à la fois les Canadiens autochtones et non autochtones.

Cet objectif implique aussi de régler le problème des sites contaminés dans le Nord et dans les réserves, ainsi que de mettre sur pied des régimes qui prévoient une protection adéquate de l'environnement tout en facilitant la mise en valeur des ressources.

Les cercles d'influence

Le présent rapport s'articule autour des engagements d'AINC en matière de résultats stratégiques. Son processus de planification fait référence à trois « cercles d'influence » dans lesquels le Ministère classe les résultats à court, à moyen et à long termes de ses activités.

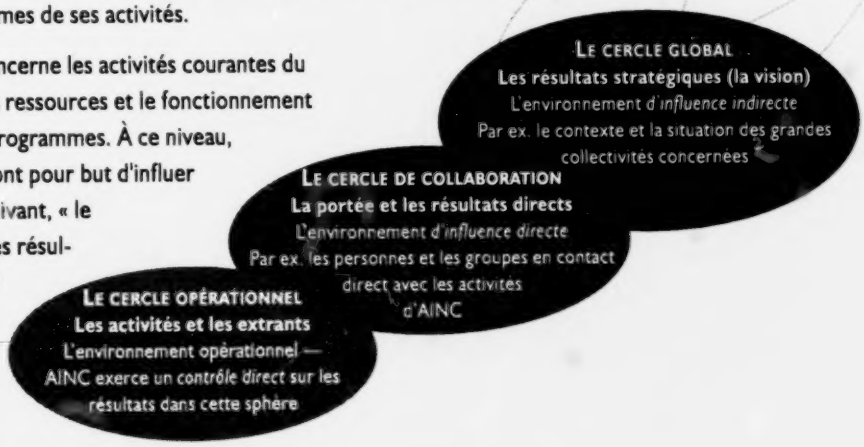

Le **cercle opérationnel** concerne les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources et le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. À ce niveau, les activités et les résultats ont pour but d'influer directement sur le niveau suivant, « le cercle de collaboration ». Les résultats sur le plan opérationnel comportent les consultations, l'élaboration de politiques, les activités, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation. Les activités opérationnelles ont pour but d'influer directement sur les résultats immédiats et intermédiaires.

Le **cercle de collaboration** mise sur les partenariats pour atteindre les buts visés, renforcer les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives.

Au nombre des résultats au niveau du cercle de collaboration figure ce qui suit :

- l'adoption, dans des collectivités et des secteurs cibles, de pratiques qui contribuent à l'obtention des résultats stratégiques;
- l'amélioration des aptitudes, ou encore une capacité et une volonté accrues de relever les principaux défis et de tirer parti des possibilités d'obtenir les résultats stratégiques;
- un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences;
- des réactions favorables de collectivités en cause;
- une sensibilisation, une participation ou un engagement concernant des enjeux, des défis ou des possibilités majeurs;
- un soutien dans les grands dossiers apporté par les gouvernements provinciaux, territoriaux et régionaux, d'autres institutions fédérales ou d'autres groupes de partenaires et d'intervenants;
- des ententes et des partenariats avec les Premières nations et l'industrie pour la mise en valeur des terres et des ressources.

Le **cercle global** décrit à la fois les circonstances actuelles qui influencent les résultats stratégiques et les changements qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe que le Ministère se concentre sur les activités susceptibles d'entraîner des changements favorables à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats ou les priorités visés au niveau du cercle global (les résultats ultimes) sont, entre autres, des collectivités et des économies fortes et durables et des gens plus dynamiques, une meilleure gouvernance dans les collectivités autochtones et nordiques, une nouvelle relation financière et des partenariats renouvelés.

Les cercles d'influence

Le présent rapport s'articule autour des engagements d'AINC en matière de résultats stratégiques. Son processus de planification fait référence à trois « cercles d'influence » dans lesquels le Ministère classe les résultats à court, à moyen et à long termes de ses activités.

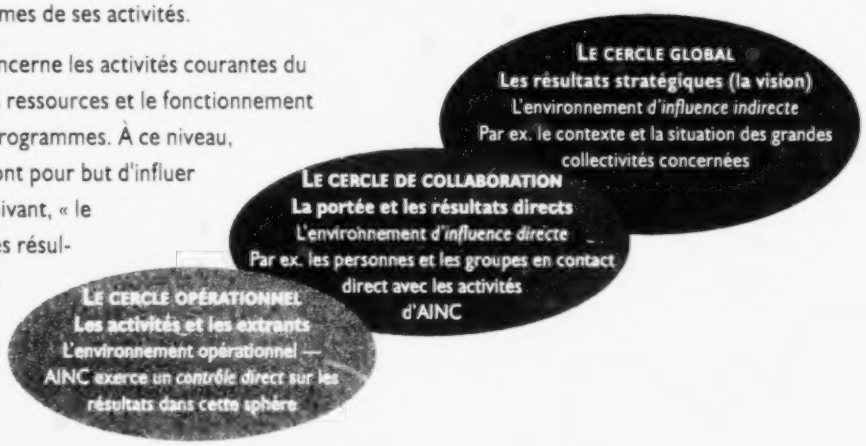

Le **cercle opérationnel** concerne les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources et le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. À ce niveau, les activités et les résultats ont pour but d'influer directement sur le niveau suivant, « le cercle de collaboration ». Les résultats sur le plan opérationnel comportent les consultations, l'élaboration de politiques, les activités, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation. Les activités opérationnelles ont pour but d'influer directement sur les résultats immédiats et intermédiaires.

Le **cercle de collaboration** mise sur les partenariats pour atteindre les buts visés, renforcer les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives.

Au nombre des résultats au niveau du cercle de collaboration figure ce qui suit :

- l'adoption, dans des collectivités et des secteurs cibles, de pratiques qui contribuent à l'obtention des résultats stratégiques;
- l'amélioration des aptitudes, ou encore une capacité et une volonté accrues de relever les principaux défis et de tirer parti des possibilités d'obtenir les résultats stratégiques;
- un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences;
- des réactions favorables de collectivités en cause;
- une sensibilisation, une participation ou un engagement concernant des enjeux, des défis ou des possibilités majeurs;
- un soutien dans les grands dossiers apporté par les gouvernements provinciaux, territoriaux et régionaux, d'autres institutions fédérales ou d'autres groupes de partenaires et d'intervenants;
- des ententes et des partenariats avec les Premières nations et l'industrie pour la mise en valeur des terres et des ressources.

Le **cercle global** décrit à la fois les circonstances actuelles qui influencent les résultats stratégiques et les changements qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe que le Ministère se concentre sur les activités susceptibles d'entraîner des changements favorables à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats ou les priorités visés au niveau du cercle global (les résultats ultimes) sont, entre autres, des collectivités et des économies fortes et durables et des gens plus dynamiques, une meilleure gouvernance dans les collectivités autochtones et nordiques, une nouvelle relation financière et des partenariats renouvelés.

La structure de rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultats stratégiques	Priorités	Principaux domaines de résultats
Procurer aux Canadiens un climat propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance économique et à établir en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.	Des collectivités et des économies fortes, et des gens plus dynamiques	La réduction des écarts socio-économiques L'édification de collectivités en santé
	Le renforcement de la gouvernance autochtone	Le renforcement de la gouvernance
	Une nouvelle relation financière	Le renforcement de la gouvernance
	Des partenariats renouvelés	L'édification de collectivités en santé L'amélioration des activités d'AINC
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'améliorer les régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; exercer les fonctions de gérance environnementale et favoriser le développement durable dans le Nord.	La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord	Le renforcement de la gouvernance L'édification de collectivités en santé La réduction des écarts socio-économiques

Commission canadienne des affaires polaires

Résultat stratégique	Priorité	Principaux domaines de résultats
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires	L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires

Les partenaires de la prestation conjointe

Dans l'ensemble, 14 institutions fédérales, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones; leurs dépenses totales devraient s'élever à environ 8,3 millions de dollars en 2003–2004 (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires de la prestation conjointe sont donnés à la Section VI.

Graphique 1

Programmes fédéraux destinés aux Autochtones
Les dépenses prévues en 2003–2004

Total : 8 291 millions de dollars*

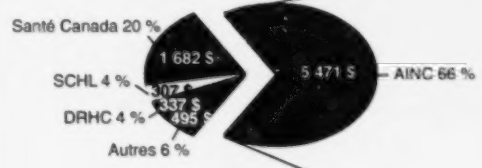

Les autres regroupent :	(M $)
Pêches et Océans	164
Solliciteur général	84
Patrimoine canadien	69
RQPIC	58
Industrie	40
Service correctionnel	28
Ressources naturelles	17
Bureau du Conseil privé	15
Justice	13
Défense nationale	8
Total	**495**

SCHL = Société canadienne d'hypothèques et de logement
DRHC = Développement des ressources humaines Canada
RQPIC = Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

AINC : 5 471 millions de dollars*

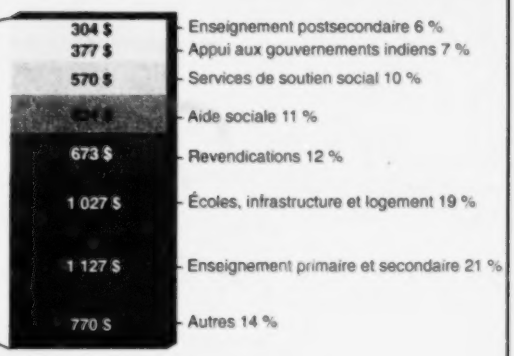

Les autres regroupent :	(M $)
Développement économique	152
Autonomie gouvernementale	137
Affaires du Nord	133**
Services fonciers et fiduciaires	119
Administration/Opérations régionales	229
Total	**770**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement. Pour arriver au montant des dépenses que AINC prévoir effectuer en 2003–2004 (5 575 millions de dollars), il faut ajouter 104 millions de dollars à la somme de 5 471 millions de dollars inscrite pour AINC dans le graphique 1. Ces 104 millions constituent le total des dépenses non budgétaires (77 millions de dollars) et la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui ne sont pas destinées aux Autochtones (27 millions de dollars).

** Illustre les programmes à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas exclusivement destinés.

Les partenaires de la prestation conjointe

Dans l'ensemble, 14 institutions fédérales, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones; leurs dépenses totales devraient s'élever à environ 8,3 millions de dollars en 2003–2004 (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires de la prestation conjointe sont donnés à la Section VI.

Graphique 1

Programmes fédéraux destinés aux Autochtones
Les dépenses prévues en 2003–2004

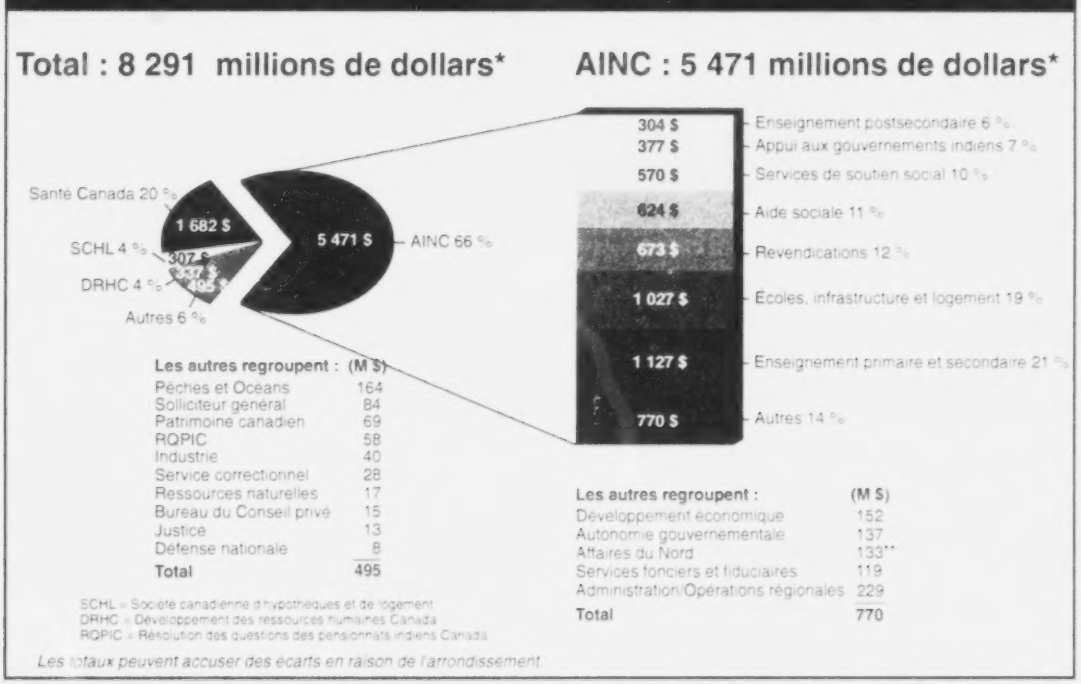

Les autres regroupent :	(M $)
Pêches et Océans	164
Solliciteur général	84
Patrimoine canadien	69
RQPIC	58
Industrie	40
Service correctionnel	28
Ressources naturelles	17
Bureau du Conseil privé	15
Justice	13
Défense nationale	8
Total	495

Les autres regroupent :	(M $)
Développement économique	152
Autonomie gouvernementale	137
Affaires du Nord	133**
Services fonciers et fiduciaires	119
Administration/Opérations régionales	229
Total	770

SCHL = Société canadienne d'hypothèques et de logement
DRHC = Développement des ressources humaines Canada
RQPIC = Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement. Pour arriver au montant des dépenses que AINC prévoir effectuer en 2003–2004 (5 575 millions de dollars), il faut ajouter 104 millions de dollars à la somme de 5 471 millions de dollars inscrite pour AINC dans le graphique 1. Ces 104 millions constituent le total des dépenses non budgétaires (77 millions de dollars) et la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui ne sont pas destinées aux Autochtones (27 millions de dollars).

** Illustre les programmes à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas exclusivement destinés.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones — **les Indiens, les Métis et les Inuit**. En outre, la *Loi sur les Indiens* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*[1]. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et ils s'identifient eux-mêmes comme des Métis. Les **Inuit** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les principales responsabilités d'AINC à l'égard des Autochtones concernent surtout les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuit. Le Ministère est chargé d'assurer la prestation des programmes et des services de type provincial dans les réserves. Dans le Nord, AINC travaille en collaboration avec les Inuit et les autres collectivités autochtones à l'élaboration de structures de gouvernance ainsi qu'à la conclusion et à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique qui règne dans le Nord du Canada et de la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones[2], certaines de ces ententes touchent aussi les Métis établis au nord du 60e degré de latitude.

Les Indiens vivant dans les réserves représentent environ 61 p. 100 de la population des Indiens inscrits. On dénombre 445 436 Indiens inscrits vivant dans les réserves et 285 139 qui habitent en dehors des réserves[3]. Il existe au total 614 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants — seulement 6 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,6 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,6 p. 100 vivent en milieu rural, 17 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,7 p. 100 en région éloignée.

On s'attend à ce que le taux de croissance démographique des Indiens inscrits vivant dans les réserves se chiffre à 57,9 p. 100 entre 2003 et 2021 par rapport à une croissance de 12 p. 100 dans l'ensemble de la population canadienne. Environ 40,4 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans en comparaison de 25,2 p. 100 dans la population canadienne[3,4].

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires abritant quelque 96 collectivités organisées où vivent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuit. Cette large répartition de la population rend la prestation des services d'autant plus onéreuse : quelque 92 300 résidants sont répartis sur tout ce territoire. La population du Nunavut s'élève à 26 700 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 37 100 et au Yukon, on en dénombre 28 500.

La population du Nord est jeune; 43,6 p. 100 des personnes ont moins de 25 ans. Les Autochtones représentent un peu plus de la moitié de la population et leur concentration varie entre 85,7 p. 100 au Nunavut, environ 51 p. 100 dans les T. N.-O. et 24,5 p. 100 au Yukon. Dans les territoires, les réserves sont rares.

---

[1] Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit membre d'une Première nation ayant signé un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

[2] Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html

[3] Les projections de 2000 se fondent sur les données du Système d'inscription des Indiens pour l'année 2003.

[4] *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires — 2000-2026*, Statistique Canada, 2001.

La fiabilité des statistiques

Les statistiques fournies et vérifiées par l'intermédiaire des projections démographiques

La population des Indiens inscrits

Le Ministère se sert des projections démographiques fondées sur le SII de 2000, qui ont été établies par Statistique Canada à l'intention d'AINC. Ces projections, ayant été ajustées en fonction du signalement tardif des naissances et des décès ou de l'omission de les rapporter, diffèrent donc des données du SII. Même si ces projections ne sont pas des prévisions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits si les hypothèses sous-jacentes (concernant l'âge de procréer, la mortalité, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut) sont exactes.

La population canadienne

Le Ministère se sert des *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires — 2000–2026* (publication nº 91-520 au catalogue de Statistique Canada). Ces données sont considérées fiables quand les hypothèses sous-jacentes sont exactes.

Les statistiques démographiques fournies et vérifiées par l'entremise du Recensement du Canada de 2001

Les statistiques du Recensement du Canada de 2001 présentent les caractéristiques de la population canadienne sur une base ponctuelle. Elles se fondent sur les données fournies par les intéressés.

L'une des principales limites des statistiques du recensement est la sous-déclaration causée par l'omission d'y participer ou le dénombrement incomplet des collectivités. D'après une estimation préliminaire publiée par Statistique Canada le 21 janvier 2003, de 30 000 à 35 000 personnes n'auraient pas été recensées en 2001. Il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans des réserves. Ce problème ne s'est pas produit dans les collectivités des Premières nations des territoires; les statistiques pour le Nord sont donc très fiables.

Il convient de signaler que les données sur la population autochtone dans le Nord se fondent sur la définition d'« ascendance autochtone » selon Statistique Canada; cette définition tient compte des répondants qui ont affirmé être d'ascendance autochtone, que cette ascendance comprenne une ou plusieurs origines ethniques autochtones.

Section IV - Les plans et les priorités par résultat stratégique

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Procurer aux Canadiens un climat propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance économique et à établir en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.

La logique des résultats par rapport à chaque résultat stratégique

Pour bien situer notre rendement dans son contexte, mettre en évidence les résultats de manière appropriée et faire le lien entre les ressources et les résultats, nous présentons une « carte » de la logique des résultats pour chacun des grands résultats stratégiques d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP).

Ces cartes de la logique des résultats s'inspirent des cercles d'influence que nous venons de décrire et permettent aux lecteurs de voir graphiquement le lien entre la façon dont AINC utilise ses ressources pour exécuter ses activités, obtenir des résultats sur le plan opérationnel et influer sur les résultats à obtenir en collaboration avec les partenaires et les collectivités clientes, comme celles des Premières nations, des Inuit et du Nord. Ces derniers résultats peuvent ensuite être associés aux résultats et aux objectifs prioritaires stratégiques qui constituent la raison d'être du Ministère.

Tous les plans présentés à la Section IV peuvent être reliés à au moins l'un des énoncés récapitulatifs de la carte appropriée de la logique des résultats. Avec le temps, le lecteur pourra faire la synthèse des réalisations à l'aide de ces cartes et s'en servir pour faire le suivi de chacune de ces réalisations. En se reportant aux cartes, le lecteur pourra aussi voir plus aisément comment chaque réalisation contribue à l'atteinte des grands objectifs stratégiques.

La logique des résultats

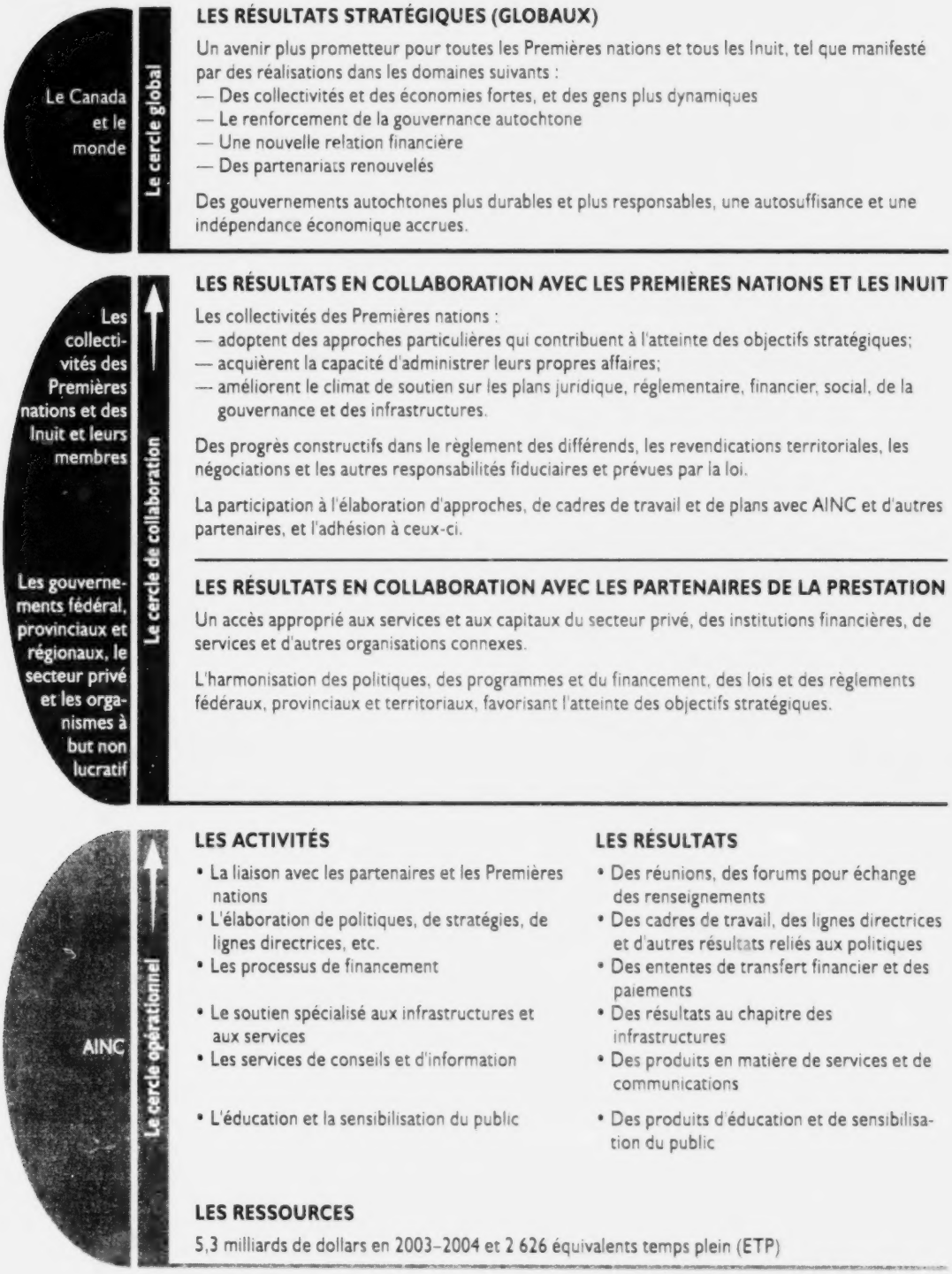

La logique des résultats

Le Canada et le monde

Le cercle global

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Un avenir plus prometteur pour toutes les Premières nations et tous les Inuit, tel que manifesté par des réalisations dans les domaines suivants :
— Des collectivités et des économies fortes, et des gens plus dynamiques
— Le renforcement de la gouvernance autochtone
— Une nouvelle relation financière
— Des partenariats renouvelés

Des gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, une autosuffisance et une indépendance économique accrues.

Les collectivités des Premières nations et des Inuit et leurs membres

Les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux, le secteur privé et les organismes à but non lucratif

Le cercle de collaboration

LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT

Les collectivités des Premières nations :
— adoptent des approches particulières qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques;
— acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires;
— améliorent le climat de soutien sur les plans juridique, réglementaire, financier, social, de la gouvernance et des infrastructures.

Des progrès constructifs dans le règlement des différends, les revendications territoriales, les négociations et les autres responsabilités fiduciaires et prévues par la loi.

La participation à l'élaboration d'approches, de cadres de travail et de plans avec AINC et d'autres partenaires, et l'adhésion à ceux-ci.

LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DE LA PRESTATION

Un accès approprié aux services et aux capitaux du secteur privé, des institutions financières, de services et d'autres organisations connexes.

L'harmonisation des politiques, des programmes et du financement, des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, favorisant l'atteinte des objectifs stratégiques.

AINC

Le cercle opérationnel

LES ACTIVITÉS

- La liaison avec les partenaires et les Premières nations
- L'élaboration de politiques, de stratégies, de lignes directrices, etc.
- Les processus de financement
- Le soutien spécialisé aux infrastructures et aux services
- Les services de conseils et d'information
- L'éducation et la sensibilisation du public

LES RÉSULTATS

- Des réunions, des forums pour échange des renseignements
- Des cadres de travail, des lignes directrices et d'autres résultats reliés aux politiques
- Des ententes de transfert financier et des paiements
- Des résultats au chapitre des infrastructures
- Des produits en matière de services et de communications
- Des produits d'éducation et de sensibilisation du public

LES RESSOURCES

5,3 milliards de dollars en 2003–2004 et 2 626 équivalents temps plein (ETP)

PRIORITÉ

Des collectivités et des économies fortes, et des gens plus dynamiques

(3 829 millions de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens passe par l'offre d'outils, de structures et d'instruments — qu'il s'agisse de l'amélioration de la santé, de la sécurité publique, de l'éducation ou des infrastructures communautaires —, qui amélioreront la qualité de vie des Premières nations et des Inuits et accroîtront leur participation à l'économie.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

La réduction des écarts socio-économiques

- Un développement économique renforcé et soutenu

L'édification de collectivités en santé

- Une autosuffisance accrue
- Une santé et une sécurité améliorées

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration

Les Premières nations et les Inuit vivent dans un contexte social, culturel et économique particulier qui exige une approche ciblée si l'on veut combler le fossé économique entre leurs collectivités et celles des autres Canadiens et créer pour leurs membres des possibilités de participer plus pleinement à l'économie. Il faut répondre aux besoins fondamentaux en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure pour asseoir le développement économique. Pour ce faire, il faut non seulement raffermir la relation entre le gouvernement fédéral et les Autochtones, mais aussi veiller à ce que les divers ministères fédéraux travaillent ensemble plus efficacement. Il est aussi nécessaire d'établir de meilleurs partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires.

Les priorités d'AINC et de ses partenaires sont la gouvernance, le développement économique, l'éducation, le soutien de l'infrastructure et le développement social. Les gouvernements et les collectivités des Premières nations et des Inuit ont besoin d'investissements stratégiques dans les domaines qui servent de piliers à des économies prospères. En plus de ces investissements, les entrepreneurs doivent être en mesure de saisir pleinement les occasions actuelles et nouvelles de croissance et de développement économiques. La participation accrue des femmes autochtones à l'économie comptera au nombre des grands thèmes du développement économique durant l'année qui vient.

Des programmes d'éducation offerts dans un cadre de gouvernance efficace sont essentiels au dynamisme social et économique d'une collectivité. À ce chapitre, AINC s'emploie, en partenariat avec les Premières nations, à relever les défis suivants :

- l'établissement de normes appropriées;
- la réponse aux besoins spéciaux en éducation;
- le soutien au « pouvoir d'achat » du programme des études postsecondaires malgré la hausse des frais de scolarité;
- la création de possibilités d'apprentissage permanent;
- l'appui à la participation des parents et de la collectivité à l'éducation;
- le soutien d'initiatives visant le recrutement et le maintien en poste d'enseignants compétents;
- la collaboration avec les Premières nations à l'élaboration de programmes pédagogiques pertinents.

Les collectivités des Premières nations et des Inuit éprouvent régulièrement de la difficulté à offrir des logements convenables, de l'eau potable de qualité, des réseaux d'égout et d'autres types d'infrastructure communautaire de base. En outre, certaines collectivités ne disposent toujours pas de sources d'énergie écologique ainsi que de modes efficaces de transport et de communications. Ces éléments contribuent tous à assurer la santé et la sécurité des collectivités et à maintenir des liens avec le tissu social et économique du pays. L'éloignement de nombreuses collectivités exige la découverte de solutions novatrices et concertées qui permettraient de combler les besoins précités de manière abordable.

Le cœur d'une collectivité bat grâce au dynamisme et au soutien de ses membres. Les divers ministères et organismes fédéraux doivent adopter une approche concertée pour que l'élaboration et la prestation des programmes sociaux soient plus cohérentes — une approche qui assurera la mise au point coordonnée de solutions locales aux problèmes locaux. Les Premières nations sont aux prises avec des problèmes variés et, dans plusieurs cas, sérieux. Il faut une approche holistique, fondée sur la collectivité pour régler les effets persistants de la pauvreté, des réinstallations, du mécontentement et du désespoir social.

Pour régler ces problèmes de manière durable, AINC continuera d'aider les collectivités des Premières nations à renforcer leurs régimes de gouvernance, notamment par l'adoption de pratiques administratives plus transparentes et efficaces. Un régime de reddition des comptes qui assure une rétroaction aux collectivités des Premières nations et aux ministères partenaires permettra de mesurer conjointement et ouvertement les progrès accomplis.

La planification communautaire revêt aussi de l'importance. AINC s'efforce de rehausser les capacités et la sensibilisation des Premières nations à cet égard en leur offrant des outils et des modèles de planification communautaire, en augmentant les possibilités de réseautage, en organisant des ateliers et en lançant des projets expérimentaux.

Le cercle opérationnel

Toutes les collectivités des Premières nations et des Inuit n'en sont pas toutes au même stade de développement. Il devient de plus en plus évident que, si certaines collectivités ont réussi à établir des économies complexes et diversifiées et ont, de ce fait, des besoins particuliers, d'autres ont encore besoin d'aide pour la fourniture des services essentiels comme des logements convenables, ainsi que des systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau. Le principal défi opérationnel d'AINC est de soutenir les progrès dans ces diverses collectivités grâce à des stratégies appropriées qui aident à acquérir, à exploiter et à entretenir des infrastructures communautaires de base, à appliquer des normes appropriées et à obtenir des résultats satisfaisants. Au

nombre des initiatives en cours figure la mise en œuvre du Plan d'immobilisations à long terme du Ministère. Ce plan vise à satisfaire les besoins les plus pressants des Premières nations en matière d'infrastructures en fonction des ressources disponibles. AINC offre aussi divers programmes catalyseurs du développement économique qui sont axés sur les études de faisabilité, la négociation de partenariats commerciaux, ainsi que la création et l'expansion des entreprises. On prévoit effectuer un examen pour déterminer le degré de succès des programmes actuels. On insistera davantage auprès des collectivités des Premières nations et des Inuit pour qu'elles mettent en place les conditions nécessaires à une croissance économique stable et durable. On se concentrera aussi sur l'élimination des obstacles structurels et systémiques à la participation des femmes autochtones à l'économie. Ces initiatives doivent être étayées par des programmes d'éducation, de formation et de défense des intérêts qui favorisent l'établissement de partenariats stratégiques et se traduisent par des coentreprises, notamment avec le secteur privé. Les investissements visant à renforcer les collectivités et les économies et à aider les gens réduiront les coûts des services de santé et les autres coûts sociaux. Ils contribueront au bien-être et à la santé des populations des Premières nations et des Inuit.

Les résultats prévus

Un développement économique renforcé et soutenu

2003–2004

- Abréger le processus d'ajout de terres aux réserves, en le faisant passer d'une moyenne de cinq à sept ans à un délai de deux ans, pour mieux stimuler la croissance des collectivités et le développement économique.
- Collaborer avec les principaux ministères fédéraux à une mise en œuvre dynamique de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones dans l'ensemble du gouvernement.
- Mettre en œuvre les principes de *La voie du succès — Guide de planification des entreprises à l'intention des femmes autochtones* en distribuant ce guide aux personnes concernées d'un bout à l'autre du pays et en tenant des ateliers.

2004–2006

- À la suite de l'examen des programmes, améliorer l'exécution des programmes catalyseurs de développement économique d'AINC afin d'établir les conditions propices à une hausse durable de la participation des Autochtones aux possibilités économiques régionales.
- Renforcer la participation des femmes autochtones à l'économie, en particulier à titre d'entrepreneures.

Une autosuffisance accrue

2003–2004

- Achever l'évaluation des programmes de perfectionnement de la gestion des conseils de bandes, des Indiens et des Inuit et des programmes d'avantages sociaux des employés des bandes. Déterminer, de concert avec les représentants des Premières nations, un éventail de choix aux fins du renouvellement des autorisations de programmes. En collaboration avec les Premières nations, nous appliquerons les leçons tirées de l'évaluation pour consolider les programmes à l'intention des gouvernements indiens et faire en sorte que ces programmes soient contemporains, axés sur les résultats, et exécutés dans un cadre stratégique modernisé.
- Lancer, en collaboration avec les Premières nations, un plan d'action fondé sur les recommandations émanant du Groupe de travail du ministre sur l'éducation.

- Restructurer, de concert avec les Premières nations, la Stratégie d'emploi pour les jeunes des Premières nations, la composante d'AINC du programme offert par Développement des ressources humaines Canada.
- Élaborer des directives sur les programmes d'éducation spécialisée en collaboration avec les Premières nations.
- Poursuivre, avec les organisations et les collectivités intéressées des Premières nations, d'autres ministères fédéraux et des intervenants de l'extérieur, la détermination d'une approche fédérale uniforme en matière de planification communautaire intégrée.

2004–2006

- En collaboration avec les institutions administratives des Premières nations, renforcer les capacités de ces dernières à élaborer, exécuter et maintenir des politiques, des programmes et des services aux collectivités des Premières nations. Ils doivent être comparables à ceux dont bénéficient les collectivités avoisinantes et offerts aux résidants d'une manière sensible et qui leur témoigne, à eux et au gouvernement du Canada, d'une utilisation responsable des fonds publics.
- Conclure une entente avec les gouvernements provinciaux sur le partage de renseignements concernant les systèmes d'éducation, pour mieux déterminer les résultats probables des étudiants s'ils étaient transférés des écoles des Premières nations aux écoles situées en dehors des réserves et vice versa.
- Poursuivre, avec les Premières nations, la deuxième année d'observation des exigences applicables au nouveau programme d'éducation spécialisée, notamment celles qui touchent les rapports, la collecte des données, la recherche et l'évaluation.
- Élaborer des projets expérimentaux pour appuyer la conception et la mise en œuvre de plans communautaires intégrés; produire et distribuer des outils d'édification des capacités permettant de procéder à une meilleure planification stratégique communautaire.

Une santé et une sécurité améliorées

2003–2004

- En collaboration avec les institutions des Premières nations qui participent directement à la prestation des services, contribuer régulièrement à l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, tout en continuant à réduire le nombre de logements qui sont privés de tels services.
- De concert avec les Premières nations et Santé Canada, mettre en œuvre la stratégie de gestion des eaux des Premières nations. Cette stratégie vise à assurer la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations. Elle exige des partenariats plus étroits avec les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui participent à l'approvisionnement en eau et à la protection des aquifères du Canada. Il faut, entre autres, établir un ensemble de normes précises; des mesures garantissant la conformité à ces normes; des améliorations aux modes de fonctionnement et d'entretien; et des améliorations pour assurer le respect des normes au moyen d'inspections, d'une surveillance et de rapports effectués sur une base régulière.
- En collaboration avec les institutions des Premières nations, continuer à offrir des programmes de formation aux opérateurs des stations de traitement d'eau et à mettre en œuvre le plan de certification de tous ces travailleurs en vue d'accroître les capacités à ce chapitre chez les Premières nations. Il est prévu qu'avec le temps, toutes les stations de traitement d'eau dans les réserves seront gérées par des opérateurs certifiés.
- Avec l'appui des Premières nations, veiller au renouvellement des autorisations de programmes sociaux dans le but d'offrir des programmes et des services comparables à ceux fournis dans les collectivités avoisinantes, et ce en toute conformité avec les principes de gestion efficace des programmes, de surveillance et de

reddition des comptes. AINC entreprendra des activités visant à déceler et à régler les problèmes de non-conformité.

- De concert avec les Premières nations, s'efforcer d'élaborer des mécanismes et des ententes pour faciliter la coordination des politiques et des programmes sur les plans fédéral, provincial et territorial en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité dans les réserves.
- Continuer les travaux menés avec les autres ministères et organismes fédéraux, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, en vue d'harmoniser la prestation des services de logement, ainsi qu'avec certaines provinces afin d'améliorer la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'égout.
- Collaborer avec les collectivités et les institutions particulières des Premières nations qui participent directement à la conception et à la construction de logements, dans le but d'augmenter de 56 p. 100 à 58 p. 100 la proportion de logements convenables.
- Mettre en œuvre le plan d'action de la Stratégie de gérance environnementale, qui prévoit l'élaboration d'une politique environnementale, d'un cadre de gestion environnementale du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII), ainsi que de directives environnementales du PAII en matière de protection, d'évaluation, de conservation et de mesures d'urgence (PACE) ainsi que de sites contaminés.
- Dans le cadre du transfert des responsabilités aux Premières nations, réaliser avec elles des études de cas dans chacun des quatre domaines couverts par les directives environnementales du PACE avant la fin de l'exercice financier 2003–2004.

2004–2006

- En collaboration avec les collectivités et les institutions des Premières nations, renforcer les capacités des Premières nations en matière de conception et de prestation de programmes, créer des mécanismes d'adaptation aux changements démographiques et répondre aux besoins en matière de coordination des politiques et des programmes.
- Avec les collectivités et les institutions des Premières nations, augmenter la proportion de logements convenables (répondant aux normes du Code national du bâtiment du Canada) à 62 p. 100 tout en accroissant le nombre de logements de 6 000 pour en arriver à un total de 98 000.
- De concert avec les collectivités et les institutions des Premières nations, mettre en œuvre la stratégie de gestion des eaux des Premières nations, pour nous rapprocher de l'objectif que tous les systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau soient construits et entretenus par les Premières nations conformément aux normes établies.
- Poursuivre la création de partenariats avec les Premières nations, les provinces, les territoires et d'autres intervenants pour améliorer la gestion des bassins hydrographiques et les mesures de protection des aquifères.
- Faire en sorte que des opérateurs certifiés supervisent les processus de gestion de l'eau potable et des eaux usées dans toutes les stations de traitement d'eau.
- Mettre en œuvre le Programme des sites contaminés pour continuer d'assainir les 482 sites de classe 1 et les 353 sites de classe 2[5] (désignés comme étant de la plus haute priorité) en fonction de leur degré d'importance tout en gérant les risques aux autres sites.
- Promouvoir la mise sur pied, par les Premières nations, d'une association de gestionnaires autochtones de l'environnement en se fondant sur les résultats des études de cas menées dans le cadre du PACE.

[5] Le nombre de sites tel que déterminé au 31 décembre 2002.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

AINC est résolu à procurer aux Premières nations et aux Inuit les stratégies et les outils financiers, structuraux et techniques voulus pour faire en sorte que leur qualité de vie soit comparable à celle des collectivités avoisinantes, ainsi qu'à accroître leur autosuffisance grâce à une plus grande participation à l'économie. Pour atteindre ce but, il est essentiel de former des partenariats entre les Premières nations, les Inuit, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres ordres de gouvernement.

Si l'on veut accomplir des progrès véritables dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens, il est impératif d'établir des paramètres efficaces de développement et de procéder au développement dans le cadre d'une approche intégrée et équilibrée. Ces paramètres doivent se fonder sur des solutions novatrices, élaborées et adoptées conjointement par AINC et ses partenaires dans les domaines du logement et de l'infrastructure de base, des régimes d'éducation et de formation permanentes ainsi que d'autres mesures comme celles portant sur la gouvernance et la gestion des ressources financières, foncières et autres. De plus, un meilleur accès aux capitaux et un climat propice à l'investissement augmenteront le potentiel des collectivités de tirer parti des possibilités de croissance et de développement économiques et stimuleront la formation de partenariats. Dans tous ces secteurs, AINC est déterminé à ne pas se limiter au financement de projets ponctuels et à adopter une approche ciblée qui établit l'assise voulue pour la croissance et le développement économiques.

L'appui aux investissements stratégiques dans le développement économique des Premières nations et des Inuit réduira les coûts de la santé et des autres services sociaux et contribuera au bien-être des populations dans les réserves, tout en stimulant l'ensemble de l'économie canadienne, en profitant aux collectivités avoisinantes et en augmentant la stabilité et la croissance économiques. La mise sur pied d'institutions favorisera l'autosuffisance des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que l'exercice d'une gouvernance responsable.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

Il est essentiel de soutenir les collectivités des Premières nations et des Inuit, leurs économies et leurs membres si l'on veut rendre ces collectivités viables et réduire l'écart considérable qui existe entre elles et les autres collectivités canadiennes. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance sociale et un faible niveau d'instruction comptent au nombre des obstacles qui limitent les capacités des Premières nations et des Inuit à participer à toutes les facettes de la société canadienne. Tous ces éléments affaiblissent le tissu social, politique et économique du Canada. Il faut déployer des efforts colossaux pour briser ce cercle vicieux et donner des « chances égales dans la vie » à toutes les générations présentes et à venir.

Le degré d'efficacité des programmes influe beaucoup sur les avantages dont bénéficient les Premières nations et les Inuit. AINC devra réagir promptement aux résultats de l'examen des programmes en vue d'améliorer leur efficacité. Il faut tâcher de créer une richesse durable plutôt que des emplois à court terme.

PRIORITÉ
Le renforcement de la gouvernance autochtone
(1 019 millions de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

Dans le but d'améliorer la gouvernance autochtone, AINC insiste sur les programmes et les mesures législatives qui visent à instaurer des collectivité fortes et viables et des gouvernements responsables. Au nombre des initiatives entreprises figurent l'appui au perfectionnement professionnel, ainsi que des réformes sur les plans législatif et institutionnel. Nous nous efforçons également de procéder dans les plus brefs délais à la mise au point et à la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales. Ces initiatives visent à assurer que les collectivités autochtones disposent des outils, des ressources, des capacités et du soutien juridique et institutionnel nécessaires à l'amélioration de la gouvernance autochtone.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

Le renforcement de la gouvernance

- Les mesures d'édification des capacités de gouvernance
- Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration

De nombreux problèmes nuisent à l'obtention des résultats souhaités, comme la petite taille et l'isolement de maintes collectivités, de même que de la diversité des cultures ainsi que des visions de la gouvernance et des objectifs à cet égard. Il existe aussi des disparités au chapitre des ressources humaines, financières et naturelles ainsi qu'un déséquilibre historique des pouvoirs et une relation de dépendance. L'absence de régime de réglementation empêche la poursuite de grands projets et d'entreprises commerciales dans les réserves. Il est nécessaire d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. Il faut régler les revendications territoriales en suspens et les problèmes qui empêchent la conclusion des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernementale. De plus, le public ne comprend pas bien les questions et les possibilités associés à l'amélioration de la gouvernance, à l'autonomie gouvernementale et aux droits ancestraux.

Le cercle opérationnel

AINC met en œuvre un cadre de gestion du rendement pour ses processus s'appliquant aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Ce cadre prévoit de nouvelles activités internes de présentation de rapports et d'évaluation, le renouvellement des autorisations de programmes, de nouveaux mécanismes financiers et des réformes pour rationaliser les rouages gouvernementaux externes. AINC doit aussi favoriser la conclusion de partenariats avec les Autochtones et d'autres institutions fédérales, ainsi qu'avec les provinces et

les territoires et le milieu universitaire. Cela permettra de faire des investissements stratégiques dans des projets portant sur l'édification des capacités, le perfectionnement professionnel et la gouvernance.

Les résultats prévus

Les mesures d'édification des capacités de gouvernance

2003–2004

- Poursuivre l'attribution stratégique, aux groupes autochtones, de fonds prévus pour l'édification des capacités, dans le but d'accroître l'autosuffisance des collectivités, de favoriser la planification communautaire, de démontrer des résultats mesurables et tangibles, et d'élaborer des structures de gouvernance qui correspondent aux valeurs, aux coutumes et aux traditions des collectivités.
- Mettre en œuvre le processus de ratification de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN) par « tranches de 30 » Premières nations (30 Premières nations admissibles tous les deux ans ou 15 par année).
- En collaboration avec les Premières nations, créer un programme de gestion des terres pour les Premières nations ayant ratifié la LGTPN et accédé à l'autonomie gouvernementale.

2004–2006

- Mettre à jour les cadres stratégiques en matière d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales globales.
- Faire en sorte que 15 nouvelles collectivités des Premières nations administrent leurs affaires conformément à la LGTPN.
- Veiller à ce que 30 nouvelles collectivités des Premières nations s'engagent dans le processus de ratification de la LGTPN.
- Mettre en place un nouveau programme de gestion foncière pour les Premières nations ainsi que des institutions de gouvernement populaire qui soient chargées de fournir les services.
- Durant cette période, 200 Premières nations devraient élaborer des codes conformes à la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* (LGPN) proposée.
- Faire adopter des mesures législatives pour combler les lacunes dans la réglementation et ainsi, permettre la réalisation d'importants projets industriels dans les réserves.

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

2003–2004

- Implanter un cadre plus rigoureux de gestion du rendement et de reddition des comptes pour les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, en vue de centrer les efforts sur les négociations les plus prometteuses. Ce cadre sera aussi utile pour cerner les négociations infructueuses et trouver des moyens de résoudre le problème. Dans certains cas, il pourra s'agir d'édifier les capacités, mais lorsqu'il y a trop peu de chances de conclure une entente, il pourra s'agir de rompre les négociations.
- Obtenir l'approbation des ministères fédéraux concernant des lignes directrices sur des questions stratégiques. Plus particulièrement, ces lignes directrices porteront sur la ratification des ententes, la certitude à l'égard de la propriété des terres et des ressources et l'admissibilité à titre de membre d'une bande. Les négociateurs fédéraux pourront s'en servir pour définir les mandats de négociation touchant des intérêts fédéraux. Les lignes directrices contribueront aussi à accélérer les progrès dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales entre le gouvernement et les groupes autochtones.

- Simplifier et améliorer les processus de surveillance, d'attribution de mandat, d'approbation et de rapports par l'intermédiaire de réformes au Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales et au Bureau fédéral de négociation des traités ainsi que par le recours aux questions mentionnées en annexe aux réunions du Cabinet. Ces réformes procureront une plus grande latitude dans la gestion des négociations et inciteront les partenaires fédéraux à participer plus pleinement aux processus de négociation et de mise en œuvre pour accélérer la conclusion d'ententes.
- Revitaliser le processus des traités de la Colombie-Britannique en modifiant les mandats touchant les orientations et en procédant à la négociation et à la mise en œuvre de traités progressifs entre le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières nations.
- Conclure sept ententes définitives sur les revendications territoriales globales.
- Atteindre, dans les délais fixés, les principaux jalons établis par toutes les parties à huit tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; ces jalons comprennent, entre autres, des ententes cadres, des ententes de principe, des ententes définitives, des plans de mise en œuvre et des ententes financières.
- Renouveler les ententes de transfert financier assujetties à la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*.
- Négocier, avec le Québec et les Cris, de nouvelles ententes sur l'éducation et les services de police dans les collectivités des Cris du Nord québécois.
- Promouvoir le recours à la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba* et à la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan)*, afin de satisfaire à la demande formulée par des tierces parties de protéger leurs intérêts fonciers; ainsi, il sera possible de régler plus rapidement les revendications portant sur l'expansion des réserves dans ces trois provinces.

2004–2006

- Atteindre les principaux jalons fixés à 10 tables de négociations, notamment la conclusion d'ententes cadres, d'accords de principe, d'ententes définitives, de plans de mise en œuvre et d'accords de financement.
- Amorcer avec les parties les négociations de la prochaine entente financière avec les Nisga'a en 2004–2005.
- Régler les questions soulevées par la Nunavut Tunngavik Inc. concernant l'emploi d'Inuit au gouvernement, les marchés de l'État au Nunavut et les politiques gouvernementales qui s'appliquent au Nunavut.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

AINC est résolu à édifier des gouvernements autochtones qui soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leur population et responsables de leurs actes. Ils doivent avoir les pouvoirs, les ressources et l'assise territoriale nécessaires pour procurer à leurs commettants la qualité de vie et les normes de service dont jouissent la plupart des autres Canadiens. L'ensemble de mesures législatives proposées — l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* (LGPN), de la *Loi sur le règlement des revendications particulières* et de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations*; l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN); la modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et l'élaboration d'une loi sur la gestion du pétrole, du gaz et de l'argent des Premières nations — ainsi que les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, contribuent à l'atteinte de cet objectif stratégique.

Il sera possible d'améliorer la gouvernance et la reddition des comptes grâce à l'élaboration et à l'adoption de processus permettant d'établir un consensus sur les questions de développement communautaire, de susciter

une plus grande participation à la prise de décisions et à la gouvernance des affaires locales, de rehausser la rentabilité à long terme et d'enrichir la documentation sur les investissements d'une collectivité.

Les Premières nations ont besoin d'outils pour exercer une gouvernance efficace et responsable et s'engager dans la voie d'une croissance et d'un développement économique durables. La stabilité politique et financière qui s'ensuivra permettra aux Premières nations de procéder plus efficacement aux négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Le Ministère a entrepris la modernisation de ses activités de gestion foncière. L'objectif premier est d'habiliter les Premières nations à prendre la relève en ce domaine en leur procurant des processus et des outils de gestion foncière modernes et efficaces, tout en favorisant simultanément le développement économique et la durabilité. Dans le but de permettre un développement économique plus rapide dans les réserves, le Ministère examine des façons de simplifier les processus de gestion foncière et d'offrir des instruments et de la formation sur l'ajout aux réserves de terres visées par des revendications. Il procédera à l'examen de ses politiques et procédures existantes, y compris le programme 53/60 (dont le nom fait référence aux articles de la *Loi sur les Indiens*) et le Programme d'administration régionale des terres. Cet examen visera à combler les lacunes dans la réglementation. Il se penchera sur les normes pour les baux et sur les désignations pour les importants projets commerciaux et industriels.

Le PART et certaines composantes du programme de délégation des pouvoirs 53/60 seront modifiés et remplacés par un nouveau programme de cogestion dynamique qui fournira aux intéressés les outils et le contexte de perfectionnement professionnel nécessaires pour exercer une gestion foncière moderne et efficace. Cette mesure appuiera la gouvernance, l'autosuffisance et le développement économique des Premières nations. Avant tout, elle positionnera stratégiquement plusieurs collectivités des Premières nations pour qu'elles puissent adhérer à d'autres mesures législatives comme la LGTPN et conclure des ententes d'autonomie gouvernementale.

Aux nombreuses Premières nations toujours assujetties à la *Loi sur les Indiens*, la LGPN proposée et d'autres initiatives gouvernementales peuvent offrir le cadre voulu pour exercer la gouvernance, gérer les terres et les ressources naturelles et rendre des comptes en attendant la conclusion d'une entente d'autonomie gouvernementale.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le projet pilote portant sur le pétrole et le gaz des Indiens et les négociations sur les revendications territoriales globales améliorent les débouchés économiques de même que les pratiques de gouvernance et de reddition des comptes des Premières nations. Ces initiatives permettent aux Premières nations de participer à la gestion des ressources naturelles et d'établir des partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé, ainsi que des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés aux cultures autochtones.

Le règlement des revendications territoriales et l'accession à l'autonomie gouvernementale apportent des avantages aux Autochtones et à tous les Canadiens en conférant aux collectivités des Premières nations et des Inuit les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires pour améliorer leurs conditions socio-économiques et réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les ententes sur les revendications territoriales procurent la certitude quant à la propriété des terres et à l'accès aux ressources. À son tour, cette certitude facilite les transactions commerciales et stimule le développement économique.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

Ces dernières années, les collectivités, le gouvernement fédéral et des spécialistes d'autres milieux ont reconnu qu'il était indispensable que les collectivités des Premières nations et des Inuit procèdent elles-mêmes à la planification de leur développement si elles veulent devenir autosuffisantes, saines et fonctionnelles.

Si cette priorité n'était pas bien prise en charge, cela entraînerait des coûts économiques et sociaux élevés. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités contemporains, AINC devrait assumer des frais juridiques accrus pour régler les différends devant les tribunaux, tout cela sans compter le coût des avantages non concrétisés — comme la perte d'une mise en valeur durable des terres et des ressources qui pourrait attirer des investissements substantiels et avoir des retombées socio-économiques majeures.

Les progrès dans les négociations concernant les droits ancestraux, les griefs et la réconciliation sont intimement liés aux progrès dans l'amélioration de la qualité de vie. On ne peut pas remettre à plus tard les négociations pour s'intéresser exclusivement aux questions socio-économiques. En l'absence de tels progrès, les litiges et les différends continueront à s'envenimer et à nuire à la qualité de vie des Premières nations. Tout en nous fournissant des principes directeurs pour le traitement des dossiers autochtones, les tribunaux nous ont rappelé qu'il valait mieux résoudre les problèmes à ce chapitre au moyen de règlements négociés.

Le règlement des revendications particulières valides permet au Canada de s'acquitter de ses obligations légales envers les Premières nations. Le règlement de ces griefs se traduit par des avantages comme des titres fonciers plus précis, l'élimination de responsabilités persistantes et le renforcement des relations entre le Canada et les Premières nations. Ces avantages entraînent directement des progrès dans la réalisation du plan d'amélioration de la « qualité de vie ».

Si on ne réussissait pas à améliorer le cadre de gouvernance établi par la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement fédéral devrait continuer à intervenir régulièrement dans les activités quotidiennes des gouvernements et des collectivités des Premières nations. Ces dernières continueraient à dépendre du gouvernement fédéral et à ne pas participer suffisamment à la prise de décisions. Il subsisterait d'énormes lacunes aux chapitres du leadership, de l'administration, de la gestion financière, de la reddition des comptes et des procédures de recours offertes aux citoyens. L'économique demeurerait atone et l'instabilité politique régnerait; de plus, la transition vers l'autonomie gouvernementale serait plus lente et plus difficile.

PRIORITÉ
Une nouvelle relation financière
(5 millions de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

Les objectifs d'une nouvelle relation financière sont les suivants :

- des relations intergouvernementales et de gouvernance productives, notamment des relations financières avec des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui disposeraient des ressources institutionnelles et humaines nécessaires;
- des mécanismes de gestion des accords financiers qui sont transparents, stables et prévisibles, et qui permettent aux collectivités de générer des recettes de source autonome;
- des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui rendent compte à leurs membres de leurs pratiques de gouvernance et de gestion financière, et qui en font autant vis-à-vis d'autres gouvernements, dans le but d'éliminer les obstacles à une participation accrue de leurs propres commettants à l'économie canadienne.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

Le renforcement de la gouvernance

- Des relations productives sur les plans financier et de la gouvernance, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples concrets à cet égard
- De nouvelles institutions de gestion financière et statistique
- Des compétences et des capacités en gestion financière au sein des Premières nations
- Le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité financière

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration

Au nombre des facteurs qui influencent l'obtention des résultats souhaités figurent les conséquences de l'administration de la *Loi sur les Indiens* et de la dévolution qui se sont traduites par des capacités variables, chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuit, de gérer efficacement les structures financières et de gouvernance. À ce facteur s'ajoutent la petite taille et l'éloignement de bon nombre de collectivités et leur degré de dépendance à l'endroit des fonds fédéraux. De plus, la capacité de produire des recettes de source autonome est limitée et les débouchés commerciaux se font rares dans une économie pourtant de plus en plus axée sur le marché, tout cela sans compter que la *Loi sur les Indiens* impose des contraintes en ce qui concerne « l'argent des Indiens ». L'absence d'un cadre juridique approprié régissant l'obligation de rendre compte sur le plan financier ajoute à la complexité de l'administration des fonds publics et de la prestation des programmes et des services. L'évolution et l'instabilité des relations entre les Premières nations, les Inuit et les gouvernements

fédéral, provinciaux et territoriaux influent aussi sur l'obtention des résultats souhaités. Enfin, la conjoncture économique dans les provinces et au pays a également de fortes répercussions sur l'atteinte des objectifs fixés.

De nombreux ministères fédéraux versent des fonds aux Premières nations et cette situation a entraîné, sur le plan de l'aide, le double emploi, la fragmentation et un manque d'efficacité. L'harmonisation des modalités de financement créerait un cadre moins complexe et moins lourd pour la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats. Une telle harmonisation donnerait une perspective plus claire et plus complète de la relation entre le Canada et les Premières nations. Parmi les problèmes qui compliquent la concrétisation de relations financières de gouvernement à gouvernement, on peut mentionner ce qui suit :

- la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modes de transfert financier plus souples;
- la nécessité de réduire les exigences en matière de rapports imposées aux Premières nations;
- la difficulté de conclure des accords financiers dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales;
- le besoin que la population comprenne mieux qu'une meilleure gouvernance, ainsi que de nouvelles ententes en matière de finances et de reddition de compte sont des moyens efficaces d'améliorer de façon durable les conditions socio-économiques des Premières nations et des Inuit; ainsi, la population appuierait davantage toutes ces mesures.

La *Loi sur les Indiens* est un cadre peu propice à l'exercice d'une gouvernance et de relations financières contemporaines :

- elle ne prévoit pas de cadre pour la reddition des comptes ni l'administration des affaires publiques (c'est-à-dire qu'elle se concentre sur la relation entre le chef, son conseil et le ministre, plutôt que sur leur relation avec les collectivités);
- elle limite l'accès aux capitaux et aux garanties, oblige AINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie et limite les solutions de rechange pour la gestion des fonds des Premières nations;
- elle confère d'immenses pouvoirs au ministre, notamment quand une personne meurt sans testament légal (une situation connue sous le nom de succession *ab intestat*).

D'autres défis s'y ajoutent, notamment :

- amener les gouvernements et les membres des Premières nations et des Inuit à mieux comprendre les avantages qu'apportent la capacité de générer des recettes de source autonome et l'utilisation de ces recettes;
- rehausser la capacité institutionnelle des Premières nations et des Inuit de perfectionner leurs ressources humaines pour établir des recettes de source autonome et gérer les questions financières;
- améliorer l'infrastructure de la connectivité afin d'accroître l'accès en direct aux renseignements et aux services du gouvernement pour les collectivités éloignées des Premières nations et des Inuit.

Des philosophies politiques divergentes posent une difficulté stratégique importante pour ce qui en est d'établir une nouvelle relation financière avec les Premières nations. L'approche graduelle et pratique d'AINC est contestée par certains dirigeants des Premières nations qui privilégient la négociation d'un plan d'action axé sur les droits. Il est nécessaire de démontrer les liens entre cette approche et l'autonomie gouvernementale si on veut qu'une majorité vienne appuyer cette nouvelle relation financière.

La négociation et la mise en œuvre fructueuses des ententes sur l'autonomie gouvernementale exigent une attitude d'entrepreneur prêt à prendre des risques. Ceci représente un défi pour certaines collectivités des Premières nations qui préfèrent le contexte sans risque auquel elles sont habituées.

Le cercle opérationnel

C'est un défi constant que de faire des investissements stratégiques qui se traduisent par une saine gouvernance, une reddition des comptes plus efficace, des capacités institutionnelles accrues et le perfectionnement des ressources humaines. L'établissement et le maintien de partenariats productifs avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit, d'autres gouvernements, le milieu universitaire, les associations de professionnels et d'autres intervenants sont d'autres tâches qui requièrent des efforts réguliers.

Les défis à relever pour mieux négocier et mettre en œuvre de nouvelles relations financières comprennent ce qui suit :

- l'élaboration, à l'intention des nombreuses Premières nations toujours régies par la *Loi sur les Indiens*, de structures efficaces de gouvernance comme le règlement d'application de la *Loi sur la gouvernance des Premières nations*;
- la définition de mandats, de lignes directrices et de modalités appropriées de reddition des comptes dans les accords financiers pour les négociateurs de l'autonomie gouvernementale;
- un soutien efficace pour faciliter la tenue de négociations financières complexes et le faire sans outrepasser les niveaux de ressources et les autorisations accordées.

Les résultats prévus

Des relations productives sur les plans financier et de la gouvernance, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples concrets à cet égard

2003–2004

- Améliorer et élargir les lignes directrices sur les négociations pour qu'elles couvrent des questions comme la comparabilité, la reddition des comptes et des points de détail concernant le traitement des recettes de source autonomes. Les lignes directrices améliorées définiront des paramètres précis pour l'entretien d'une relation financière de gouvernement à gouvernement.
- Élaborer, dans le contexte de la Table nationale sur les relations financières, un guide pratique sur les questions fiscales qui permettra aux Premières nations de comprendre et d'appliquer des mesures fiscales en général et d'imposition foncière en particulier.
- Améliorer les relations avec les groupes autochtones et accroître l'intérêt des membres des collectivités autochtones, des provinces et des territoires à l'égard des questions fiscales par l'entremise de la Table nationale sur les relations financières, du groupe de travail sur les relations financières de la Colombie-Britannique ainsi que des autres forums de discussions et de consultations bilatéraux et trilatéraux.
- Appuyer la participation des autres institutions fédérales aux discussions et aux échanges pour favoriser une meilleure compréhension des questions financières, un consensus et l'approbation des positions et des mandats, par l'entremise du caucus interministériel, du Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales et de la Table nationale sur les relations financières.
- Faire promulguer la LGPN et la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFPN) et leurs règlements d'application pour soutenir la mise sur pied de structures de gouvernement et d'institutions des Premières nations.
- Établir des paramètres précis pour les relations de gouvernement à gouvernement au moyen de lignes directrices approuvées s'appliquant aux négociations financières et sur la gouvernance.

- Conclure des accords abordables, durables et transparents, grâce à l'approbation de nouvelles lignes directrices sur les négociations financières et la gouvernance.
- Examiner les propositions d'ordre législatif découlant des consultations avec les Premières nations dans le but :
  - — d'élaborer un cadre législatif permettant aux Premières nations de choisir d'administrer leur part de l'argent des Indiens (capital et revenus). Ces sommes sont présentement détenues dans le Trésor et administrées conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*;
  - — de mettre à jour et de moderniser la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*;
  - — d'élaborer un cadre législatif pour la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations;
  - — de combler une importante lacune dans la réglementation fédérale en y intégrant des renvois aux règlements provinciaux qui s'appliquent aux grands projets industriels dans les réserves;
  - — d' établir un programme dynamique de gestion des terres.

2004–2006

- Créer des réseaux favorisant le partage de renseignements utiles aux projets de Gouvernement en direct (GED), à l'occasion du remaniement des pratiques actuelles touchant les paiements de transfert aux Premières nations.
- Conclure des accords financiers adaptés à la culture dans le cadre des tables de négociation régionales ou communautaires (par exemple, la table des négociations communes en Saskatchewan et le groupe de travail sur les relations financières en Colombie-Britannique).
- Établir des paramètres clairs pour les relations de gouvernement à gouvernement grâce à une entente unique de financement Canada-Premières nations, et promouvoir l'utilisation d'un cadre commun de reddition des comptes auprès des institutions fédérales qui versent des fonds aux Premières nations.
- Transférer l'administration de l'argent des Indiens aux Premières nations qui ont adhéré au projet de loi concernant l'argent des Indiens. Compte tenu de l'intérêt manifesté pour cette mesure législative, on s'attend à un taux d'adhésion de 10 Premières nations par année.
- Mettre en œuvre d'ici 2006 les exigences prévues dans la LGPN, notamment celles qui touchent les codes de gestion financière et de reddition des comptes approuvés par la collectivité, les codes de sélection des dirigeants et les codes sur l'administration des affaires publiques; ou encore, veiller à l'observation de règlements permettant de se soustraire à ces exigences.
- Élaborer et implanter un système de paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits, dans le but d'offrir un service à guichet unique pour la présentation en direct de divers rapports financiers ou d'autre nature.

De nouvelles institutions de gestion financière et statistique

2003–2004

- Obtenir la sanction royale de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN). Cette sanction aura pour effet immédiat la mise en place du cadre juridique et institutionnel indispensable pour que les Premières nations entrent sur le marché des obligations et partagent des renseignements avec les autres gouvernements. En l'absence d'un tel cadre, les Premières nations ne seront pas en mesure d'effectuer des transactions plus directes avec les marchés financiers, les investisseurs éventuels, les partenaires commerciaux et les autres gouvernements, le cas échéant.

- Terminer les travaux préparatoires à la mise en vigueur de la LGFSPN, notamment par l'élaboration :
  - — de règlements d'application qui doivent entrer en vigueur en même temps que la loi ou dans un délai de six mois à compter de cette date;
  - — de demandes d'approbation au gouverneur en conseil concernant les sièges sociaux et la nomination de représentants fédéraux aux conseils et à la commission;
  - — de demandes d'approbation du Conseil du Trésor pour attribuer aux institutions les autorisations et les fonds nécessaires à leur fonctionnement;
  - — des paramètres et des normes d'évaluation d'après lesquels mesurer le rendement des institutions.

2004–2006

- Présenter au gouverneur en conseil l'ensemble initial de règlements pris en vertu de la LGFSPN, pour qu'il les approuve dans les deux ans suivant la mise en vigueur de cette loi.
- Perfectionner les capacités institutionnelles conformément aux plans d'affaires préparés selon les dispositions de la LGFSPN.
- Élargir les accords de collaboration qui favorisent l'adoption de règlements administratifs locaux sur le revenu, de manière à inciter d'autres Premières nations à percevoir de l'impôt foncier et à générer des recettes locales, en plus des quelque 90 Premières nations qui le font déjà.
- En collaboration avec les Premières nations, au besoin, perfectionner le cadre juridique et les mesures d'amélioration du crédit en vue de permettre à la Commission des finances des Premières nations d'émettre des titres des gouvernements des Premières nations sur le marché des obligations (une première mondiale pour un gouvernement autochtone).
- Concevoir et mettre sur pied un institut complémentaire et indépendant de la statistique qui serait dirigé par les Premières nations et répondrait à leurs besoins en matière de statistiques. Cet institut, une priorité commune des Premières nations et du gouvernement fédéral, devrait collaborer avec Statistique Canada et échanger des données avec d'autres organismes à vocation similaire, d'autres gouvernements, les institutions publiques des Premières nations, les entreprises et d'autres parties intéressées, tout en protégeant la confidentialité de l'information.

Des compétences et des capacités en gestion financière au sein des Premières nations

2003–2004

- Appuyer de manière constante l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA) dans ses activités de perfectionnement professionnel.

2004–2006

- Améliorer les régimes de reddition des comptes et le démontrer par la présentation d'un plus grand nombre d'états financiers des Premières nations qui respectent les normes de qualité et les échéanciers fixés.
- Renforcer la gestion financière dans les collectivités des Premières nations et le démontrer par la réalisation d'un éventail d'activités de gestion financière, y compris le perfectionnement des ressources humaines.

Le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité financière

2003–2004

- Faire en sorte que les gouvernements des Premières nations et des Inuit rendent des comptes à leurs commettants au moyen de mesures de contrôle et de rapports financiers plus rigoureux, et le prouver par des états financiers vérifiés et des codes appropriés.
- Assurer l'entrée en vigueur des mesures législatives appuyant la gouvernance et améliorer les procédures de représentation et de recours à l'intention des contribuables, tel que stipulé dans le régime d'imposition foncière des Premières nations.

2004–2006

- Établir des constitutions et des cadres de gouvernance, et exercer la gouvernance en mettant en œuvre le cadre législatif sur la gouvernance des Premières nations.
- Améliorer les régimes de reddition des comptes et le démontrer par la mise en place d'un certain nombre de plans de gestion corrective et l'apport de modifications positives aux normes s'appliquant à l'établissement des budgets, aux contrôles internes, aux rapports et à la vérification.
- Adopter des règlements et rendre les structures institutionnelles plus performantes pour mettre en œuvre le cadre législatif sur l'imposition foncière des Premières nations.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

Il faut du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais, grâce à un solide cadre de gouvernance, elles aboutissent à des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi qu'à l'accroissement de leur autosuffisance. Ces nouvelles relations, combinées à l'implantation du cadre de gouvernance, faciliteront la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public envers les gouvernements des Premières nations, apporteront une plus grande stabilité et assureront une utilisation judicieuse des ressources financières. La mise en place d'administrations publiques compétentes et responsables dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la formation de partenariats commerciaux et améliorera les conditions de vie, tout comme le fera la mise en œuvre du volet « planification communautaire » de la Stratégie de développement durable d'AINC.

AINC est déterminé à contribuer à la création, au maintien et à la consolidation des relations intergouvernementales, notamment au chapitre des relations financières, par l'atteinte de trois objectifs :

- des gouvernements des Premières nations et des Inuit pourvus des ressources institutionnelles et humaines voulues pour gérer les nouveaux accords financiers;
- des modes de transfert financier transparents, stables et prévisibles qui favorisent la création de recettes de source autonome;
- la reddition des comptes par les gouvernements des Premières nations et des Inuit à leurs commettants, ainsi qu'à d'autres gouvernements lorsque cela est opportun.

Une nouvelle relation financière favorisera l'utilisation judicieuse des ressources financières pour la prestation des programmes et services essentiels, et éliminera les obstacles à une participation accrue des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

De plus, en harmonisant la multitude de processus par lesquels le gouvernement fédéral accorde du financement aux Premières nations, nous obtiendrons un système administratif moins complexe, plus pratique et davantage susceptible de répondre aux exigences locales et intergouvernementales au chapitre de la reddition des comptes.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

Les nouvelles institutions financières proposées sont essentielles à l'amélioration des capacités de gestion financière et de gouvernance des Premières nations. Elles viendront faciliter la poursuite des négociations et la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Ces institutions sont nécessaires pour stimuler le développement économique et accroître l'autosuffisance des Premières nations, parce qu'elles favorisent la génération de recettes de source autonome.

Sans une nouvelle relation financière, les Premières nations continueront à éprouver de la difficulté à contribuer à l'économie, surtout celles qui doivent effectuer des transactions de plus en plus complexes sans disposer d'une infrastructure satisfaisante et des ressources humaines voulues pour le faire. Les Premières nations pourraient se voir refuser des possibilités en raison de leur incapacité de fournir les renseignements requis dans le cadre des processus de financement Canada-Premières nations, renseignements qui sont nécessaires à la prise de décisions locale. De plus, en l'absence d'une telle infrastructure fondamentale, le Canada risque de perdre la confiance et la bonne volonté que manifestent actuellement les Premières nations et les milieux professionnels. Enfin, en l'absence d'un nouveau modèle de relation financière, la hausse des besoins budgétaires des Premières nations pourrait éroder l'appui du public envers les Premières nations, y compris son appui à l'endroit de l'autonomie gouvernementale.

PRIORITÉ

Des partenariats renouvelés
(332 millions de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

Dans nos efforts pour renouveler les partenariats, nous insistons sur les programmes et les initiatives qui nous aident à régler les problèmes du passé de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent et saisir les possibilités que nous offre l'avenir.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

L'édification de collectivités en santé

- La réconciliation et la guérison communautaire

L'amélioration des activités d'AINC

- Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones
- Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations
- De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les collectivités des Premières nations et des Inuit

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration

Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuit se distinguent non seulement par leur grande diversité culturelle, mais aussi par d'autres caractéristiques. Il existe, d'une part, une foule de collectivités petites et isolées et, d'autre part, quelques grandes agglomérations intégrées sur le plan économique. Au nombre des obstacles relevés figurent leur marginalisation économique et sociale et leur isolement géographique. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née de relations qui se sont longtemps caractérisées par l'expropriation, le contrôle et l'assujettissement des Premières nations. Tout cela a mené à des griefs allant de problèmes liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à des préoccupations relatives aux droits des femmes des Premières nations. Il faut aussi concilier les opinions contradictoires sur la signification et la mise en œuvre des traités, en particulier dans un contexte contemporain.

La diversité des approches des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer le règlement des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements collaborent à la consolidation des partenariats et à l'obtention de résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes réels qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuit.

L'opinion publique influence également les efforts déployés pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuit. D'un côté, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuit jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du processus des revendications territoriales et des traités ainsi que son manque d'appui à ces égards peuvent nuire au règlement des revendications et à l'amélioration des relations. Il est, par conséquent, essentiel de sensibiliser davantage le public à ces questions.

Enfin, la vague grandissante de litiges pose sa propre gamme de défis. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux s'est multiplié par plus de 11, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à plus de 1 100 dossiers au 31 décembre 2002. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment :

- les droits et les obligations issus des traités;
- la nature et la portée des droits et des titres ancestraux;
- la nature de la relation de fiduciaire entre le gouvernement et les Premières nations et les obligations précises découlant de cette relation;
- la protection des droits des femmes des Premières nations;
- les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*.

De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des programmes lancés dans le but de renouveler les partenariats. Plusieurs procès se fondent sur l'allégation selon laquelle certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte).

Le cercle opérationnel

Le nombre accru de litiges exerce des pressions supplémentaires sur les ressources financières que le Ministère pourrait, autrement, utiliser pour aller de l'avant. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a plus que triplé depuis 1996–1997, pour s'élever à environ 36,4 millions de dollars en 2002–2003[6]. Le Ministère a élaboré des modalités de surveillance pour aider à repérer sans délai les risques juridiques et opérationnels considérables dès les premières démarches dans un dossier.

Pour renouveler les partenariats et ouvrir plus de débouchés commerciaux, en particulier des débouchés reliés aux terres, il est essentiel de résoudre les griefs historiques. Pour ce faire, il faut procéder à la négociation et au règlement des revendications particulières. Le nombre de revendications particulières a augmenté au cours des dernières années. Ceci exerce des pressions additionnelles sur le fonctionnement du processus des revendications particulières. La *Loi sur le règlement des revendications particulières* proposée vise à accélérer le règlement de ce type de revendications et à créer un organisme indépendant qui remplirait l'importance fonction de juger de la validité des revendications et de déterminer les règlements.

Il importe également de régler les conflits actuels et de concilier les approches différentes si l'on veut assister au renouvellement des partenariats. Par ailleurs, certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas lorsque les sujets sont couverts par la *Loi sur les Indiens*, qui ne prévoit pas le genre de structure de gouvernance ni les autres outils fondamentaux dont les Premières nations ont besoin pour pouvoir fonctionner efficacement ou tirer parti des débouchés commerciaux. Comme on l'a signalé, la *Loi* pourrait très bien ne pas être conforme à la *Charte*. Il y a aussi lieu de moderniser d'autres lois (par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*).

Dans une optique plus large, les politiques, lignes directrices et lois qui ont été élaborées sans la participation des Premières nations et des Inuit peuvent aussi faire obstacle à l'établissement d'une relation moderne.

[6] Cette somme inclut les frais personnels, l'hébergement et d'autres coûts opérationnels, les coûts du ministère de la Justice et le financement des causes types.

Les résultats prévus

La réconciliation et la guérison communautaire

2003–2004

- Administrer efficacement les modes de règlement extrajudiciaire des différends dans le but de s'acquitter des obligations légales envers les Premières nations, de manière à établir des partenariats, à contribuer à la guérison communautaire, à édifier les capacités et à procurer aux Premières nations les terres et les ressources dont elles ont besoin.
- Évaluer et surveiller de plus près les processus d'établissement de la validité et de négociation des revendications particulières, afin de les rendre plus efficaces et de préparer le transfert de ces activités au nouveau centre de règlement des revendications (CRR).
- Mettre en place un processus interministériel d'examen des mandats aux fins de la négociation d'importantes revendications particulières.
- Faire progresser le projet de loi C-6 sur le règlement des revendications particulières jusqu'à sa promulgation et travailler à l'établissement du CRR, qui réglera toutes les questions relatives à la transition.
- Régler 15 revendications particulières.
- Déterminer et analyser sur une base continue les motifs de litiges et mettre en œuvre des stratégies de règlement au cas par cas et des stratégies de prévention en procédant d'abord à un examen des pratiques, des politiques, des règlements et des lois.

2004–2006

- Établir le CRR pour mieux procéder au règlement des revendications particulières. Le centre facilitera la négociation des règlements et prendra des décisions exécutoires concernant la validité de certaines revendications et les indemnisations à accorder.
- Régler 25 revendications particulières.

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

2003–2004

- Élaborer une stratégie de sensibilisation du public pour lui donner des renseignements sur l'autonomie gouvernementale, et accroître sa compréhension du processus de négociation ainsi que son appui à ce dernier. On s'attend à ce que les initiatives de sensibilisation du public se traduisent avec le temps par une plus grande confiance à l'égard des négociations sur l'autonomie gouvernementale.
- Promouvoir les programmes relatifs à la Journée nationale des Autochtones et coordonner la distribution de matériel promotionnel à l'échelle nationale.
- Élargir l'accès aux renseignements du gouvernement en mettant sur pied, à AINC, un centre d'appel offrant un service sans frais.
- Élaborer du matériel de sensibilisation du public et en faire la promotion.

2004–2006

- Accroître la compréhension et l'appui concernant les initiatives du gouvernement du Canada pour les questions autochtones.

Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

2003–2004

- Améliorer la relation avec les Premières nations signataires de traités grâce à la poursuite des discussions dans toutes les régions du Canada et mettre en œuvre la stratégie de l'après-*Marshall* dans les Maritimes, ce qui pourrait entraîner l'établissement d'une commission des traités.
- Implanter sur le Web un Système d'inscription des Indiens (SII) restructuré, offrant une meilleure connectivité et une fonctionnalité de mise à jour et de recherche plus efficace. Le SII modernisé fournira un accès en direct à des renseignements sur l'inscription à tous les administrateurs autochtones du Registre d'inscription des Indiens, ce qui représente une première pour plusieurs.
- Améliorer la compréhension des traités historiques par des discussions préliminaires avec un certain nombre de Premières nations signataires de traités. En Saskatchewan, la Federation of Saskatchewan Indian Nations peut bénéficier de telles discussions grâce au personnel du bureau du commissaire aux traités de la province, qui les anime. Elles permettent d'en arriver à une même compréhension des questions reliées aux traités. Le gouvernement y participe à titre d'observateur.
- Négocier l'établissement, au Manitoba et en Alberta, d'une commission sur les traités semblable à celle de la Saskatchewan. Les travaux préparatoires aux discussions exploratoires sur le Traité n° 6 sont en cours, et les entretiens sur le Traité n° 8 (Alberta) commenceront au printemps de 2003.
- Mettre sur pied un groupe de discussions préliminaires sur les traités avec la Nation nishnawbe-aski de l'Ontario, qui regroupe 49 Premières nations signataires des Traités n^{os} 5 et 9.
- Renouveler les relations et les partenariats de travail avec les Autochtones et leurs représentants au moyen d'approches stratégiques nationales.
- Effectuer des recherches et dialoguer avec les Premières nations pour découvrir des solutions possibles aux problèmes concernant les biens fonciers matrimoniaux dans les réserves.

2004–2006

- Améliorer les cadres de reddition des comptes des organisations qui représentent les Autochtones.

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les collectivités des Premières nations et des Inuit

2003–2004

- Tenir une réunion annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux pour élaborer et étudier des stratégies ainsi que des recommandations sur le logement et l'éducation. La participation accrue des Autochtones à l'économie, en particulier celle des femmes et des jeunes, demeurera une priorité.

2004–2006

- Accroître l'accès et la participation des collectivités des Premières nations et des Inuit à l'économie.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

Le gouvernement est résolu à guérir les séquelles du passé et à aller au-delà des griefs pour qu'ensemble, avec les dirigeants et les collectivités des Premières nations et des Inuit, nous puissions renouveler les partenariats, relever les défis du présent et profiter des possibilités qu'offre l'avenir.

Le renouvellement des partenariats sert d'assise à l'amélioration de la gouvernance autochtone, à l'établissement d'une nouvelle relation financière et, enfin, au renforcement des collectivités, des économies et des gens. La conclusion de traités remonte au début des années 1700 et elle se poursuit aujourd'hui, mais, pour renouveler les partenariats, il faut susciter une confiance et un respect mutuels fondés sur le respect des traités historiques. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes liés à la qualité de vie et aux problèmes relatifs aux griefs historiques que l'on aura de meilleures chances d'améliorer la situation.

Les femmes des Premières nations s'affirment préoccupées par la protection de leurs droits. Le Ministère s'est engagé à prendre des mesures pour régler les problèmes d'égalité des sexes afin de mieux protéger les droits des femmes des Premières nations. AINC se penchera sur leurs problèmes particuliers, comme la division des biens fonciers matrimoniaux dans les réserves. Il continuera à appliquer la politique d'analyse de l'égalité entre les sexes en évaluant les répercussions, sur les femmes et les hommes, des politiques, des programmes et les lois actuels et proposés.

De meilleures relations avec les Premières nations et les Inuit combinées à la participation active d'autres partenaires contribueront à créer un climat propice à des investissements qui permettraient de combler l'écart dans les conditions socio-économiques. Ces relations et ces partenariats avec les Premières nations et les Inuit devraient permettre de résoudre les griefs de longue date hors des tribunaux et faciliter également la négociation d'ententes, le règlement des revendications particulières et la transition vers l'autonomie gouvernementale. Les règlements se révéleront eux aussi bénéfiques pour l'investissement et le développement économique.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuit et les collectivités du Nord, auxquels se joignent les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, sont essentiels à l'avènement d'un plus brillant avenir et d'une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

Le renouvellement des partenariats est essentiel pour que AINC remplisse son mandat. La participation des collectivités et particuliers directement concernés par les décisions devrait augmenter les chances d'atteindre les objectifs, notamment celui de rehausser la qualité de vie. Le règlement des problèmes historiques qui nuisent au renouvellement des partenariats, notamment dans les domaines de la réconciliation, de l'administration locale des biens, des réclamations individuelles et des dérogations au devoir de fiduciaire, contribue à éviter le recours onéreux aux tribunaux et à résoudre les difficultés de manière plus opportune et plus constructive.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones et aux mesures législatives pour que la population apporte un appui général aux programmes et aux politiques. Dans certains cas, l'incompréhension peut nuire au règlement des revendications, à la résolution des griefs du passé et au progrès.

L'examen des problèmes au cours des entretiens préliminaires sur les traités et la résolution des griefs historiques entre le Canada et les Premières nations par le règlement des revendications particulières, constituent d'importants éléments du processus de guérison. À défaut de régler les revendications, les efforts visant à amener le Canada et les Premières nations à établir des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels pourraient être compromis. Un échec à ce chapitre entraîne une hausse des obligations et de coûteux litiges.

La mise à jour des lois et des règlements est indispensable pour faciliter la formation de partenariats qui répondent aux besoins des Premières nations.

Enfin, des relations de travail plus étroites avec nos principaux partenaires, notamment les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et, en particulier, les Premières nations et les Inuit, sont requises pour faire en sorte que les politiques et les programmes d'AINC répondent véritablement aux besoins et aux priorités de leurs collectivités.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'améliorer les régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; exercer les fonctions de gérance environnementale et favoriser le développement durable dans le Nord.

La logique des résultats par rapport à chaque résultat stratégique

Pour bien situer notre rendement dans son contexte, mettre en évidence les résultats de manière appropriée et faire le lien entre les ressources et les résultats, nous présentons une « carte » de la logique des résultats pour chacun des grands résultats stratégiques d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP).

Ces cartes de la logique des résultats s'inspirent des cercles d'influence que nous venons de décrire et permettent aux lecteurs de voir graphiquement le lien entre la façon dont AINC utilise ses ressources pour exécuter ses activités, obtenir des résultats sur le plan opérationnel et influer sur les résultats à obtenir en collaboration avec les partenaires et les collectivités clientes, comme celles des Premières nations, des Inuit et du Nord. Ces derniers résultats peuvent ensuite être associés aux résultats et aux objectifs prioritaires stratégiques qui constituent la raison d'être du Ministère.

Tous les plans présentés à la Section IV peuvent être reliés à au moins l'un des énoncés récapitulatifs de la carte appropriée de la logique des résultats. Avec le temps, le lecteur pourra faire la synthèse des réalisations à l'aide de ces cartes et s'en servir pour faire le suivi de chacune de ces réalisations. En se reportant aux cartes, le lecteur pourra aussi voir plus aisément comment chaque réalisation contribue à l'atteinte des grands objectifs stratégiques.

La logique des résultats

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Des régimes de gouvernance territoriale sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones et aux besoins de tous les résidants du Nord; la protection environnementale et le développement durable tels que manifestés par des réalisations dans les secteurs prioritaires suivants :

— La gouvernance
— Un environnement humain et naturel sain
— L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
— La promotion de la coopération circumpolaire

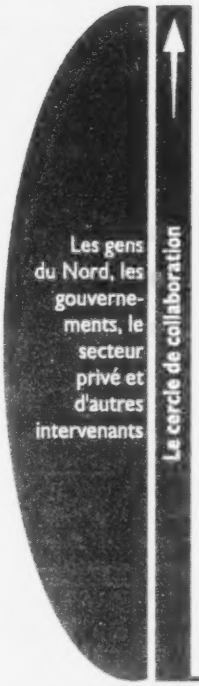

LES RÉSULTATS À OBTENIR EN COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DU NORD

L'adoption par les collectivités de mesures particulières qui contribuent aux résultats stratégiques

Des collectivités qui gèrent de plus en plus leurs propres affaires (par exemple, par le transfert des responsabilités)

Un meilleur climat de soutien sur les plans juridique, réglementaire et de la gouvernance

L'élaboration conjointe d'approches, de cadres de travail et de plans avec AINC et d'autres partenaires (notamment d'autres gouvernements ayant des intérêts dans le Nord)

Une participation constructive aux assemblées, aux cercles de décideurs, aux négociations et à d'autres forums pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes

LES RÉSULTATS À OBTENIR EN COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET D'AUTRES INTERVENANTS

La prise de mesures, par les partenaires et les intermédiaires des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'autres nations nordiques, pour obtenir les résultats stratégiques

Un soutien en matière de services financiers et autres de la part du secteur privé (accès aux services et aux capitaux, aux fins des initiatives de mise en valeur)

L'harmonisation et la complémentarité des lois et des règlements fédéraux, territoriaux et autochtones

Un appui approprié des ministères fédéraux aux résultats stratégiques (précités) sous forme de politiques, de programmes et de financement

LES ACTIVITÉS

- La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord
- L'élaboration de politiques et de stratégies
- La prestation de programmes
- La gestion des ressources et de l'environnement

LES RÉSULTATS

- Des réunions, des forums d'échange de renseignements et des propositions d'ententes
- Des politiques
- Des programmes
- Des lois, des règlements, des mesures de mise en vigueur, de l'information et des droits d'accès et d'utilisation reliés aux ressources

LES RESSOURCES

159 millions de dollars en 2003–2004 et 384 équivalents temps plein

La logique des résultats

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Des régimes de gouvernance territoriale sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones et aux besoins de tous les résidants du Nord; la protection environnementale et le développement durable tels que manifestés par des réalisations dans les secteurs prioritaires suivants :

— La gouvernance
— Un environnement humain et naturel sain
— L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
— La promotion de la coopération circumpolaire

LES RÉSULTATS À OBTENIR EN COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DU NORD

L'adoption par les collectivités de mesures particulières qui contribuent aux résultats stratégiques

Des collectivités qui gèrent de plus en plus leurs propres affaires (par exemple, par le transfert des responsabilités)

Un meilleur climat de soutien sur les plans juridique, réglementaire et de la gouvernance

L'élaboration conjointe d'approches, de cadres de travail et de plans avec AINC et d'autres partenaires (notamment d'autres gouvernements ayant des intérêts dans le Nord)

Une participation constructive aux assemblées, aux cercles de décideurs, aux négociations et à d'autres forums pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes

LES RÉSULTATS À OBTENIR EN COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET D'AUTRES INTERVENANTS

La prise de mesures, par les partenaires et les intermédiaires des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'autres nations nordiques, pour obtenir les résultats stratégiques

Un soutien en matière de services financiers et autres de la part du secteur privé (accès aux services et aux capitaux, aux fins des initiatives de mise en valeur)

L'harmonisation et la complémentarité des lois et des règlements fédéraux, territoriaux et autochtones

Un appui approprié des ministères fédéraux aux résultats stratégiques (précités) sous forme de politiques, de programmes et de financement

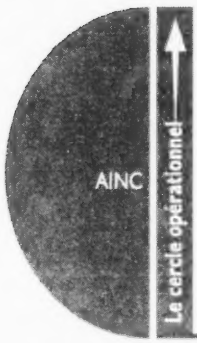

LES ACTIVITÉS

- La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord
- L'élaboration de politiques et de stratégies
- La prestation de programmes
- La gestion des ressources et de l'environnement

LES RÉSULTATS

- Des réunions, des forums d'échange de renseignements et des propositions d'ententes
- Des politiques
- Des programmes
- Des lois, des règlements, des mesures de mise en vigueur, de l'information et des droits d'accès et d'utilisation reliés aux ressources

LES RESSOURCES

159 millions de dollars en 2003–2004 et 384 équivalents temps plein

PRIORITÉ

La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord
(159 millions de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

Le Programme des affaires du Nord (PAN) a pour but de renforcer les régimes de gouvernance territoriaux pour qu'ils respectent mieux les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord, de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable du Nord.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

Le renforcement de la gouvernance

- Une gouvernance plus solide dans le Nord
- La promotion de la coopération circumpolaire

L'édification de collectivités en santé

- Un environnement humain et naturel sain

La réduction des écarts socio-économiques

- L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur les activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en plus de 10 ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. La demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et les projets liés à leur transport vers les marchés devraient entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord. La mise en valeur de l'énergie dans le Nord créera d'importants débouchés commerciaux et des emplois, non seulement dans l'industrie du pétrole et du gaz, mais aussi dans les industries connexes comme la construction et le transport et dans de petites entreprises dérivées. La population du Nord s'attend du gouvernement du Canada qu'il joue résolument un rôle de chef de file dans le développement du Nord. En outre, les gens du Nord, notamment les Autochtones, se montrent de plus en plus ouverts à l'idée qu'AINC transfère aux gouvernements du Nord ses responsabilités en matière de gestion des terres et des ressources. Le Ministère travaille en collaboration avec d'autres institutions fédérales, les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour aider les collectivités du Nord à tirer parti de ces possibilités et à participer activement à la diversification de l'économie nordique.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines, tant dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis quatre ans. Une deuxième mine est entrée en activité au début de 2003. Deux autres projets de mines de diamants et deux de mines d'or font présentement l'objet d'une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux ordinaires et précieux qui se maintiennent depuis 1997 ont eu pour effet de freiner passablement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Cependant, les récentes hausses du prix de l'or suscitent un intérêt renouvelé dans l'exploration des métaux précieux. En raison des faibles prix des métaux et de l'appauvrissement des réserves de minerais, plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. L'échec financier de plusieurs grandes mines s'est traduit par des pertes d'emplois et un intérêt public plus soutenu à l'égard de la gestion et de la remise en état des mines abandonnées qui présentent des risques sur le plan écologique. Le Ministère a dû, par conséquent, consacrer plus de temps à la gestion de l'insolvabilité des mines.

Les prix mondiaux ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Au nombre des autres facteurs qui influent sur le climat d'investissement figurent les suivants :

- la situation concernant les revendications territoriales;
- les choix que font les gouvernements et les résidants du Nord en matière de politiques, de programmes et de projets précis;
- l'efficacité des cadres de réglementation;
- l'acquisition de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources par des offices tripartites et les gouvernements du Nord.

L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.

Les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la particularité de l'environnement ont tous une incidence, comme les lacunes aux chapitres de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. La variabilité des compétences et des capacités au sein des gouvernements et des collectivités, ainsi que chez les particuliers, pose aussi des défis. En outre, on s'attend à ce que le changement climatique ait des effets marqués dans la région de l'Arctique au cours des prochaines années. La gestion efficace de cet environnement exige des efforts tant sur le plan national qu'international.

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord aidera ses résidants à relever les défis et à saisir les occasions que les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles vont apporter. En outre, elle créera un climat d'investissement concurrentiel efficace et respectueux des principes du développement durable. Toutefois, il faudra s'efforcer de combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements. D'autres ministères fédéraux et partenaires du Nord auront un rôle à jouer à ces égards.

De plus, il faudra disposer de ressources suffisantes, non seulement pour favoriser la durabilité du développement économique, mais pour assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des services, notamment pour protéger la santé et la sécurité de la population et calmer les inquiétudes que suscitent les risques environnementaux associés aux mines abandonnées et aux sites contaminés.

Le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés. Il est indispensable d'établir, avec les institutions fédérales et tous les partenaires du Nord, des relations de travail plus étroites pour régler collectivement ces problèmes.

AINC peut prendre certaines mesures pour améliorer le climat d'investissement. Il peut corriger les lacunes dans les politiques et remplacer des lois désuètes. Des politiques sur la remise en état des sites miniers ont été mises en œuvre dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le Ministère doit s'attaquer en priorité à l'élaboration d'un guide concernant les ententes sur les répercussions et les avantages ainsi qu'à la détermination d'options pour un régime de réglementation du secteur minier au Nunavut. De plus, AINC mettra en œuvre la législation sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Il demandera du Parlement d'adopter le projet de loi C-2 sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon et pourra, ainsi, s'acquitter de son obligation de donner un fondement législatif au processus d'évaluation des activités d'exploitation au Yukon. À l'échelle fédérale, AINC continuera d'assurer la coordination générale des travaux de préparation à l'installation de pipelines en mettant en œuvre le programme Infrastructures Canada, en attribuant des fonds à l'avancement du savoir et de l'innovation dans les territoires et en favorisant le développement durable du Nord.

Le Ministère continuera d'administrer le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, et il favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires lancées dans le cadre du volet nordique de la politique étrangère du Canada. AINC participera à des conférences internationales sur la santé et l'environnement comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

De plus, AINC continuera d'appuyer l'évolution des gouvernements du Nord par ses activités de transfert des responsabilités de type provincial et de celles liées aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Il défendra les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sûreté de l'approvisionnement alimentaire, ainsi que la santé et la sécurité de la population. AINC continuera d'inciter les intervenants du Nord et les gouvernements territoriaux à se prévaloir des possibilités qu'offre la coopération internationale dans le Nord.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable.

Les résultats prévus

Une gouvernance plus solide dans le Nord

2003–2004

- Renforcer les relations intergouvernementales, et le démontrer par la prise de décisions concernant des mesures conjointes à l'occasion de forums intergouvernementaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et avec le groupe de travail des hauts fonctionnaires du Nunavut.
- Réaliser des progrès concrets dans le transfert des responsabilités et les négociations sur le partage des recettes tirées des ressources dans les Territoires du Nord-ouest, et le démontrer par la conclusion d'une entente cadre.
- Tenir une conférence regroupant le ministre d'AINC et les ministres territoriaux des Mines pour cerner les préoccupations des intervenants et régler les problèmes de l'industrie minière dans le Nord.

2004–2006

- Continuer à réaliser des progrès dans le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et dans les négociations sur le partage des recettes tirées des ressources, et le démontrer par la conclusion d'une entente cadre.
- Élaborer une loi s'appliquant au secteur minier du Nunavut.
- Collaborer avec les gouvernements fédéral, territorial et autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest pour cerner les besoins en matière de compétences, en vue d'accroître la capacité des gouvernements territorial et autochtones d'assumer de plus grandes responsabilités par suite de la dévolution et des initiatives d'autonomie gouvernementale.

La promotion de la coopération circumpolaire

2003–2004

- Appuyer les travaux du Conseil de l'Arctique en contribuant à la réalisation des objectifs du Programme de la présidence islandaise du Conseil de 2002 à 2004 et de la déclaration Inari et en établissant au Canada un secrétariat pour le groupe de travail sur le développement durable.
- Solliciter régulièrement l'engagement des intervenants de la Russie envers l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord et, dans le cadre du volet nordique de la politique étrangère du Canada, défendre les intérêts bilatéraux, les partenariats entre pays nordiques, le développement des entreprises et le développement durable.

2004–2006

- Dans le cadre du volet nordique de la politique étrangère du Canada, appuyer le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international (MAECI) dans sa nouvelle tournée de consultations fédérales, provinciales et territoriales qui vise à définir un nouvel ensemble d'objectifs stratégiques pour le Nord circumpolaire. Ces objectifs tiendront compte de l'importance géopolitique grandissante que prend l'Arctique en raison de l'exploitation des ressources, et de l'importance de ce vaste territoire comme région annonciatrice des répercussions du changement climatique.
- Appuyer les travaux du Conseil de l'Arctique en matière de promotion du développement durable et de la protection de l'environnement dans les forums internationaux, en particulier les travaux axés sur la Russie et l'édification des capacités.

Un environnement humain et naturel sain

2003–2004

- Tenir le Symposium sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien, du 4 au 7 mars 2003.
- Travailler avec le gouvernement du Yukon à la cogestion des sites contaminés de type II dans le cadre de l'entente sur le transfert de responsabilités.
- En consultation avec les collectivités autochtones et les gens du Nord, les gouvernements territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants, élaborer un plan d'action ministériel sur le changement climatique qui permettrait de s'attaquer aux problèmes que représente ce phénomène pour les peuples autochtones et les collectivités nordiques.
- Améliorer la qualité des produits alimentaires dans les collectivités nordiques isolées en mettant en œuvre l'initiative d'assurance de la qualité des aliments envoyés par la poste, ainsi que des projets expérimentaux visant à évaluer les répercussions des réductions du prix des produits périssables les plus essentiels sur trois

collectivités isolées. Cette mesure s'accompagnera d'un programme d'information sur la nutrition et la promotion des aliments sains par les détaillants.

- Mettre en œuvre la Politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Améliorer la gestion environnementale et les projets de développement dans le Nord en procédant à l'évaluation des effets cumulatifs, et à des activités d'aménagement des terres qui prévoient, notamment, la création de zones protégées.

2004–2006

- Réviser le cadre de gestion et le plan stratégique pour faire le suivi du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord II, notamment des plans directeurs pour chacune des composantes (2004).
- Élaborer un plan de mise en œuvre canadien pour la surveillance des polluants organiques persistants (POP) dans l'Arctique, conformément à l'article 16 de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), en vue de permettre l'évaluation de l'efficacité de la convention (2004).
- Élaborer un plan de mise en œuvre canadien pour la surveillance et la production de rapports, comme l'exige le protocole sur les POP qui fait partie de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, en vue d'assurer que le protocole pourra permettre de régler la situation entourant les produits chimiques à la source de nouvelles préoccupations.
- Continuer à gérer les mines insolvables et celles qui risquent de le devenir dans le but d'alléger les responsabilités de la Couronne ou d'éliminer certaines obligations.
- Poursuivre, avec le gouvernement du Yukon, la cogestion des sites contaminés de type II dans le cadre de l'entente sur le transfert de responsabilités.
- Mettre en œuvre le plan d'action ministériel sur le changement climatique en partenariat avec les collectivités autochtones, les gens du Nord, les gouvernements territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants.
- Améliorer la gestion environnementale et les projets de développement dans le Nord en procédant à l'évaluation des effets cumulatifs, et à des activités d'aménagement des terres qui prévoient, notamment, la création de zones protégées.

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

2003–2004

- Travailler, avec les offices de gestion des ressources, à l'amélioration de la mise en œuvre et de l'efficacité des dispositions sur l'évaluation environnementale qui sont prévues dans les ententes sur les revendications territoriales et dans les lois applicables (par exemple, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*).
- Moderniser l'administration du régime de redevances sur le pétrole et le gaz, notamment par l'adoption d'un mode électronique de présentation des demandes de redevances et d'instruments de prévision.
- Promouvoir des processus multipartites qui auraient pour but d'améliorer la réglementation sur l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz dans le Nord.
- Agir comme agent de liaison pour renforcer les relations entre les groupes autochtones du Nord et l'industrie et, ainsi, favoriser la durabilité des activités pétrolières et gazières.

2004–2006

- Présenter des projets de loi pour la création d'un office des droits de surface dans les Territoires du Nord-Ouest, une commission d'aménagement du Nunavut et un office d'examen des répercussions au Nunavut.
- Continuer la mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement fonctionnel du Nord, qui vise à préciser les diverses pratiques et responsabilités fédérales dans le Nord.

- Continuer à offrir une orientation stratégique générale et des services de coordination aux institutions fédérales, en vue de faire progresser les travaux d'exploration effectués par le Canada dans la région de la mer de Beaufort ainsi que les projets d'installation de pipelines en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Régulariser l'accès aux ressources pétrolières et gazières dans les régions de la mer de Beaufort, du delta et de la vallée centrale du Mackenzie, ainsi que des îles de l'Extrême-Arctique.
- Réviser les règlements s'appliquant aux redevances sur le pétrole et le gaz dans le but de moderniser le régime.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

AINC est résolu à améliorer la qualité de vie des gens du Nord et, pour ce faire, à collaborer avec les gouvernements territoriaux, les peuples autochtones et les autres résidants de cette région de manière à favoriser l'évolution des gouvernements, des économies et des collectivités concernés pour qu'ils deviennent plus forts et réussissent à administrer leurs propres affaires.

Les efforts déployés pour régler les revendications territoriales, créer un régime de réglementation efficace et stable, et travailler de concert avec les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé influent directement sur les emplois et la croissance à l'échelle des régions nordiques et sur l'établissement de partenariats solides dans leurs collectivités. Les initiatives de développement durable d'AINC dans le Nord s'inspirent du principe selon lequel le développement économique doit créer des emplois et générer de la richesse sans compromettre le bien-être des générations futures.

Le transfert des responsabilités au chapitre de la gestion des terres et des ressources rehaussera l'autonomie et l'autosuffisance des territoires. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la conception et la mise sur pied d'offices et d'organismes de gestion des ressources. Dans une optique plus vaste, des relations intergouvernementales plus harmonieuses favorisent la compréhension des différents intérêts et points de vue des gens du Nord. Elles créent des possibilités de s'entendre en matière de mesures conjointes et aident à unifier l'opinion publique des populations nordiques sur les questions nationales.

Grâce à sa collaboration avec Environnement Canada et le MAECI, AINC a fait en sorte que le Canada favorise l'établissement de relations entre les nations arctiques, qu'il joue un rôle de premier plan au Conseil de l'Arctique et qu'il s'acquitte de ses obligations bilatérales (notamment dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord). En siégeant aux groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC et d'autres ministères ont pu faire mieux connaître les grands dossiers de l'Arctique dans divers forums internationaux. Avec l'appui de ses voisins circumpolaires, le Canada a participé à la conclusion d'ententes et de protocoles internationaux importants visant à protéger l'environnement du Nord. Il s'agit, entre autres, d'accords portant sur le traitement des déchets dangereux, qui pourrait s'effectuer au moyen de la technologie d'évaluation des activités d'assainissement des rives de l'Arctique en collaboration avec les États-Unis et le programme d'action national de la Russie, qui est parrainé par le Fonds pour l'environnement mondial, la Russie et d'autres pays.

À mesure que les résidants du Nord participeront plus activement aux affaires circumpolaires, ils influeront directement sur les problèmes transfrontaliers touchant le Canada et ils seront en mesure de mettre au point des pratiques exemplaires sur le développement durable et d'échanger à ce sujet avec les résidants d'autres nations arctiques.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

Les résidants du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, accueillent volontiers les activités d'exploitation à condition de pouvoir participer à la prise des décisions, d'obtenir une part des retombées et de savoir que les activités respectent les principes du développement durable. La conciliation des intérêts et des points de vue divergents demeure un défi constant. Toutefois, la collaboration avec les gouvernements territoriaux, l'ouverture d'offices de gestion des ressources du Nord, les processus de consultation et la participation des intervenants dans le Nord sont tous essentiels pour assurer la santé et le bien-être des gens du Nord et de leur environnement.

À défaut d'atteindre nos objectifs ou de mettre en œuvre des initiatives liées aux mines abandonnées, aux sites contaminés et à la surveillance environnementale, les risques pour la santé humaine et la salubrité de l'environnement pourraient augmenter. De plus, si nous ne réglons pas les problèmes transfrontaliers par l'intermédiaire des organisations circumpolaires, nous assisterons à la dégradation de l'environnement au Canada. Si nous ne tirons pas de leçons des pratiques exemplaires en matière de développement durable adoptées par d'autres nations nordiques, nous devrons les apprendre par nous-mêmes et en payer le prix sur les plans humain et financier. Enfin, si nous ne réussissons pas à doter le Nord d'une solide assise économique, nous risquons de rater des possibilités d'y édifier des économies prospères.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

La logique des résultats par rapport à chaque résultat stratégique

Pour bien situer notre rendement dans son contexte, mettre en évidence les résultats de manière appropriée et faire le lien entre les ressources et les résultats, nous présentons une « carte » de la logique des résultats pour chacun des grands résultats stratégiques d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP).

Ces cartes de la logique des résultats s'inspirent des cercles d'influence que nous venons de décrire et permettent aux lecteurs de voir graphiquement le lien entre la façon dont AINC utilise ses ressources pour exécuter ses activités, obtenir des résultats sur le plan opérationnel et influer sur les résultats à obtenir en collaboration avec les partenaires et les collectivités clientes, comme celles des Premières nations, des Inuit et du Nord. Ces derniers résultats peuvent ensuite être associés aux résultats et aux objectifs prioritaires stratégiques qui constituent la raison d'être du Ministère.

Tous les plans présentés à la Section IV peuvent être reliés à au moins l'un des énoncés récapitulatifs de la carte appropriée de la logique des résultats. Avec le temps, le lecteur pourra faire la synthèse des réalisations à l'aide de ces cartes et s'en servir pour faire le suivi de chacune de ces réalisations. En se reportant aux cartes, le lecteur pourra aussi voir plus aisément comment chaque réalisation contribue à l'atteinte des grands objectifs stratégiques.

La logique des résultats

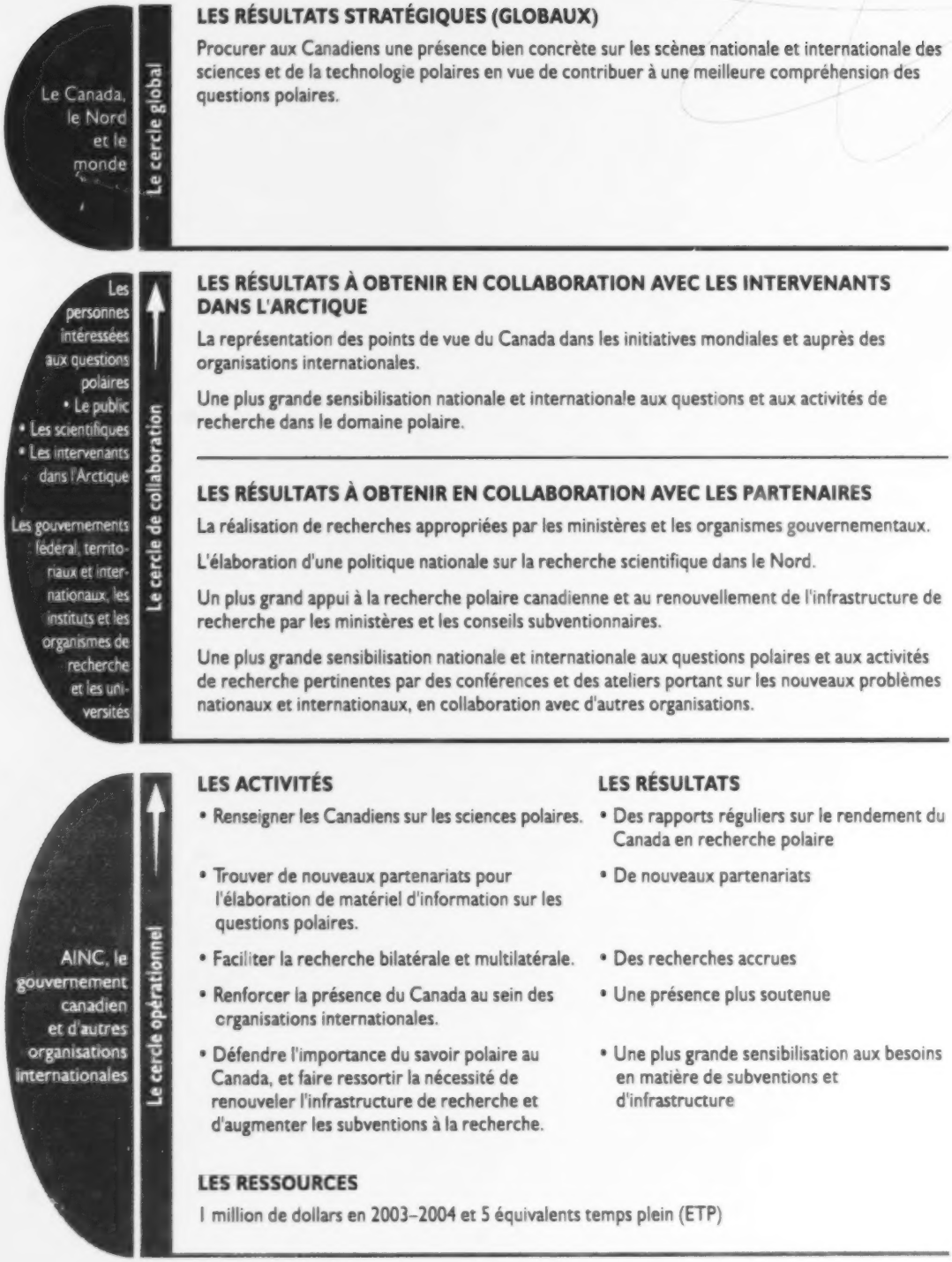

La logique des résultats

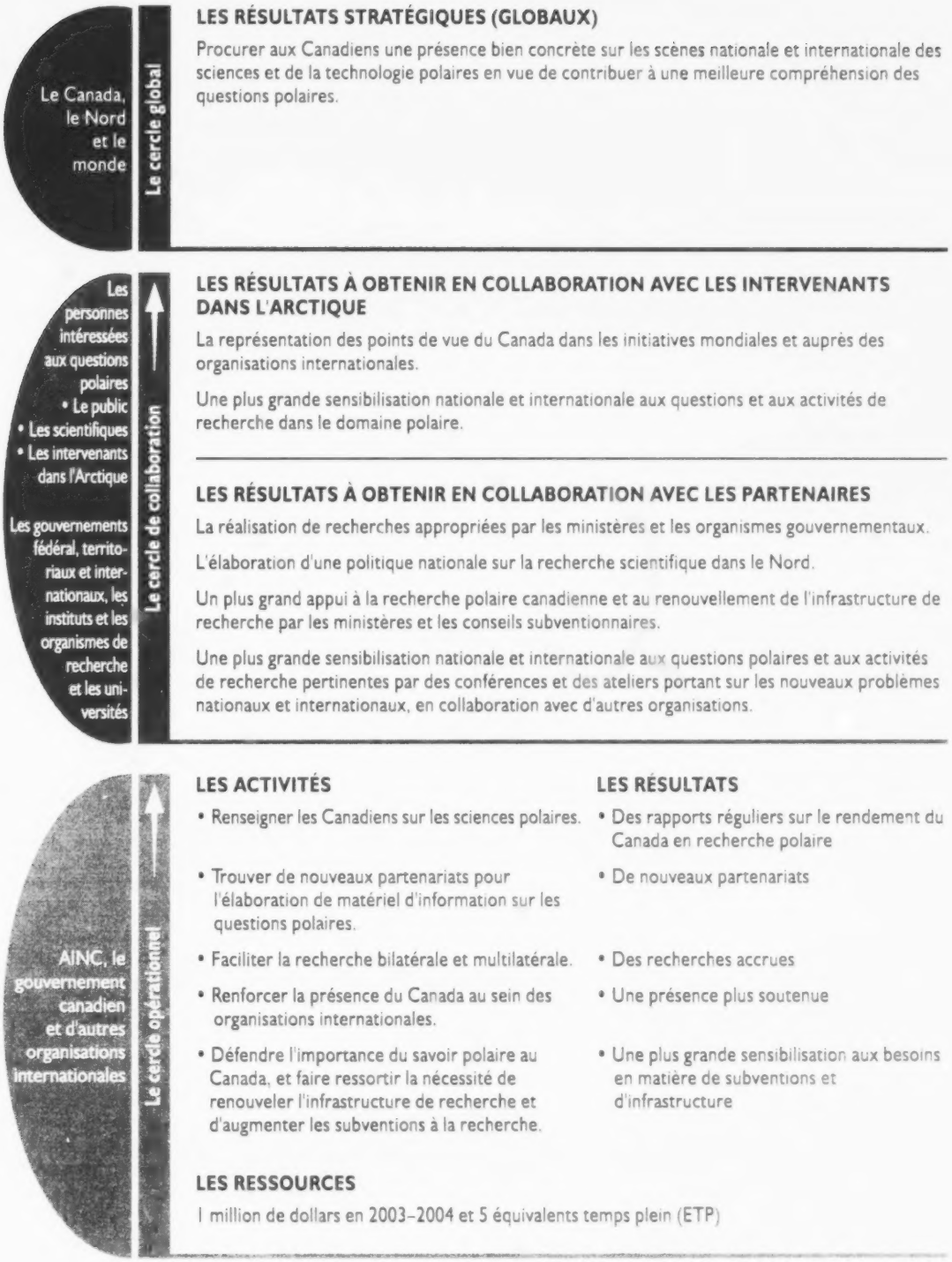

PRIORITÉ

L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires

(1 million de dollars en 2003–2004)

En quoi consiste cette priorité?

La Commission canadienne des affaires polaires fournit aux Canadiens l'assurance que leur pays a une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, présence qui lui permet de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Quels sont les résultats et les avantages pour les Canadiens?

- Une connaissance approfondie des questions polaires
- La sensibilisation du public aux sciences polaires
- Un profil international à titre de pays circumpolaire
- L'exécution de recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

Quels seront nos défis et nos possibilités à mesure que nous progresserons vers cet objectif prioritaire?

L'environnement actuel comprend une communauté de chercheurs à la fois diverse et dispersée; de petits instituts de recherche appuient un large éventail d'activités de recherche. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et les divers gouvernements n'accordent pas tous la même importance à la recherche polaire. Il est donc indispensable que la Commission coordonne les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et qu'elle favorise davantage le partage d'information.

La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, notamment dans les domaines suivants :

- communiquer de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens;
- découvrir de nouveaux partenaires pour constituer une banque d'information sur les questions polaires;
- faciliter la conduite des activités de recherche bilatérales et multilatérales;
- consolider la présence canadienne au sein des organismes internationaux;
- défendre de mieux en mieux l'importance des sciences et de la technologie polaires au Canada, et faire ressortir la nécessité de rénover ou de remplacer les éléments désuets de l'infrastructure de recherche et d'augmenter les subventions à la recherche.

Les résultats prévus

Une connaissance approfondie des questions polaires

2003–2004

- Accroître la sensibilisation nationale et internationale aux questions polaires et aux activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*. Ces publications sont distribuées à environ 1 400 abonnés, notamment des chercheurs universitaires et gouvernementaux, des politiciens, des décideurs et d'autres fonctionnaires, ainsi que des bibliothèques universitaires, collégiales, scolaires et communautaires.
- Continuer à ajouter de nouvelles sources d'information nationales et internationales sur la recherche polaire (et des liens aux nouveaux projets et instituts de recherche, ainsi qu'à des ONG spécialisées) au Réseau canadien d'information polaire (RCIP) en constante évolution. Le RCIP a pour mandat de suivre l'évolution des dossiers et de la recherche polaires et, ainsi, de communiquer aux Canadiens les renseignements les plus récents sur ces sujets. Il contribue aussi à la découverte de nouvelles possibilités de partenariat.

2004–2006

- Contribuer à la compréhension, par les Canadiens, des questions polaires au moyen de diverses activités comme la mise au point et l'élargissement du site Internet à l'intention des étudiants des niveaux primaire et secondaire, la tenue de conférences et d'ateliers et, en dernier lieu, la prise en charge des nouvelles préoccupations d'intérêt national et international en collaboration avec d'autres organisations.

La sensibilisation du public aux sciences polaires

2003–2004

- Continuer à diffuser les plus récents renseignements sur la recherche polaire canadienne aux chercheurs nationaux et internationaux en publiant des bulletins et en en faisant la promotion dans le site Web de la Commission, des répertoires à l'intention des établissements d'enseignement, ainsi que des conférences et des ateliers au Canada et à l'étranger.

2004–2006

- Donner régulièrement accès à l'information tirée de travaux de recherche qui visent à enrichir le savoir polaire, et ce au moyen de bulletins, du site Web, du répertoire en direct des chercheurs et d'un forum électronique de discussion sur les questions pertinentes.

Un profil international à titre de pays circumpolaire

2003–2004

- Valoriser le Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active du pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherche multilatéraux en vue d'accroître la coopération entre les pays et le nombre d'initiatives conjointes.

2004–2006

- Accroître la sensibilisation et l'appui aux recherches de classe mondiale entreprises par des Canadiens dans l'Arctique et l'Antarctique en vue de favoriser une plus grande participation des scientifiques canadiens à des équipes de recherches interdisciplinaires et multidisciplinaires qui s'occupent de problèmes mondiaux.

- Poursuivre la collaboration avec les chercheurs pour mieux faire connaître les activités de recherche et les questions internationales touchant l'Arctique et l'Antarctique, dans le but d'asseoir la réputation du Canada en tant que nation circumpolaire tant à l'intérieur de nos frontières qu'à l'étranger.

L'exécution de recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

2003–2004

- Présenter un rapport sur l'état du savoir polaire dans le quatrième *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada* (juin 2003). Ce projet continu doit permettre de cerner les grandes tendances et aider les décideurs à prendre des décisions éclairées.
- Poursuivre l'enrichissement et la mise à jour du répertoire en direct des chercheurs, qui donne la liste des spécialistes canadiens des questions polaires selon leur domaine d'expertise et de recherches actuelles. Le répertoire permet d'accéder facilement aux coordonnées sur ces joueurs clés du milieu canadien des sciences polaires, coordonnées qui se révèlent utiles aux chercheurs canadiens et à ceux d'autres pays.
- Collaborer avec l'Association universitaire canadienne d'études nordiques pour offrir des bourses aux jeunes chercheurs prometteurs dans des domaines reliés aux questions circumpolaires; s'efforcer d'obtenir un plus grand appui à la recherche polaire canadienne auprès des universités, des gouvernements et des instituts de recherche, ainsi que le renouvellement des éléments désuets de l'infrastructure de recherche; favoriser une meilleure coordination des efforts de recherche et du partage de l'information.

2004–2006

- Continuer à témoigner de l'engagement de la Commission à l'égard de la recherche polaire arctique et antarctique en appuyant la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de recherche antarctique; en appuyant et en encourageant les scientifiques canadiens dans l'élaboration de projets de recherche qui bénéficieront aux gens du Nord et se pencheront sur les préoccupations canadiennes.

Comment ces résultats contribuent-ils à l'atteinte de cet objectif stratégique?

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une grande contribution à l'avancement des connaissances sur les affaires polaires et aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité de pouvoir compter sur des travaux de recherches, des sources d'information et une infrastructure de classe mondiale. Elle contribue aussi à améliorer les recherches sur le plan national. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle agit comme intermédiaire entre les gouvernements, le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire et le public canadien.

La Commission constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Ses travaux réalisés sur la scène internationale viennent non seulement compléter ses activités nationales de recherche, mais ils procurent aussi la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux pertinents pour les Canadiens.

Quels sont les risques associés à l'obtention ou à l'absence de résultats dans ce domaine prioritaire?

À l'heure actuelle, d'autres nations polaires financent et entreprennent des projets de recherche qui visent à combler de sérieuses lacunes dans le savoir sur les régions de l'Arctique canadien. Si les capacités canadiennes à ce chapitre n'augmentent pas, le Canada dépendra d'intérêts étrangers pour mener les recherches polaires qui lui sont nécessaires. Par conséquent, à une époque où la recherche polaire revêt une importance grandissante à l'échelle de la planète, le Canada sera perçu par les nations polaires comme un partenaire quelque peu négligeable.

Sans les efforts que la Commission déploie pour faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale sur les sciences polaires, les travaux canadiens de recherche polaire continueront de manquer de cohérence. Ils risqueront par conséquent d'être trop onéreux et peu rentables en raison du chevauchement d'efforts qu'ils occasionneront.

Enfin, sans les possibilités de communications offertes par la Commission, les chercheurs et les résidants du Nord perdront un important forum où discuter des questions d'intérêt et exprimer leurs préoccupations.

Section V - L'organisation

Les résultats stratégiques et les secteurs d'activité (2003–2004)

Affaires indiennes et du Nord Canada (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité			
	Services aux Indiens et Inuits	Revendications	Services aux affaires du Nord	Total
Procurer aux Canadiens un climat propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance économique et à établir en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.	4 558,8	750,2	—	5 309,0*
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'améliorer les régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; exercer les fonctions de gérance environnementale et favoriser le développement durable dans le Nord.	—	—	159,3	159,3
Total partiel	4 558,8	750,2	159,3	5 468,3
Administration				106,6
Total				**5 574,9**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
** Pour renseignements additionnels voir le tableau sur la page suivante.*

Commission canadienne des affaires polaires (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Secteur d'activité
	Commission canadienne des affaires polaires
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	1,0

Détails des dépenses par secteur d'activité et priorité

(en millions de dollars)	Priorités				Total
	Des collectivités et des économies fortes, et des gens plus dynamiques	Le renforcement de la gouvernance autochtone	Une nouvelle relation financière	Des partenariats renouvelés	
Services aux Indiens et Inuits					
Enseignement primaire et secondaire	1 127	—	—	—	1 127
Immobilisations	868	—	—	—	868
Aide sociale	624	—	—	—	624
Services de soutien	570	—	—	—	570
Appui aux gouvernements indiens	—	367	1	9	377
Enseignement postsecondaire	304	—	—	—	304
Logement	159	—	—	—	159
Développement économique	152	—	—	—	152
Autonomie gouvernementale	—	132	4	—	137
Services fonciers et fiduciaires	25	94	—	—	119
Total partiel	3 829	593	5	9	4 436
Opérations régionales*					123
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)					4 559
Revendications	**—**	**427**	**—**	**324**	**750**
Total	**3 829**	**1 019**	**5**	**332**	**5 309**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
** Opérations régionales incluse dans le total seulement*

58-62

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'obligation de rendre des comptes – L'organisation et les secteurs d'activité

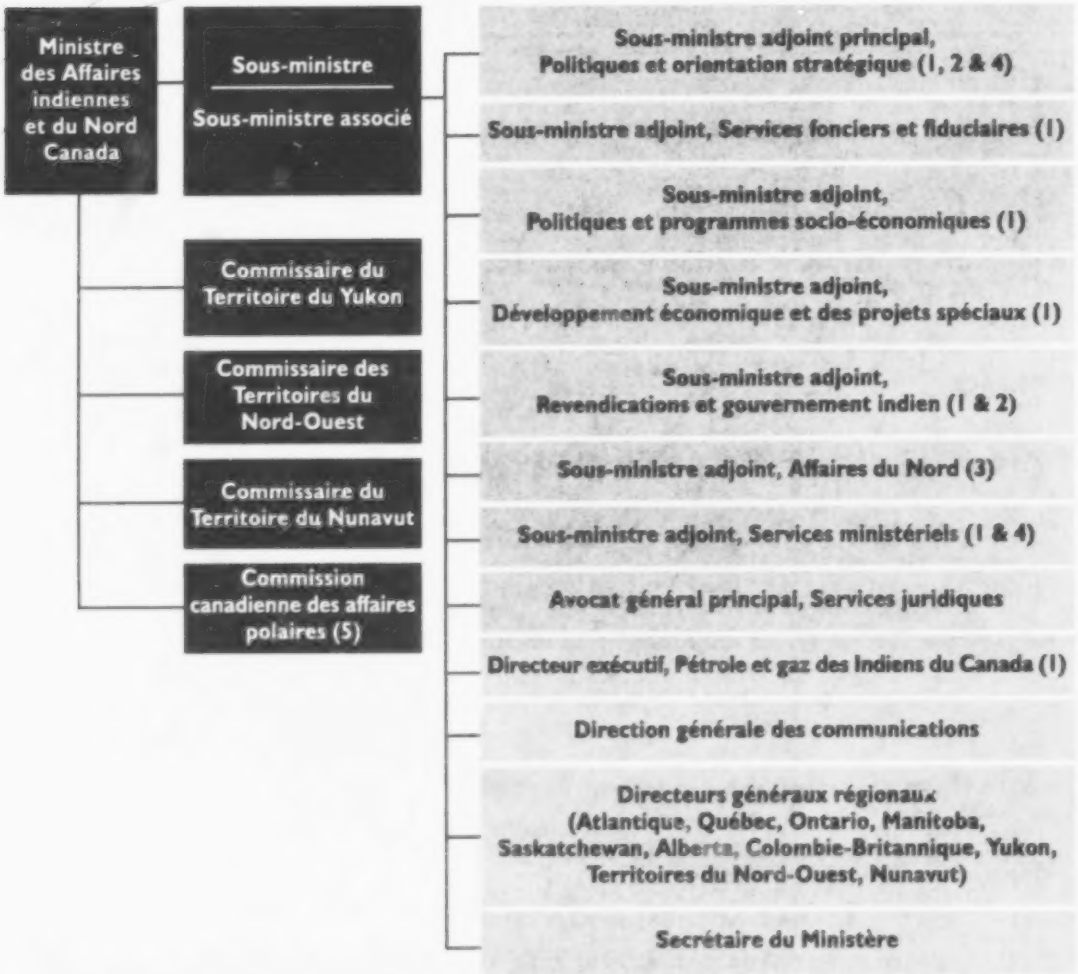

Programmes/Secteurs d'activités	Dépenses prévues 2003–2004 (en millions de dollars)	ETP
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA		
Programme des affaires indiennes et inuites		
1. Services aux Indiens et Inuits	4 558,8	1 994
2. Revendications	750,2	632
Programme des affaires du Nord		
3. Services aux affaires du Nord	159,3	384
Programme de l'administration		
4. Administration	106,6	807
Total (Ministère)	**5 574,9**	**3 817**
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES		
5. Commission canadienne des affaires polaires	1,0	5

Les dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003*	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Revendications	530,4	622,8	425,2	401,7
Services aux Indiens et Inuits	4 332,3	4 386,0	4 417,8	4 500,9
Services aux affaires du Nord	189,1	146,5	143,8	136,9
Administration	105,3	103,6	105,1	105,1
Budgétaire du Budget principal des dépenses	5 157,2	5 762,0	5 091,8	5 144,6
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (Revendications)	75,0	77,4	29,9	28,9
Moins : Recettes disponibles	—	—	—	—
Total du Budget principal des dépenses	5 232,1	5 339,4	5 121,7	5 173,5
Rajustements aux dépenses prévues**	209,7	235,5	233,3	208,1
Dépenses nettes prévues	5 441,8*	5 574,9	5 355,0	5 381,6
Moins : Recettes non disponibles	158,7	143,2	122,2	101,2
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	57,3	55,6	55,8	56,9
Coût net du programme	5 340,4	5 487,3	5 288,7	5 337,3
Équivalents temps plein	3 988	3 817	3 620	3 608
Commission canadienne des affaires polaires				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements aux dépenses prévues**	—	—	—	—
Coût net du programme	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

** Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.*

*** Les rajustements tiennent compte des autorisations non comprises dans le Budget principal des dépenses (par ex., Budget supplémentaire des dépenses, initiatives du budget de 2003 incluant 600 millions de dollars pour AINC et Santé Canada au cours des cinq prochaines années pour la sécurité des systèmes de distribution d'eau dans les réserves, et 35 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour l'éducation des Premières nations).*

Les dépenses nettes prévues — L'explication des tendances

L'augmentation nette d'environ 133 millions de dollars entre 2002–2003 et 2003–2004 s'explique principalement par les grands éléments suivants : une hausse de 83 millions de dollars pour les programmes et les services courants, 100 millions de dollars pour les systèmes d'adduction d'eau et d'égoût dans les réserves tel qu'annoncé dans le budget de 2003 (incluant le financement pour Santé Canada) et une autre de 113 millions de dollars associée à la négociation et à la conclusion d'ententes sur le règlement de revendications; une réduction de 44 millions de dollars pour avoir transféré au ministère des Finances la mise en œuvre de l'entente de transfert des responsabilités du Programme des affaires du Nord au Yukon; et des réductions de 121 millions de dollars dans le financement consenti en 2002–2003 à différentes fins (par exemple, le règlement extrajudiciaire des différends, d'urgents besoins en matière de santé et de sécurité, le remplacement de biens).

La baisse nette d'environ 220 millions de dollars entre 2003–2004 et 2004–2005 est attribuable aux principaux éléments suivants : une augmentation de 84 millions de dollars pour les programmes et les services courants; des réductions se chiffrant à 120 millions de dollars réalisées grâce au règlement de diverses revendications; des réductions de 160 millions de dollars associées à la mise en suspens d'initiatives en attendant le renouvellement des autorisations (par exemple, la gestion des litiges, les revendications particulières, la stratégie de guérison des Innus, le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique); et la temporisation d'une somme de 34 millions de dollars allouée à diverses initiatives (le programme Infrastructures Canada, la préparation aux négociations).

L'augmentation nette d'environ 27 millions de dollars entre 2004–2005 et 2005–2006 s'explique par les grands éléments suivants : une hausse de 86 millions de dollars pour les programmes et les services courants; des réductions de 17 millions de dollars associées à la conclusion d'ententes sur des revendications; et la temporisation d'une somme de 44 millions de dollars allouée à diverses initiatives (par exemple, le remplacement des biens, la mise en valeur de l'énergie dans le Nord, le logement au Nunavik, les mesures reliées aux traités).

L'obligation de rendre des comptes - L'organisation et les secteurs d'activité

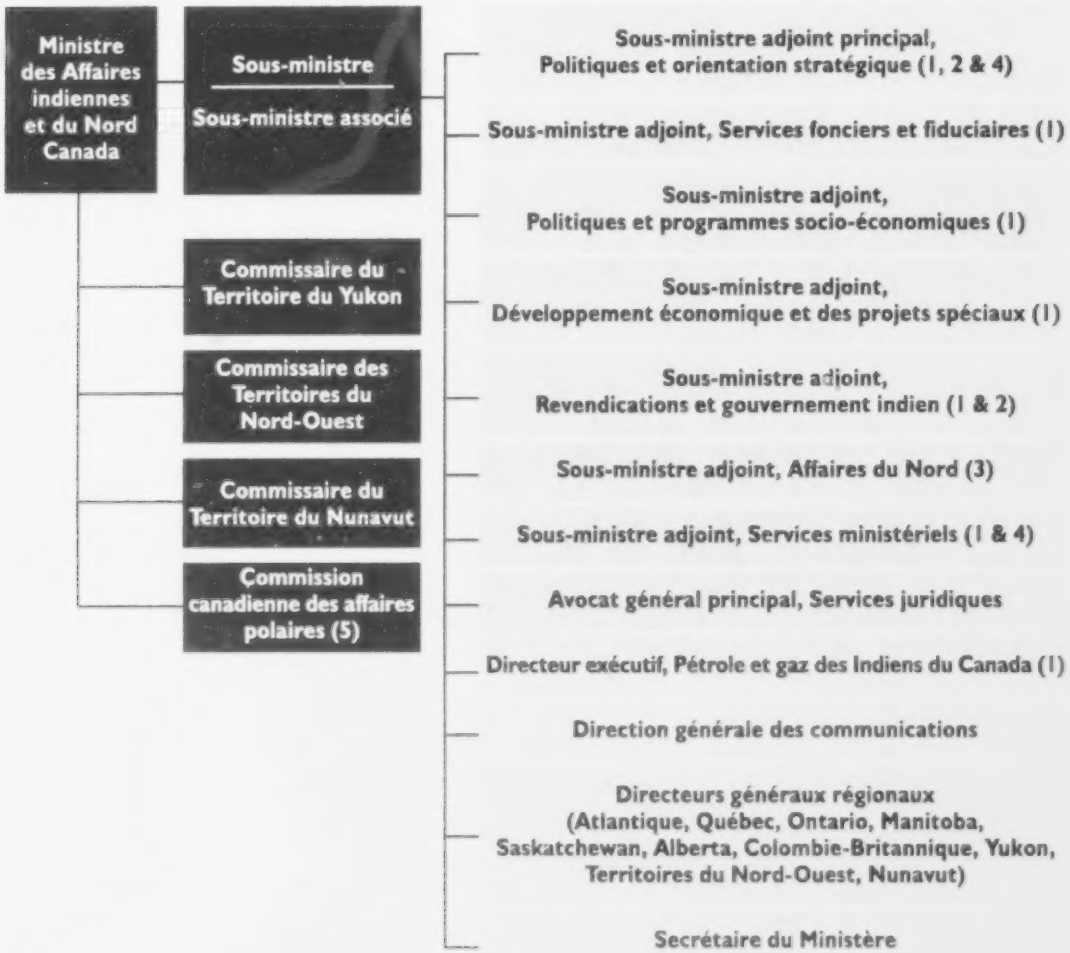

Programmes/Secteurs d'activités	Dépenses prévues 2003–2004 (en millions de dollars)	ETP
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA		
Programme des affaires indiennes et inuites		
1. Services aux Indiens et Inuits	4 558,8	1 994
2. Revendications	750,2	632
Programme des affaires du Nord		
3. Services aux affaires du Nord	159,3	384
Programme de l'administration		
4. Administration	106,6	807
Total (Ministère)	**5 574,9**	**3 817**
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES		
5. Commission canadienne des affaires polaires	1,0	5

Les dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003*	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Revendications	530,4	622,8	425,2	401,7
Services aux Indiens et Inuits	4 332,3	4 386,0	4 417,8	4 500,9
Services aux affaires du Nord	189,1	146,5	143,8	136,9
Administration	105,3	106,6	105,1	105,1
Budgétaire du Budget principal des dépenses	5 157,2	5 262,0	5 091,8	5 144,6
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (Revendications)	75,0	77,4	29,9	28,9
Moins : Recettes disponibles	—	—	—	—
Total du Budget principal des dépenses	5 232,1	5 339,4	5 121,7	5 173,5
Rajustements aux dépenses prévues**	209,7	235,5	233,3	208,1
Dépenses nettes prévues	5 441,8*	5 574,9	5 355,0	5 381,6
Moins : Recettes non disponibles	158,7	143,2	122,2	101,2
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	57,3	55,6	55,8	56,9
Coût net du programme	5 340,4	5 487,3	5 288,7	5 337,3
Équivalents temps plein	3 988	3 817	3 620	3 608
Commission canadienne des affaires polaires				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements aux dépenses prévues**	—	—	—	—
Coût net du programme	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

** Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.*

*** Les rajustements tiennent compte des autorisations non comprises dans le Budget principal des dépenses (par ex., Budget supplémentaire des dépenses, initiatives du budget de 2003 incluant 600 millions de dollars pour AINC et Santé Canada au cours des cinq prochaines années pour la sécurité des systèmes de distribution d'eau dans les réserves, et 35 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour l'éducation des Premières nations).*

Les dépenses nettes prévues — L'explication des tendances

L'augmentation nette d'environ 133 millions de dollars entre 2002–2003 et 2003–2004 s'explique principalement par les grands éléments suivants : une hausse de 83 millions de dollars pour les programmes et les services courants, 100 millions de dollars pour les systèmes d'adduction d'eau et d'égoût dans les réserves tel qu'annoncé dans le budget de 2003 (incluant le financement pour Santé Canada) et une autre de 113 millions de dollars associée à la négociation et à la conclusion d'ententes sur le règlement de revendications; une réduction de 44 millions de dollars pour avoir transféré au ministère des Finances la mise en œuvre de l'entente de transfert des responsabilités du Programme des affaires du Nord au Yukon; et des réductions de 121 millions de dollars dans le financement consenti en 2002–2003 à différentes fins (par exemple, le règlement extrajudiciaire des différends, d'urgents besoins en matière de santé et de sécurité, le remplacement de biens).

La baisse nette d'environ 220 millions de dollars entre 2003–2004 et 2004–2005 est attribuable aux principaux éléments suivants : une augmentation de 84 millions de dollars pour les programmes et les services courants; des réductions se chiffrant à 120 millions de dollars réalisées grâce au règlement de diverses revendications; des réductions de 160 millions de dollars associées à la mise en suspens d'initiatives en attendant le renouvellement des autorisations (par exemple, la gestion des litiges, les revendications particulières, la stratégie de guérison des Innus, le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique); et la temporisation d'une somme de 34 millions de dollars allouée à diverses initiatives (le programme Infrastructures Canada, la préparation aux négociations).

L'augmentation nette d'environ 27 millions de dollars entre 2004–2005 et 2005–2006 s'explique par les grands éléments suivants : une hausse de 86 millions de dollars pour les programmes et les services courants; des réductions de 17 millions de dollars associées à la conclusion d'ententes sur des revendications; et la temporisation d'une somme de 44 millions de dollars allouée à diverses initiatives (par exemple, le remplacement des biens, la mise en valeur de l'énergie dans le Nord, le logement au Nunavik, les mesures reliées aux traités).

Section VI - Annexes

Tableaux

Tableau 1 - Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	665,4	735,3	715,7	734,1
Revendications	8,6	7,9	2,5	—
Total partiel	674,0	743,2	718,2	734,1
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	34,7	0,7	0,4	0,3
Programme de l'administration				
Administration	19,7	10,4	5,2	3,9
Total des dépenses d'immobilisations (Ministère)	728,5	754,3	723,8	738,3
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 • Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (projets de 15 millions de dollars et plus)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2003	Dépenses prévues 2003–04	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06	Besoins pour les exercices suivants
Programme des affaires indiennes et inuites*						
Revendications						
Logement Inuit	25,0	15,0	5,0	5,0	—	—
Services au Indiens et Inuits						
INFRASTRUCTURE						
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec — cale sèche	35,1	23,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Manitoba						
Bunibonibee — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	16,8	2,9	2,5	—	2,4	9,1
Garden Hill — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	32,0	—	0,4	1,8	6,8	23,0
God's Lake — Réseau d'eau et d'égouts	16,7	0,5	1,8	2,7	2,1	9,5
Red Sucker Lake — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	20,1	0,3	3,1	3,9	4,9	8,0
Wasagamack — Eau et d'égouts, Phase II	15,2	—	0,3	5,0	4,3	5,5
Marcel Colomb — Développement communautaire	18,3	6,6	6,5	4,3	0,9	—
Total partiel (Infrastructure)	179,2	48,4	22,6	25,7	24,4	58,1
INSTALLATIONS SCOLAIRES						
Manitoba						
Chemawawin — École	18,2	4,4	8,8	5,0	—	—
Norway House — École	36,4	10,2	4,4	11,5	8,3	2,0
Total partiel (Installations scolaires)	54,5	14,7	13,1	16,5	8,3	2,0
Total	233,7	63,1	35,8	42,1	32,6	60,1

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
** Il n'y a pas de grands projets d'immobilisations dans les autres programmes.*

Section VI - Annexes

Tableaux

Tableau 1 - Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	665,4	735,3	715,7	734,1
Revendications	8,6	7,9	2,5	—
Total partiel	674,0	743,2	718,2	734,1
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	34,7	0,7	0,4	0,3
Programme de l'administration				
Administration	19,7	10,4	5,2	3,9
Total des dépenses d'immobilisations (Ministère)	728,5	754,3	723,8	738,3
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 • Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (projets de 15 millions de dollars et plus)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2003	Dépenses prévues 2003–04	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06	Besoins pour les exercices suivants
Programme des affaires indiennes et inuites*						
Revendications						
Logement Inuit	25,0	15,0	**5,0**	5,0	—	—
Services au Indiens et Inuits						
INFRASTRUCTURE						
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec — cale sèche	35,1	23,1	**3,0**	3,0	3,0	3,0
Manitoba						
Bunibonibee — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	16,8	2,9	**2,5**	—	2,4	9,1
Garden Hill — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	32,0	—	**0,4**	1,8	6,8	23,0
God's Lake — Réseau d'eau et d'égouts	16,7	0,5	**1,8**	2,7	2,1	9,5
Red Sucker Lake — Modernisation des réseaux d'eau et d'égout	20,1	0,3	**3,1**	3,9	4,9	8,0
Wasagamack — Eau et d'égouts, Phase II	15,2	—	**0,3**	5,0	4,3	5,5
Marcel Colomb — Développement communautaire	18,3	6,6	**6,5**	4,3	0,9	—
Total partiel (Infrastructure)	179,2	48,4	**22,6**	25,7	24,4	58,1
INSTALLATIONS SCOLAIRES						
Manitoba						
Chemawawin — École	18,2	4,4	**8,8**	5,0	—	—
Norway House — École	36,4	10,2	**4,4**	11,5	8,3	2,0
Total partiel (Installations scolaires)	54,5	14,7	**13,1**	16,5	8,3	2,0
Total	233,7	63,1	**35,8**	42,1	32,6	60,1

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
** Il n'y a pas de grands projets d'immobilisations dans les autres programmes.*

Tableau 3 – Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
SUBVENTIONS				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	331,0	343,7	354,8	367,9
Revendications	409,0	485,5	313,3	301,2
Total partiel	740,1	829,2	668,1	669,1
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	5,7	0,8	0,7	0,7
Programme de l'administration				
Administration	—	—	—	—
Total des subventions	745,8	830,0	668,8	669,8
CONTRIBUTIONS				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 766,9	3 966,0	4 025,2	4 071,6
Revendications	63,2	73,8	45,6	38,0
Total partiel	3 830,0	4 039,8	4 070,8	4 109,6
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	74,3	62,9	57,9	54,3
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 904,8	4 103,1	4 129,1	4 164,4
TOTAL (DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS)				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	4 097,9	4 309,7	4 379,9	4 439,5
Revendications	472,2	559,3	358,9	339,2
Total partiel	4 570,1	4 868,9	4 738,8	4 778,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	80,0	63,7	58,7	55,0
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 650,6	4 933,1	4 797,9	4 834,2
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3 - Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003 [1]	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
SUBVENTIONS				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	331,0	343,7	354,8	367,9
Revendications	409,0	485,5	313,3	301,2
Total partiel	740,1	829,2	668,1	669,1
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	5,7	0,8	0,7	0,7
Programme de l'administration				
Administration	—	—	—	—
Total des subventions	745,8	830,0	668,8	669,8
CONTRIBUTIONS				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 766,9	3 966,0	4 025,2	4 071,6
Revendications	63,2	73,8	45,6	38,0
Total partiel	3 830,0	4 039,8	4 070,8	4 109,6
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	74,3	62,9	57,9	54,3
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 904,8	4 103,1	4 129,1	4 164,4
TOTAL (DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS)				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	4 097,9	4 309,7	4 379,9	4 439,5
Revendications	472,2	559,3	358,9	339,2
Total partiel	4 570,1	4 868,9	4 738,8	4 778,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	80,0	63,7	58,7	55,0
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 650,6	4 933,1	4 797,9	4 834,2
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Détails des programmes des paiements de transfert

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Avantages/Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes
Services aux Indiens et Inuits *(Dépenses prévues en 2003–2004 : subventions 343,7 millions de dollars; contributions 3 966,0 millions de dollars)* Aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuits aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits.	**Des collectivités et des économies fortes, et des gens plus dynamiques** — un développement économique renforcé et soutenu; une autosuffisance accrue; une santé et une sécurité améliorées. **Le renforcement de la gouvernance autochtone** — les mesures d'édification des capacités de gouvernance; les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. **Une nouvelle relation financière** — des relations productives sur les plans financier et de la gouvernance, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples concrets à cet égard; de nouvelles institutions de gestion financière et statistique; des compétences et des capacités en gestion financière au sein des Premières nations; le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité financière. **Des partenariats renouvelés** — la réconciliation et la guérison communautaire; une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les collectivités des Premières nations et des Inuit.
Revendications *(Dépenses prévues en 2003–2004 : subventions 485,5 millions de dollars; contributions 73,8 millions de dollars)* Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en main leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans Rassembler nos forces : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.	
Services pour les affaires du Nord *(Les dépenses prévues en 2003–2004 : subventions 0,8 million de dollars; contributions 62,9 millions de dollars)* Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.	**La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord** — une gouvernance plus solide dans le Nord; la promotion de la coopération circumpolaire; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord.

La surveillance des points de repère

Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, Rassembler nos forces) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de Rassembler nos forces) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

Tableau 5 - La fondation

La Fondation pour la guérison des Autochtones

En vertu de Rassembler nos forces, le gouvernement fédéral a alloué 350 millions de dollars à des initiatives de guérison communautaire à l'intention des Métis, des Inuit et des membres des Premières nations, vivant ou non dans des réserves, qui ont subi des sévices physiques et sexuels dans les pensionnats ou qui doivent vivre avec les séquelles que laissent ces mauvais traitements de génération en génération. Ces fonds ont été versés en 1998-1999 sous forme d'une subvention ponctuelle à la Fondation pour la guérison des Autochtones (FGA), une société sans but lucratif administrée par des Autochtones et indépendante du gouvernement et des organisations politiques autochtones.

La FGA utilise les fonds pour financer des projets de guérison communautaire. Les projets admissibles doivent apporter un complément aux programmes existants et combler des besoins en matière de guérison qui ne reçoivent actuellement pas de soutien.

Pour obtenir plus de renseignements ou consulter les rapports annuels, veuillez vous rendre sur le site Web à l'adresse : http://www.ahf.ca.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Tableau 6 – Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005	Recettes prévues 2005–2006
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUITES				
Services aux Indiens et Inuits				
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :				
• Fonds de développement économique des Indiens	0,5	0,5	0,5	0,5
Recouvrement de prêts garantis	0,4	0,4	0,4	0,4
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	13,5	13,5	13,5	13,5
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,9	0,9	0,9	0,9
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits :				
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,4	0,4	0,4	0,4
Total partiel (Services aux Indiens et Inuits)	16,2	16,2	16,2	16,2
Revendications				
Rendement des investissements :				
• Requérants autochtones	10,2	10,2	10,2	10,2
Autres recettes non fiscales	5,5	5,5	6,3	6,3
Total partiel (revendications)	15,7	15,7	16,5	16,5
Total partiel (Programme des affaires indiennes et inuites)	31,9	31,9	32,7	32,7
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD				
Services aux affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :				
• profits du projet Norman Wells	42,0	38,0	32,0	28,0
• autres	0,8	0,8	0,8	0,8
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,9	0,9	0,9	0,9
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	1,0	1,0	1,0	1,0
Exploitation minière du Canada	56,0	51,6	38,6	22,6
Exploitation minière du quartz au Yukon	0,5	—	—	—
Droits d'exploitation de gisements aurifères	0,2	—	—	—
Redevances — Carrières	0,3	0,3	0,3	0,3
Charbon — Baux	—	—	—	—
Métallique et non-métallique	—	—	—	—
Redevances pétrolières et gazières	19,9	15,8	13,0	12,0
Forêts	2,0	—	—	—
Locations de terres, de bâtiments et matériel	0,8	0,7	0,7	0,7
Frais d'usage de terres	0,5	0,4	0,4	0,4
Autres frais, produits de location et de licences	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits :				
• des ventes	0,1	—	—	—
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	—	—	—	—
Autres recettes non fiscales	1,2	1,2	1,2	1,2
Total partiel (Programme des affaires du Nord)	126,5	111,0	89,3	68,3

Tableau 6 • Recettes non disponibles (suite)

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005	Recettes prévues 2005–2006
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION				
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	0,1	0,1
Services et droits de services	—	—	—	—
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	—	—	—	—
Autres recettes non fiscales	—	—	—	—
Total partiel (Programme de l'administration)	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	158,7	143,2	122,2	101,2
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 • Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programmes			Total
	Administration	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	106,6	5 309,0	159,3	**5 574,9**
Plus : Services reçus sans frais				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)				**22,6**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT				**17,7**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada				**0,7**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada				**14,5**
Total partiel				**55,6**
Moins : Recettes non disponibles				**143,2**
Coût net du programme pour 2003–2004				**5 487,3**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8 – Prêts

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUITES				
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones	31,9	29,9	29,9	28,9
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	26,8	47,5	—	—
Total (Ministère)	58,7	77,4	29,9	28,9
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 9 – Les initiatives d'ordre réglementaire

AINC assume la responsabilité d'un mandat en deux volets distincts d'égale importance : les **Affaires indiennes et inuites** et les **Affaires du Nord**. Ce vaste mandat lui est principalement conféré par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; par ailleurs, le Ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois. Les fonctions d'AINC sont donc complexes et ses responsabilités portent sur un large éventail de services.

Pour obtenir la liste complète des lois administrées par AINC, veuillez consulter l'adresse

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_f.html

La liste des règlements actuellement en vigueur et des mesures de réglementation prévues en 2003–2004 est donnée à l'adresse

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html

On peut aussi obtenir ces renseignements en téléphonant au (819) 997-0380

Tableau 6 – Recettes non disponibles (suite)

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005	Recettes prévues 2005–2006
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION				
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	0,1	0,1
Services et droits de services	—	—	—	—
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	—	—	—	—
Autres recettes non fiscales	—	—	—	—
Total partiel (Programme de l'administration)	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	158,7	143,2	122,2	101,2
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programmes			Total
	Administration	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	106,6	5 309,0	159,3	**5 574,9**
Plus : Services reçus sans frais				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)				**22,6**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT				**17,7**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada				**0,7**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada				**14,5**
Total partiel				**55,6**
Moins : Recettes non disponibles				**143,2**
Coût net du programme pour 2003–2004				**5 487,3**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8 - Prêts

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUITES				
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones	31,9	29,9	29,9	28,9
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	26,8	47,5	—	—
Total (Ministère)	58,7	77,4	29,9	28,9
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 9 - Les initiatives d'ordre réglementaire

AINC assume la responsabilité d'un mandat en deux volets distincts d'égale importance : les **Affaires indiennes et inuites** et les **Affaires du Nord**. Ce vaste mandat lui est principalement conféré par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; par ailleurs, le Ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois. Les fonctions d'AINC sont donc complexes et ses responsabilités portent sur un large éventail de services.

Pour obtenir la liste complète des lois administrées par AINC, veuillez consulter l'adresse

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_f.html

La liste des règlements actuellement en vigueur et des mesures de réglementation prévues en 2003–2004 est donnée à l'adresse

http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html

On peut aussi obtenir ces renseignements en téléphonant au (819) 997-0380

Autres initiatives produisant des résultats pour les Canadiens

Les résultats prévus

Un milieu de travail exemplaire

La participation des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre qualifiée et dynamique

2003–2004

- Augmenter le recrutement externe d'Autochtones, en particulier de diplômés de niveau postsecondaire dans divers domaines, en se fondant sur les prévisions de postes vacants et de croissance.
- Améliorer la technologie et les instruments utiles au repérage, au recrutement et à l'évaluation de candidats autochtones aux fins d'emploi.
- Accroître l'embauche d'Autochtones au sein du gouvernement fédéral et leur participation à des initiatives de perfectionnement.
- Créer de nouveaux partenariats pour accroître la participation et la représentation des peuples autochtones dans l'ensemble de la fonction publique.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

2003–2004

- Solliciter auprès de chaque secteur et région un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs plans de ressources humaines de 2002–2003. Mettre à jour les méthodologies et les instruments qui leur sont offerts pour améliorer leurs capacités en matière de planification des ressources humaines.
- Favoriser l'apprentissage permanent en élaborant et en encourageant l'utilisation stratégique des programmes et des pratiques efficaces de gestion des ressources humaines, du mentorat, de l'apprentissage en direct, des plans d'apprentissage, des programmes de sensibilisation aux questions autochtones, de la formation linguistique dans l'autre langue officielle et des services reliés à la carrière dans l'ensemble du Ministère, et le faire en favorisant l'établissement de solides réseaux d'échange de pratiques au sein d'AINC.
- Continuer à améliorer et à moderniser l'état général de la fonction de contrôleur moderne par rapport à la situation de référence du Ministère ainsi qu'aux politiques et aux normes acceptées en exécutant le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne et en surveillant les progrès dans sa réalisation.
- Améliorer la gestion du risque par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée des risques qui permet au Ministère d'identifier, d'évaluer et de gérer activement les domaines et initiatives à risque élevé.
- Maintenir l'engagement à l'endroit d'un dialogue soutenu sur les valeurs fondamentales du Ministère, ainsi que sur les principes d'éthique et les valeurs clés de la fonction publique.
- Renforcer le régime ministériel de gestion des immobilisations de manière à assurer la mise en place de processus efficaces de planification et de contrôle, la détermination des risques, l'utilisation optimale et la gestion des immobilisations en fonction de leur cycle de vie.

2004–2006

- Élaborer un plan stratégique triennal des ressources humaines pour l'automne 2004.
- Favoriser la constitution de solides réseaux d'échange de pratiques au sein d'AINC en élaborant des profils de compétences pour les principaux réseaux.

- Continuer à améliorer les pratiques de gestion au sein du Ministère dans le but d'y perfectionner et d'y intégrer davantage la fonction de contrôleur.
- Continuer à mettre en œuvre des stratégies de recrutement, de maintien en fonction et de perfectionnement en vue de répondre aux défis démographiques cernés durant l'exercice de planification des ressources humaines.

Le Gouvernement en direct

Le Gouvernement en direct (GED) représente une importante composante de la stratégie du Ministère visant à améliorer la prestation des services en donnant un meilleur accès à la gamme complète des renseignements et des services du gouvernement. La transformation des services, la restructuration des systèmes de fonctionnement et la gestion du changement sont au nombre des activités essentielles à la réussite du GED. Le Ministère est déterminé à mettre le GED en œuvre et il entreprendra ces activités en respectant les limites des ressources disponibles.

2003–2004

- Mettre en place un système en direct de demandes d'emploi et un répertoire électronique permettant de trouver et de recruter des Canadiens autochtones à qui confier dans des postes vacants au Ministère.
- Restructurer le Système d'inscription des Indiens de manière à permettre en direct les demandes d'inscription à titre d'Indien inscrit, le renouvellement des Certificats de statut d'Indien (cartes de statut) et le signalement des événements de la vie.
- Faire l'essai d'exigences simplifiées en matière de présentation de rapports du programme d'ententes financières et d'un système de rapports en direct pour certains programmes clés. Il s'agit de l'un des résultats prévus du projet progressif plus général qui porte sur les transferts financiers aux Premières nations et aux Inuit. Ce projet vise à transformer l'actuel système de gestion des paiements de transfert pour le remplacer par un régime en direct restructuré. Ce nouveau régime à guichet unique faciliterait le transfert des fonds fédéraux et la communication des rapports sur les résultats.
- Améliorer le partage d'information et la communication grâce à des systèmes et des installations en direct, y compris un catalogue des publications de la bibliothèque ministérielle, les registres des réservoirs de stockage des combustibles, des évaluations environnementales et divers forums de collaboration et de discussion.
- Renforcer notre présence sur Internet en offrant un plus large accès à notre matériel d'information, à nos programmes et à nos services devant être offerts en direct (http://www.ainc-inac.gc.ca).
- Compléter la formation sur la Gestion complète et intégrée des documents (GCID), formation qui doit être offerte à tous les employés du Ministère.

2004–2006

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action ministériel relatif à GED (http://www.ainc-inac.gc.ca/gol-ged/index_f.html) afin de remanier les procédés opérationnels qui faciliteront la prestation en direct des programmes et services.
- Renforcer notre présence sur Internet en offrant un plus large accès à notre matériel d'information, à nos programmes et à nos services devant être offerts en direct (http://www.ainc-inac.gc.ca).
- Offrir au personnel des services de formation et de soutien en ce qui a trait à la GCID et appliquer ensuite ce système aux autres systèmes ministériels de gestion des documents.

La Stratégie de développement durable

Comme par les années passées, les engagements pris dans la Stratégie de développement durable du Ministère (SDD) 2001–2003 sont intégrés dans les diverses sections du présent rapport. On peut trouver le texte intégral de la SDD ainsi que le rapport annuel 2001–2002 à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_f.html.

Durant l'exercice financier 2003–2004, les efforts porteront sur le renouvellement de la SDD en vue de son dépôt au Parlement en décembre 2003. La SDD renouvelée sera axée sur les principaux engagements qui complètent l'orientation stratégique générale du Ministère. La définition de ces engagements exigera des travaux considérables et la collaboration de l'équipe de la haute direction, de tous les bureaux régionaux d'AINC, ainsi que des représentants des collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord.

Depuis 2000, AINC a joué un rôle significatif dans l'élaboration de la SDD fédérale (SFDD) et il en fera de même en 2003–2004. Les efforts du Ministère porteront sur la détermination d'une SDD pour le Nord et sur la coordination d'approches interministérielles visant à rendre viables les collectivités des Premières nations.

Durant la période couverte par le présent rapport, on s'attend à des progrès considérables dans l'acquittement de certains engagements notoires pris dans l'actuelle SDD. Plus précisément, au cours des 18 derniers mois, la planification communautaire intégrée a suscité beaucoup d'intérêt et d'appui au sein du Ministère, dans d'autres institutions fédérales et chez les Premières nations et les Inuit. En 2003–2004, le Ministère poursuivra l'élaboration d'instruments et de modèles d'édification des capacités; de plus, il publiera et diffusera les résultats de l'expérience en planification communautaire acquise par des collectivités des Premières nations et des Inuit.

Un deuxième engagement dans lequel on prévoit des progrès majeurs durant la période à l'étude concerne les changements climatiques. AINC déploie des efforts à cet égard dans le cadre d'un programme qu'il exécute à l'échelle de son organisation, le programme sur les changements climatiques à l'intention des Autochtones et des résidants du Nord. Ce programme de trois ans, créé en vertu du Plan d'action 2000, a débuté en 2001–2002. Il vise à rehausser, dans les collectivités, la sensibilisation et l'édification des capacités en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelable. Ces prochaines années, AINC élaborera un plan d'action ministériel sur les changements climatiques. En plus de mettre l'accent sur le concept d'efficacité énergétique et les sources non conventionnelles d'énergie comme moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce plan comportera aussi une étude de l'adaptation qui pourrait être nécessaire dans les collectivités autochtones et nordiques en raison des répercussions des changements climatiques.

La saine gestion environnementale des terres de réserves est un volet essentiel de l'actuelle SDD. À cet égard, le Programme des affaires indiennes et inuites du (PAII) du Ministère s'est engagé à produire une stratégie de gérance environnementale (SGE). En 2003–2004, on réalisera les premières étapes du plan d'action de la SGE si elles reçoivent l'approbation de la haute direction. Au nombre de ces étapes figure l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale, d'une politique sur l'environnement et de deux directives opérationnelles accompagnées de leurs procédures, tous fondés sur les obligations qu'attribue au Ministère la législation fédérale sur la protection de l'environnement et les évaluations environnementales.

La mise en œuvre de la SGE exigera la préparation d'autres directives et procédures opérationnelles relatives à la protection de l'environnement et aux mesures d'urgence, ainsi que d'initiatives pour favoriser et accroître la sensibilisation, la formation et la conformité, sans oublier l'édification des capacités du personnel du PAII et des Premières nations. La SIE propose d'établir, dans un avenir plus éloigné, une approche conjointe avec Environnement Canada pour combler les lacunes dans les lois et les règlements sur l'environnement concernant les Premières nations et les terres de réserve.

La mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN) complète les travaux de la SGE et se révèle l'une des principales mesures de la période couverte par le présent rapport. En collaboration avec les Premières nations, le Comité consultatif sur la gestion foncière et Environnement Canada, AINC conclura des ententes modèles sur la gestion environnementale et des accords sur les évaluations environnementales

avec les collectivités des Premières nations qui ont adhéré à la LGTPN. On s'attend à élargir d'un moment à l'autre l'application de la LGTPN pour qu'elle s'étende à 30 autres Premières nations. Ainsi, la capacité de gestion environnementale augmentera proportionnellement.

Nous continuerons à mener nos activités opérationnelles dans le Nord en nous conformant aux principes et pratiques du développement durable des ressources naturelles, c'est-à-dire en tenant simultanément compte des considérations environnementales et des facteurs socio-économiques.

Comme le gouvernement fédéral transfère certaines de ses responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon, il doit donner à ses travaux dans ce territoire une orientation différente. Les gens du Nord pourront relever les défis que pose l'exploitation des ressources, et ce grâce au renforcement des relations intergouvernementales obtenu par un meilleur partage de l'information et à l'attention accrue accordée par les ministres aux questions du Nord. De plus, en gérant certains secteurs de concert avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et en élaborant des programmes d'action communs sur l'évolution politique, nous apporterons une aide supplémentaire à la population du Nord au chapitre de la mise en valeur des ressources. Pour en arriver au développement responsable du Nord, nous prévoyons produire un guide concernant les ententes sur les répercussions et les avantages, et déterminer des modèles possibles pour un nouveau régime minier au Nunavut. Pour réaliser cet objectif, nous nous efforcerons aussi d'améliorer le régime de réglementation du secteur pétrolier et gazier dans le Nord pour faire en sorte que le gouvernement fédéral soit prêt à réagir aux futures activités d'exploitation des hydrocarbures.

La publication du deuxième *Rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien*, en 2003, renseignera le public sur les résultats des plus récentes recherches sur les contaminants qui s'introduisent dans la chaîne alimentaire et risquent, par conséquent, de nuire à la qualité des régimes alimentaires traditionnels dans le Nord. Ce rapport est le précurseur d'un cadre de gestion révisé et de plans stratégiques ayant pour but d'aider les collectivités du Nord à prendre des décisions éclairées concernant leur alimentation.

Dans le contexte de forums internationaux, le Canada continuera de participer aux travaux du Conseil de l'Arctique pour promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. En 2003, le Canada mettra sur pied un secrétariat pour le groupe de travail sur le développement durable mandaté par le Conseil. L'une de ses tâches principales sera d'élaborer un plan d'action pour le programme sur le développement durable du Conseil. Notre pays poursuivra ses initiatives bilatérales avec la Russie dans les secteurs de l'assainissement environnemental, des indicateurs du développement durable, de la gouvernance et de l'édification des capacités. Avec l'Union européenne, il travaillera à l'élaboration d'un élément circumpolaire du plan d'action relatif au volet nordique de sa politique étrangère.

Enfin, au cours des 18 prochains mois, AINC continuera à écologiser ses activités internes. Cela signifie plus précisément que le Ministère demandera plus souvent à ses employés de prendre les mesures nécessaires pour réduire les effets environnementaux indésirables de leur travail. Il élaborera aussi un système de gestion environnementale.

L'initiative d'amélioration des services

Au cours de 2003–2004 et par la suite, AINC continuera de créer et d'employer des instruments pour favoriser l'apprentissage permanent et la prestation des services de première ligne offerts aux collectivités des Premières nations et du Nord. Les profils de compétences, les outils d'apprentissage fondés sur des études de cas et les programmes d'orientation des nouveaux cadres supérieurs permettront aux fournisseurs de services, aux décideurs et à la haute direction d'entretenir un meilleur dialogue.

Les partenaires de la prestation conjointe – Ministères ou organismes fédéraux

Santé Canada — Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca

Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble — Santé mentale communautaire et développement de l'enfant; Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations et des Inuits; Salubrité des aliments et nutrition; Centre pour l'avancement de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador; Collecte et analyse de l'information sur la santé des Premières nations; Usure des immobilisations; et Sécurité publique et anti-terrorisme; Développement de la petite enfance pour les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones; Dossier électronique de santé sur les soins primaires des Premières nations et des Inuits; et le Projet fédéral-provincial de télésanté pour les Premières nations.

Développement des ressources humaines Canada — Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones; Partenariat autochtone pour l'acquisition de compétence et l'emploi.

Société canadienne d'hypothèque et de logement — Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca

Dans les réserves : Programmes de logement sans but lucratif; Programme d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes; Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et Inuits.

À l'extérieur des réserves : Programme de logement rural et pour les Autochtones; Programme de logement pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme de réparations d'urgence; entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord Québecois en matière de logement au Nunavik.

Solliciteur général du Canada — Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca

Politique sur les services de police des Premières nations — Mise en œuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien — Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones au (819) 994-3835

Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Langues autochtones — Yukon; Langues autochtones — T.N.-O.; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada — Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site http://www.abc-eac.gc.ca
Entreprise autochtone Canada — promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans — Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917
Stratégie des pêches autochtones (SPA) et processus de réponse à long terme à l'arrêt *Marshall* (accès aux pêcheries et programme de cogestion) — accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale; Gestion des ressources aquatiques.

Ressources naturelles — Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865
Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada — Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180 ou visitez le site http://www.canada.justice.gc.ca
Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé — Communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (Bureau du Conseil privé)
Rassembler nos forces: le plan d'action du Canada pour les Autochtones; Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain.

Défense nationale — Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033
Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Services correctionnels — Communiquer avec SCC au (613) 943-0493 ou visitez le site http://www.csc-scc.gc.ca
Programme de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones — Les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord peuvent communiquer avec le Bureau au (604) 775-6400; les autres résidents peuvent communiquer avec le Bureau au (613) 992-2686 ou visiter le site http://www.irsr-rqpi.gc.ca
Programme de règlement des questions des pensionnats autochtones — Gérer et régler les revendications associées aux pensionnats autochtones.

Les sources d'information additionnelle

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : http://www.ainc-inac.gc.ca
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications

Téléphone : (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

Téléphone : (819) 997-0811
Sans frais : (800) 567-9604
Téléscripteur : (866) 553-0554
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Médias — Communications

Téléphone : (819) 994-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

Téléphone : (819) 953-9999
Courriel : Instat@ainc-inac.gc.ca
Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html

Programme des affaires du Nord

Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Téléphone : (613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca
Internet : http://www.polarcom.gc.ca

Index

Arctique 12, 44, 46–48, 51, 53–55, 71
argent des Indiens 6, 28, 31
autonomie gouvernementale 1, 2, 5–7, 12, 23–27, 29, 30, 34, 37, 39, 45, 46, 57, 63
autosuffisance 5–7, 15–17, 19, 22, 24, 26, 33, 34, 56, 63
changement climatique 44–47, 70
développement durable 1, 6, 7, 33, 41, 43–46, 48, 49, 56, 63, 69, 71
développement économique 6, 7, 17, 19, 22, 26, 34, 39, 45, 48, 57, 58, 63, 65
eau 1, 5, 18, 20, 21, 45, 59, 61
écarts socio-économiques 5–7, 17, 43
édification des capacités 20, 23, 24, 46, 70, 71
éducation 1, 6, 7, 16–20, 22, 25, 38, 59, 63
femmes 17, 19, 35, 36, 38, 39, 72
fonction de contrôleur moderne 8, 68
gouvernance 1, 5–7, 9, 10, 12, 16–18, 22–31, 33, 34, 36, 39, 41–45, 56, 57, 63, 71
Gouvernement en direct 31, 69
infrastructures 1, 7, 16–19, 45, 59
jeunes 1, 20, 38, 54, 72
Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations 1, 6, 25, 30, 31
Loi sur la gestion des terres des Premières nations 1, 6, 24–26, 70
Loi sur la gouvernance des Premières nations 1, 6, 24, 25, 30
Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes 6, 25, 31, 36
Loi sur les Indiens 6, 12, 26–31, 35, 36, 67
lois 1, 16, 22, 36, 37, 39, 40, 42–45, 47, 48, 67, 70
logement 1, 7, 17, 18, 20–22, 38, 57, 59, 61, 72
mines 7, 44, 45, 47, 49
mise en valeur des ressources 8, 71
protection de l'environnement 7, 46, 70, 71
qualité de vie 1, 2, 17, 22, 25, 27, 39, 48
recettes de source autonome 28–30, 33, 34
ressources naturelles 5, 26, 42–44, 47, 63, 71, 73
revendications particulières 1, 6, 8, 25, 27, 36, 37, 39, 40, 59
revendications territoriales 2, 6, 7, 12, 16, 23–27, 29, 36, 44, 45, 47, 48, 63
sécurité 7, 17, 18, 20, 21, 44, 45, 59, 63, 72
sensibilisation du public 8, 16, 35, 37, 39, 52, 53, 63
sites contaminés 7, 8, 21, 44, 46, 47, 49
traités 2, 25, 27, 35, 36, 38–40, 59, 67
transfert des responsabilités 6, 21, 42, 45, 46, 48, 59, 63